

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA
SECTION QUÉBÉCOISE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 10 mars 2015 à 19 h
Complexe les 2 glaces – Honco
Salle Desjardins
275, avenue Taniata
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 MARS 2016	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
SCÉNARIOS POTENTIELS DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE ET IMPACTS POTENTIELS SUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET SUR LA SANTÉ	
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PRÉSENTATIONS	
SCÉNARIO DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE LE PLUS DÉFAVORABLE (RIVIÈRE ETCHEMIN) PAR TRANSCANADA	
M. Stéphane Grenon.....	6
SCÉNARIO DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE EN AMONT DE MONTRÉAL PAR SAVARIA EXPERTS-CONSEILS	
Mme Chantal Savaria.....	11
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme IRÈNE DUPUIS.....	17
Mme ODETTE LUSSIER.....	29
Mme AUDREY L. CLOUTIER.....	35
M. RICHARD E. LANGELIER.....	36
M. PIERRE DUMONT.....	38
M. GASTON CADRIN.....	42
M. HUGO MAILHOT COUTURE.....	45
M. RÉJEAN SAVARD.....	48
M. GÉRARD MONTPETIT.....	50
Mme CÉLINE LACHAPELLE.....	51
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme MARTINE CHATELAIN.....	54
Mme CAROLLE DUPUIS.....	56
M. MARC BRULLEMANS.....	61
M. GUY ROCHEFORT.....	71
Mme MONIQUE CARRIÈRE.....	72
M. PAUL BIBEAU.....	80
M. NORMAND BEAUDET.....	84
M. LOUIS CASAVANT.....	89
Mme DIANE GERMAIN.....	91
Mme DENISE CAMPILLO.....	95
Mme ROSALIE LAFRAMBOISE.....	97

Mme VÉRONIQUE BROCHU.....	107
Mme MARIE-CLAIRE MAYERES.....	109
M. GUY TRENCIA.....	112
M. LUC FALARDEAU	116
M. JACQUES BOUCHER.....	122
M. BENOÎT CHEVALIER	127
M. ALAIN BRUNELLE.....	132

SÉANCE DU 10 MARS 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
SCÉNARIOS POTENTIELS DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE
IMPACTS POTENTIELS SUR L'APPROVISIONNEMENT
EN EAU POTABLE ET SUR LA SANTÉ
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

5

PAR LE PRÉSIDENT :

10

Bonsoir mesdames, messieurs. Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette séance d'audience publique sur le projet Oléoduc Énergie Est section québécoise.

15

Mon nom est Joseph Zayed et il me fait plaisir de présider cette Commission. Et je suis accompagné par mes deux (2) collègues commissaires madame Gisèle Grandbois à ma droite et monsieur Michel Germain à ma gauche.

Le thème de ce soir va porter sur les scénarios potentiels de déversement de pétrole et des impacts potentiels sur l'approvisionnement en eau potable et sur la santé.

20

Alors je voudrais souhaiter également la bienvenue aux personnes-ressources. Je leur demanderai de se présenter tour à tour, d'abord du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

PAR M. HERVÉ CHATAGNIER :

25

Oui bonsoir monsieur. Mon nom est Hervé Chatagnier. Je suis directeur aux évaluations environnementales des projets hydriques et industriels.

30

Je suis accompagné de monsieur Michel Duquette qui est spécialiste en analyse de risques technologiques. Et dans la salle, je suis accompagné aussi de monsieur Michel Ouellet qui est chef d'équipe des eaux souterraines et monsieur Étienne Perreault qui est coordonnateur municipal à la Direction régionale Chaudière-Appalaches.

PAR LE PRÉSIDENT :

35

Merci beaucoup. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles!

PAR M. PASCAL BRIÈRE :

40 Bonsoir monsieur le Président, madame, monsieur le Commissaire. Pascal Brière, ingénieur à la Direction des hydrocarbures au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

PAR LE PRÉSIDENT :

45 Merci. Le ministère de la Santé et des Services sociaux!

PAR Dr MICHEL SAVARD :

50 Bonjour monsieur le Président. Mon nom, c'est Michel Savard. Je travaille comme médecin-conseil en santé publique au ministère de la Santé et également dans le cadre des mesures d'urgence en sécurité civile pour l'Institut de santé publique du Québec. Et dans la salle, il y a des personnes, monsieur Arbour et monsieur Jean-François Duchesne qui sont aussi des gens qui pourront appuyer au besoin.

55 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci docteur Savard.

60 Nous avons également invité une experte comme personne-ressource et je lui demanderais de se présenter et d'indiquer, s'il y a lieu, ses liens avec le projet ou avec le promoteur. Madame!

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

65 Oui merci monsieur le Président. Je m'appelle Chantal Savaria, je suis ingénieure pour une firme privée qui s'appelle Savaria Experts-Conseils.

70 Donc on a été mandaté, nous, par la Communauté métropolitaine de Montréal pour évaluer différents scénarios de déversements dans des cours d'eau, des milieux humides et des zones de recharge.

J'ai aucun lien ou je n'ai pas travaillé pour TransCanada, alors donc, on est une entreprise indépendante.

PAR LE PRÉSIDENT :

75 Merci madame. Monsieur Bergeron est-ce que vous souhaiteriez présenter quelqu'un de nouveau dans votre équipe?

PAR M. LOUIS BERGERON :

80 Non monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

85 Merci. Alors dès maintenant, le registre d'inscription des participants est ouvert à la table à l'arrière de la salle, et les personnes qui assistent à l'audience dans cette salle peuvent donc s'y inscrire. Un registre est également disponible dans chacune des salles satellites situées à Laval, Trois-Rivières et La Pocatière. Le registre donc est ouvert, comme je viens de vous le dire, et il sera fermé à la pause.

90 Considérant le nombre de participants, nous procéderons d'abord par une première ronde d'inscription au registre et nous fonctionnerons selon les principes d'alternance et de proportionnalité en fonction du nombre total d'inscriptions dans la salle principale et dans chacune des salles satellites.

95 Chaque personne inscrite pourra poser une seule question et, si le temps le permet, nous procéderons à une deuxième ronde d'inscription.

100 A contrario, s'il devait y avoir trop d'inscriptions à la première ronde, les personnes qui n'auront pas eu le temps de poser leur question oralement pourraient, si elles le souhaitent bien sûr, remettre leur question par écrit à la coordonnatrice de la Commission avant de quitter la salle.

La Commission examinera toutes les questions et décidera des suites les plus appropriées à donner.

105 Si vous avez – je sais que je dis ça à toutes les séances en soirée mais c'est important de le rappeler – si vous avez l'intention de présenter un mémoire ou de faire une présentation verbale, je vous demanderais de signifier votre intention en transmettant au plus tard le 31 mars à midi le formulaire en ligne «Avis d'intention», que vous trouverez dans le site Web du BAPE ou auprès du personnel de la Commission dans chacune des salles.

110 Afin de nous permettre de faire une lecture attentive et surtout intelligente des mémoires, vous devrez nous les faire parvenir au plus tard le 20 avril à midi, soit à peine cinq (5) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience.

115 Par ailleurs, si vous souhaitez faire part brièvement de votre opinion à la Commission, vous pouvez soumettre – et ça c'est tout à fait nouveau – un commentaire en ligne dans le site Web du

BAPE jusqu'au 20 avril à midi. Les commentaires seront rendus publics à la fin de la deuxième partie de l'audience.

120 J'attire votre attention sur le fait que les commentaires transmis par courriel ne seront pas considérés par la Commission.

125 Alors pour commencer la séance, je demanderai – alors il y aura deux (2) présentations consécutives, une première présentation par TransCanada qui va porter sur le scénario de déversement accidentel de pétrole le plus défavorable, soit celui de la rivière Etchemin et ensuite il y aura une présentation de Savaria Experts-Conseils par madame Chantal Savaria qui présentera un scénario de déversement accidentel de pétrole en amont de Montréal.

130 Alors monsieur Bergeron à vous la parole!

PAR M. LOUIS BERGERON :

135 Monsieur le Président, si vous le permettez, pour commencer, j'aurais un dépôt de documents et deux (2) réponses à des questions.

Je commence par le dépôt de la définition de la faute lourde en vertu du Code civil du Québec, et le document mentionne les dispositions pertinentes de la Loi sur l'Office national de l'énergie actuelle et de la Loi sur l'Office national de l'énergie qui entrera en vigueur en juin 2016.

140 Ensuite, en réponse à la question concernant les rayons, en fait je lis ici la définition du tableau : «estimation de la densité moyenne de la population dans des rayons de deux cents (200 m) et cinq cents mètres (500 m) de part et d'autre du chemin de fer et du pipeline pour les deux (2) raffineries du Québec.»

145 Alors l'autre soir, je vous avais donné des chiffres pour un rayon de cent mètres (100 m) avec une densité de population de sept (7) habitants par kilomètre carré pour le pipeline, deux cent cinquante-deux (252) pour le train; à deux cents mètres (200 m) c'est onze (11) habitants par kilomètre carré pour le pipeline, trois cent quarante (340) pour le train et à cinq cents mètres (500 m), vingt-sept (27) habitants par kilomètre carré et cinq cents (500) pour le train.

150 Enfin, cet après-midi on parlait de l'étude Stantec pour la traversée par forage du fleuve Saint-Laurent. Donc la référence est le PR1.4.15 Annexes Vol. 4-45, pages PDF 130 à 179.

PAR LE PRÉSIDENT :

155 Auriez-vous l'amabilité de reprendre la numérotation mais plus lentement?

PAR M. LOUIS BERGERON :

D'accord. PR1.4.15 Annexes Vol. 4-45, pages PDF 130 à 179.

160

PAR LE PRÉSIDENT :

Autre chose monsieur Bergeron?

165

PAR M. LOUIS BERGERON :

C'est bon.

PAR LE PRÉSIDENT :

170

Puisque vous me l'avez offert, j'aimerais demander au porte-parole du ministère de l'Environnement s'il y avait un dépôt quelconque ou une réponse à une question laissée en suspens hier ou ce matin?

175

PAR M. HERVÉ CHATAGNIER :

Non monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

180

Non. Au ministère de l'Énergie et Ressources naturelles!

PAR M. PASCAL BRIÈRE :

185

Oui, nous avons une question en suspens qui a été posée cet après-midi au sujet de l'existence de mécanismes de fixation des prix planchers et plafonds des produits pétroliers.

Donc le ministère a documenté une réponse qui a été déposée, là, il y a quelques minutes à la Commission.

190

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup.

195

PAR M. PASCAL BRIÈRE :

Voilà!

200

PRÉSENTATIONS
SCÉNARIO DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE LE PLUS DÉFAVORABLE

205

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc l'invitation est relancée, monsieur Bergeron, pour votre présentation de quinze (15) minutes et je vous rappelle, vous et à madame Savaria, que madame Lavoie a une pancarte sur laquelle est indiqué un chiffre 3 qui signifie qu'il vous reste trois (3) minutes pour conclure. Merci.

210

PAR M. LOUIS BERGERON :

Alors monsieur le Président, je laisse la parole à monsieur Grenon.

215

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Merci monsieur le Président. Donc la présentation de ce soir portera sur le scénario de déversement, particulièrement celui du pire cas qui est dans la rivière Etchemin.

220

Donc un peu de mise en contexte avant de débiter. Donc qu'est-ce qu'une évaluation des risques. En gros, c'est vraiment un processus qui sert à déterminer la nature et l'ampleur des dangers potentiels, à la fois pour la sécurité du public et pour les récepteurs environnementaux sensibles.

225

Dans le cas d'Énergie Est, nous avons réalisé cette analyse en fonction des pires scénarios de déversement, donc qui coïncide avec la rupture complète de la canalisation sans aucune intervention humaine, donc c'est-à-dire sans aucune intervention d'urgence par la suite.

230

Et nous avons réalisé cette évaluation tout le long de la canalisation, à chaque dix (10 m) à vingt mètres (20 m) tout le long du pipeline, pour permettre d'identifier les endroits qui correspondent aux pires scénarios.

Et cette évaluation des risques, bien, nous permet, en gros, s'inscrit entre autres dans un processus de gestion des risques en continu et ça nous permet spécifiquement d'identifier des

235 mesures d'atténuation qui permettent soit de réduire ou d'éliminer ces risques lors de la conception et du cycle de vie du pipeline.

240 Donc si on regarde rapidement le schéma, donc on en a parlé au cours des derniers jours mais, premièrement, nous identifions bien sûr les dangers associés à l'opération du pipeline. On a parlé récemment de corrosion, etc., donc ça fait partie des dangers. Nous analysons la fréquence à laquelle ces événements-là peuvent se produire.

245 Par la suite, nous analysons les conséquences, suite, comme je le mentionnais, à une rupture complète de la canalisation. Ce qui nous permet d'évaluer le risque et surtout de déterminer des mesures qui permettent d'atténuer ces risques.

250 Donc les objectifs de l'évaluation des risques sont réalisés vraiment pour évaluer les effets sur la santé humaine, les effets sur l'environnement et particulièrement dans le cas que l'on vous présente ce soir de la rivière Etchemin, c'était également pour évaluer les coûts suite à une demande bien spécifique de l'Office national de l'énergie qui demandait à Énergie Est de déterminer l'endroit qui correspond à un pire scénario et d'en évaluer les coûts suite à une intervention d'urgence.

255 Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, cette information-là, on réalise ces analyses tout le long de la canalisation et l'information est utilisée dans tous les aspects du cycle de vie, dans la conception, dans la construction et dans l'exploitation lorsque le pipeline sera en opération.

260 Comme je le mentionnais dans le cas de la rivière Etchemin, donc vraiment l'exercice a été réalisé pour déterminer les coûts suite à un pire cas de déversement et je vous rappelle que, selon les règlements en vigueur de l'Office national de l'énergie, Énergie Est a l'obligation d'intervenir et d'assumer la totalité des coûts reliés à un incident, doit couvrir les coûts de la pire éventualité pour un minimum d'un milliard de dollars (1 G\$) et on aura une session qui discutera de ces aspects-là plus en détail.

265 Et un point également aussi, les résultats des analyses de risques qui sont effectuées sont utilisés dans la planification des plans d'intervention d'urgence, particulièrement dans la réalisation de plans d'intervention d'urgence spécifiques pour des sites bien précis.

270 Donc comme je le mentionnais, dans le cycle de vie du pipeline, les résultats des analyses de risques sont utilisés à la fois dans la conception pour déterminer, par exemple, les meilleures méthodes de franchissement des cours d'eau qui vont permettre de minimiser certains risques lors de la construction et, particulièrement, lors de l'exploitation avec la mise en place des plans d'intervention d'urgence entre autres et les autres mesures qui seront appliquées pour, toujours dans le but d'atténuer ces risques.

275 Dans le cas de la rivière Etchemin, donc comment on en est arrivé à identifier la rivière
Etchemin comme étant le pire scénario! En gros, ce qui a été fait, c'est que sur le long de la
canalisation, on a identifié des sections correspondant à des longueurs de pipeline, de station de
pompage à une autre station de pompage.

280 Par la suite, ce qu'on a effectué, comme je le disais, on effectue, on simule un bris de cette
canalisation-là, donc le pire scénario qui correspond à une rupture totale. Et, à ce moment-là, on
détermine le volume qui pourrait être déversé en fonction de la longueur du tronçon de pipeline.
Donc ça nous donne les informations sur le volume et, je le rappelle, c'est le volume qui serait
déversé sans aucune intervention humaine par la suite.

285 Par la suite, on vérifie ce volume-là, quelles seront les voies de transport qui peuvent
transporter ce volume de pétrole vers des récepteurs très sensibles. Donc des récepteurs très
sensibles, ce sont des prises d'eau, ce sont des voies navigables, ça peut être des milieux
biologiquement sensibles, des zones habitées, etc.

290 Et on aura, la semaine prochaine, une présentation plus spécifique sur l'identification des
récepteurs très sensibles. Mais, en gros, on détermine le volume, on détermine comment le pétrole
peut voyager dans l'environnement et, par la suite, on détermine quels sont les récepteurs très
sensibles qui peuvent être affectés par ce pétrole-là.

295 Également ce qu'on prend en considération, c'est la distance entre le tronçon de pipeline où
nous simulons la rupture complète et ces récepteurs très sensibles, donc la distance spécifique, là,
avec les voies de transport pour avoir un contact, si vous voulez, entre le pétrole déversé et les
récepteurs très sensibles que nous avons identifiés.

300 Donc ce travail-là a été réalisé sur plusieurs segments du pipeline, comme je le disais, des
secteurs qui correspondent de stations de pompage, d'un segment de pipeline qui se trouve entre
deux (2) stations de pompage et lorsque l'on a regardé les facteurs que je viens de vous énumérer,
lors de cette évaluation, la rivière Etchemin est ressortie comme étant le site qui est le plus
représentatif d'un scénario vraisemblable de pire cas de déversement le long de la canalisation.

305

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Grenon, juste pour être clair.

310

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

315

Tantôt vous utilisez pire scénario, tantôt vous utilisez le scénario le plus défavorable mais vraisemblable, c'est pas du tout la même chose.

Est-ce que vous les utilisez comme synonymes?

320

PAR M. STÉPHANE GRENON :

325

C'est sciemment; la définition dans la lettre qui a été envoyée de l'Office national de l'énergie, la demande qui a été faite, c'est d'évaluer les coûts reliés au pire scénario vraisemblable, OK, le scénario le plus défavorable le long de la canalisation.

PAR LE PRÉSIDENT :

330

OK. Donc c'est parce que vous utilisez pire scénario tout seul, je l'ai vu sur l'écran. Donc c'est toujours pire scénario vraisemblable.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

335

Vraisemblable.

340

Donc pour situer un peu les gens, donc ce que vous voyez ici en jaune, c'est la canalisation Énergie Est, on a la station de pompage localisée dans le secteur de Lévis avec la latérale pour amener, acheminer le pétrole à la raffinerie de Valero, et en mauve, ce que l'on a ici, c'est la rivière Etchemin qui s'écoule en direction du fleuve Saint-Laurent.

345

Donc lors de l'évaluation, ce qu'on a effectué, c'est une modélisation de la trajectoire qui nous a indiqué entre autres que, pour une rupture de conduite, rupture complète de la conduite au point de traverse de la rivière Etchemin, le pétrole pouvait se rendre au Saint-Laurent en cinq virgule trois (5,3) heures, et le volume estimé à ce point correspond à un volume d'environ vingt-deux mille barils (22 000 b), soit environ trois mille quatre cents mètres cubes (3400 m³) de pétrole, et, je répète, c'est toujours sans aucune intervention d'urgence.

350

Du côté de la latérale, nous avons également regardé du côté de la latérale, nous sommes présentement à effectuer des analyses plus poussées pour la latérale.

La modélisation nous donne un déplacement de deux virgule cinq (2,5) heures environ pour atteindre le fleuve Saint-Laurent. Par contre, le volume rejeté à ce point est environ la moitié, un petit peu plus que la moitié de la canalisation principale.

355 Donc comme je disais, on va raffiner notre analyse pour ce secteur-là mais ça indique entre autres, en raison du volume moindre, c'est une des raisons pour laquelle ce n'est pas ressorti comme le cas le plus défavorable.

360 Une fois que l'on a ces résultats-là, bien sûr, nous, comme je le mentionnais, nous utilisons les résultats de ces modélisations et de l'analyse de risques pour mettre en place les plans d'intervention d'urgence qui sont des mesures d'atténuation de ces risques-là.

365 Et bien sûr, on est très conscient que dans le secteur de la rivière Etchemin, il n'y a pas de prise d'eau municipale particulièrement dans la rivière Etchemin, mais il y en a dans le Saint-Laurent, donc pour nous c'est, bien sûr, une très grande priorité lorsque l'on va parler de développement de plans d'urgence spécifiques afin de protéger ces prises d'eau là.

370 Et comme nous allons le mentionner, ces plans vont être élaborés en étroite collaboration avec les municipalités. Nous avons déjà eu des rencontres à cet effet pour commencer à élaborer certains travaux.

375 Donc en résumé, nous avons effectué, lors de l'analyse de risques, une rupture complète à tous les dix (10 m) à vingt mètres (20 m), qui est un scénario plutôt invraisemblable, étant donné les fréquences de ces événements-là.

380 La modélisation nous fournit des informations à propos du comportement du pétrole, comme on a vu, on a réussi à estimer, bien sûr, le temps de déplacement pour se rendre au fleuve Saint-Laurent entre autres, mais la modélisation nous a également fourni des données qui sont utiles en planification d'urgence, telles que le taux d'évaporation, la quantité de pétrole qui reste accroché au rivage par exemple.

385 L'évaluation des risques, c'est un processus, comme je le disais, qui est en continu, qui se fait tout le long de la durée de vie du pipeline et qui va permettre d'anticiper et de prévenir les événements futurs et, bien sûr, une fois que ces événements-là seront identifiés, ce sera, après, de mettre en place des mesures pour les atténuer.

390 Et les résultats de ces analyses de risques là, bien sûr, sont intégrés dans la conception, dans la construction et, comme je l'ai mentionné à quelques reprises maintenant, c'est un facteur qui est très important pour nous lorsque l'on va discuter d'élaboration de plans d'intervention d'urgence.

Je vous remercie monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

395 Vous ne présentez aucun effet du déversement?

Enfin vous êtes libre, de toute façon, on va passer les questions, mais je suis juste surpris.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

400 On pourrait aller aux questions.

PAR LE PRÉSIDENT :

405 OK, d'accord.

SCÉNARIO DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE EN AMONT DE MONTRÉAL

410 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors auparavant, nous allons demander à madame Savaria, madame Chantal Savaria, de faire sa présentation qui porte sur, comme je le disais tout à l'heure, un scénario de déversement accidentel de pétrole en amont de Montréal.

415 Madame, vous avez quinze (15) minutes.

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

420 Merci monsieur le Président, merci madame la Commissaire, je voulais vous remercier de nous donner l'opportunité de présenter des résultats d'une étude qui a porté justement sur les impacts de déversement de pétrole dans des cours d'eau, des milieux humides et des zones de recharge sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, ceci dans le contexte de la mise en service de l'oléoduc d'Énergie Est.

425 Cette étude a été réalisée par notre firme pour le compte de la CMM et rendue publique en mai 2015. Donc il y a quand même certains mois qui se sont écoulés depuis. Elle se retrouve dans la documentation cote EAU1 du BAPE. Donc si vous voulez consulter l'ensemble du document, il est disponible.

430

435 Donc pour la mise en contexte! Sur le territoire de la CMM, on voit que, selon le tracé qu'on a obtenu, il y a plusieurs traversées de rivières – j'essaie de voir avec ma souris – dont des rivières majeures comme la rivière des Outaouais, la rivière L'Assomption. Vous avez ici la rivière L'Assomption c'est ici; ici, vous avez la rivière des Mille Îles, la rivière des Prairies, comme cours d'eau principaux.

440 À ça, il y a d'autres cours d'eau, là, qui se jettent aussi au fleuve, qui font partie du réseau hydrographique.

En premier lieu ce qu'on a fait, c'est qu'on a examiné un cas de déversement pétrolier, on a utilisé celui de la rivière Kalamazoo pourquoi, bien, parce qu'elle est très documentée.

445 Donc le déversement a lieu le 25 et le 26 juillet 2010. Le volume de pétrole de type dilbit – donc il est important de connaître le pétrole qui va être déversé parce que j'ai entendu au courant de l'enquête, là, on disait que les pétroles, ils se comportent tous de la même façon, ce qui est faux. Les pétroles, dépendamment du type, des caractéristiques, n'auront pas la même façon de migrer.

450 Donc là, on parle d'un type dilbit. Pour un volume de vingt mille barils (20 000 b), donc comparable au scénario de la rivière Etchemin que monsieur Grenon est venu nous expliquer, dans ce cas-là, il y a la fermeture des vannes, dix-sept (17) heures après le déclenchement des premières alarmes.

455 L'étendue du panache de contamination, c'est de soixante kilomètres (60 km) le long de la rivière Kalamazoo, puis les coûts de réhabilitation sont de plus d'un milliard de dollars américains (1 G\$US).

460 Un autre élément important que je voulais souligner, c'est que l'incident comme tel a pas eu lieu dans les traversées de la rivière comme telles, mais plutôt à trois kilomètres (3 km) de la rivière Kalamazoo dans une zone humide.

465 Afin de connaître les impacts possibles en cas de déversement, nous avons évalué divers scénarios basés sur des hypothèses considérées optimistes. Donc avec la CMM, on a voulu regarder qu'est-ce que ça serait les impacts d'un déversement. Pour ce faire, ce qu'on a fait, c'est qu'on a considéré les temps de réaction de treize (13) minutes et de soixante (60) minutes. Donc par temps de réaction, on le définit comme étant le temps écoulé entre l'incident et la fermeture des vannes.

470 En regard des incidents passés, on considère que ce temps de réaction là est considéré très court, on parle de treize (13) minutes, soixante (60) minutes.

475 Dans les incidents majeurs qu'on a documentés, nous avons remarqué que ce sont les citoyens qui ont alarmé les autorités de déversement et ce, après plusieurs heures du moment du bris. On parle de déversements majeurs à ce moment-là.

480 Pour un temps de réaction de treize (13) minutes, donc c'est le cas idéal, là, ça veut dire que tout le monde est bien réveillé, on a vu qu'on est au optimal, on va avoir, selon des différentes longueurs de vannes de sectionnement, donc on a considéré à l'époque une vanne de sectionnement de un kilomètre (1 km), deux kilomètres (2 km), cinq (5 km) et dix kilomètres (10 km), puis pendant treize (13) minutes, peu importe, avec le débit de un point un million de gallons par jour (1,1 M gal/j), on arrive avec un déversement de un point quinze million de litres (1,15 M L) qui correspond, là, pour les citoyens, à trente-neuf (39) camions-citernes.

485 Par la suite, si on considère que le volume déversé après la fermeture, ça veut dire qu'il va y avoir quand même un drainage, donc on a évalué entre les deux (2) vannes que, bon, ça serait complètement vidé. À ce moment-là, on arrive à une addition, pour le volume total estimé, pour un temps de réaction optimal, entre deux millions (2 M L) et dix millions de litres (10 M L) qui seraient déversés.

490 Si on tient compte d'un temps de réaction plus long, soit de soixante (60) minutes, on voit ici que le volume total estimé va jouer plutôt entre huit millions (8 M L) et seize millions de litres (16 M L).

495 Par la suite, ce qu'on a fait, c'est qu'on a évalué la distance de propagation du panache de contamination en aval de trois (3) rivières, aujourd'hui je vais vous en présenter deux (2). Donc ces trois (3) rivières-là ont été choisies parce que c'est des rivières importantes.

500 Donc l'estimation a été réalisée par un modèle simple. Donc on a utilisé la section mouillée, la profondeur à la source ainsi que le débit de crue, donc ce qu'on pourrait dire à ce moment-là c'est qu'on a obtenu un scénario pessimiste, ça veut dire qu'on a pris la vitesse d'écoulement la plus rapide.

505 Donc on remarque, là, si on a un déversement qui rejoint la rivière – là j'essaie de trouver ma souris – ici, à ce point-là, donc la rivière Outaouais, on remarque que pour la région de Montréal, à deux (2) heures on est rendu à tout près de deux (2) prises d'eau d'alimentation pour des municipalités; à quatre (4) heures, on a une troisième prise d'eau et ainsi de suite, là, tout le long, là. Si ça prend huit (8) heures, on va avoir d'autres prises d'eau qui sont être affectées.

510 De plus, la rivière des Outaouais, de par sa caractéristique, la navigation commerciale, les activités récréotouristiques et nautiques seront affectées; il y aura aussi, en plus des impacts environnementaux, il y aura des impacts économiques néfastes.

515 Ensuite, on a présenté la rivière L'Assomption. Pour la rivière L'Assomption, la même chose, si on considère qu'il y a un déversement, on a mis à cet endroit-là, on va pouvoir, avec la propagation, avoir un effet sur la prise d'eau du secteur des municipalités de Repentigny en dedans de deux (2) heures.

Sur le territoire de la CMM, dans le tracé qui a été établi, il y a de nombreux milieux humides au nord qui seront traversés par l'oléoduc Énergie Est.

520 La présente carte qu'on voit, là, présente les milieux humides donc les tourbières, les marécages, donc les marais, c'est des taches verts et oranges, là, qu'on peut voir tout le long ici là.

525 Nous avons retenu un scénario de déversement pour chacun des types de lieux humides, donc tourbières, marécages, marais. On a choisi trois (3) milieux humides, donc celui du secteur de L'Assomption parce que c'est un complexe, puis c'est une superficie importante. Si vous regardez, vous avez le tracé et vous avez juste ici le complexe qui comprend trois cent quarante-six (346) secteurs quand même importants et de valeur écologique importante aussi.

530 Par la suite, on a le secteur de Mirabel où on a plusieurs milieux humides; donc il y a un complexe aussi d'un marécage qui est, je dirais, de plus petite superficie, par contre, au niveau des valeurs écologiques, ça a été retenu à ce niveau-là.

Ensuite, la localisation du complexe de marais et marécages secteur de Terrebonne.

535 Je vais vous présenter aujourd'hui, bon, les impacts de déversement en cas de déversement de pétrole. Bon, pour les milieux humides, bon, les contacts avec les plantes, les sédiments ainsi que les sols du terrain sous-jacents, bon, vont amener la dégradation de la faune et de la flore de ce type de milieu.

540 On va parler de dégradation aussi de la qualité de l'eau. Il y a aussi un côté irréversible sur les espèces floristiques et fauniques, parce que pour ce type de milieu humide là, on sait que ça prend plusieurs années pour s'établir, et la contamination des trois (3) milieux humides, dans le cas où on a évalué, n'atteindrait pas par exemple des prises d'eau municipales. C'était l'inquiétude des municipalités.

545 Vous avez ici, justement, la tourbière de L'Assomption. Dans ce cas-là, au niveau de L'Assomption, ce qu'on voit aussi, c'est qu'il y a, dans ce secteur-là, des zones où il y a des zones de recharge dans le même secteur; si on regarde ici, donc pour les zones de recharge, on a utilisé aussi L'Assomption parce qu'il y avait beaucoup de documents au niveau hydrogéologique.

550

555 Ce qu'on voit ici, c'est que le tracé comme tel de l'oléoduc va traverser des zones qu'on appelle vulnérables, à vulnérabilité élevée, donc ce qui fait en sorte que, dans les zones de recharge, il va y avoir une facilité à contaminer les eaux souterraines. Puis on voit dans ce secteur-là qu'il y a des prises d'alimentation en eau souterraine qui sont à proximité du tracé. Donc ça pourrait priver des citoyens dans le cas d'un déversement de leurs puits d'eau domestique.

560 Donc comme conclusion de notre étude, nous, on dit, c'est que l'impact de déversement dans un cours d'eau, ça a des effets néfastes sur des activités récréatives et commerciales. Ça a aussi des effets néfastes sur le milieu aquatique.

Dans le cas où on a étudié, on voit qu'on peut être privé, pour plusieurs municipalités, en moins de deux (2) à huit (8) heures, de leur alimentation en eau.

565 Au niveau de l'ampleur et des dommages, ils sont très importants en raison des volumes de déversement et en plus, ils vont être amplifiés par les distances entre les vannes.

570 Le temps de réaction qui a été sujet à divers inconnus, donc le temps de réaction, nous, on a évalué des temps de réaction optimale mais est-ce que ça va être ça! Le temps d'intervention qui est inhérent à la planification ainsi que l'efficacité des activités d'intervention.

575 Les coûts de réhabilitation d'un cours d'eau, ces coûts comprennent le confinement, la récupération des produits, l'assainissement des sédiments, des rives et des rivages. Dans certains cas, on voit que ça peut dépasser un milliard de dollars (1 G\$) pour des volumes allant à plus de deux millions de litres (2 M L). Ce qui correspond au cas du lac Etchemin.

580 À titre comparatif, à Lac-Mégantic, les coûts de réhabilitation de la rivière Chaudière est de l'ordre de dix (10 M\$) à vingt-cinq millions de dollars (25 M\$) pour des travaux de nettoyage de surface seulement. On parle pas qu'il y a eu du – il y a eu un secteur je crois qui a été décontaminé – mais on parle pas de travaux de décontamination au niveau des sédiments, donc on parle d'une période aussi de trois (3) mois pour décontaminer juste la partie superficielle.

585 Pour les impacts dans le déversement d'un milieu humide ou des zones de recharge, on comprend que l'ensemble ou une partie du milieu humide, s'il y a un déversement, va détériorer le milieu naturel, aussi l'aquifère qui peut être situé à proximité. Ça va priver de l'usage de l'eau souterraine, c'est un processus irréversible. Et la durée des travaux de nettoyage et de réhabilitation est de plusieurs années. Il ne faut pas oublier que ça se fait pas immédiatement, la décontamination de tels milieux.

590 Aussi le choix de la méthode d'intervention peut s'avérer un franc succès, ça veut dire qu'il y aura pas de récupération du milieu naturel comme tel, il va falloir le recréer.

Le coût de réhabilitation, dans le cas de L'Assomption, a été évalué à vingt-cinq millions (25 M\$) et le remplacement de ce milieu à dix-sept millions de dollars (17 M\$) pour un déversement de cinq millions de litres (5 M L). Pour un plus grand déversement, bien le coût va encore s'échelonner encore plus grand, alentour de centaines de millions de dollars.

595

Donc en vue de limiter les impacts environnementaux et économiques, notre rapport comprend plusieurs recommandations mais aujourd'hui ce que je vais faire, je vous en présente cinq (5) qui, à mon avis, sont importantes de souligner.

600

Donc ce qu'on dit, c'est que le tracé soit revu afin d'éviter le plus possible les milieux humides et les zones de recharge vulnérables importantes. Que le tracé de l'oléoduc soit établi clairement et que la distance des vannes dans les secteurs à risques soit d'un kilomètre (1 km) ou en tout cas minimisée ou, dans les cours d'eau, de chaque côté de la rive.

605

Qu'une garantie minimale d'un milliard de dollars (1 G\$) soit exigée auprès d'Énergie Est qui a déjà une responsabilité, donc par la loi, c'est prévu.

610

Par contre, le point majeur que je veux souligner puis qu'on a souligné à la CMM c'est que, suite à l'apprentissage de l'accident du Lac-Mégantic, que les mécanismes de prélèvement du fonds soient établis afin de le rendre disponible immédiatement.

615

Donc si on a cet argent-là après trois (3) ans, c'est difficile de pouvoir préparer des plans de réhabilitation et d'avoir l'argent – donc ça a été des difficultés qu'il faut combler – aussi, avant la mise en service de l'oléoduc, donc ça c'est pas prévu par la loi, il faudrait peut-être réfléchir à ça.

Que des mesures compensatoires soient élaborées en cas de destruction d'un milieu naturel.

620

Que les municipalités – puis je termine avec ça – touchées définissent leurs responsabilités en regard d'incidents et qu'elles soient responsables de la planification des mesures d'urgence visant à assurer leur rôle en la matière. En fait, on a eu des discussions et c'est pas TransCanada qui est responsable des mesures d'urgence, mais c'est bien les municipalités qui vont être touchées.

625

Donc ça finit notre présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

630

Merci madame Savaria.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
IRÈNE DUPUIS**

PAR LE PRÉSIDENT :

635

Écoutez, comme je l'ai précisé au début de la soirée, nous avons deux (2) séances qui vont être consacrées à ce thème. Donc ce sera demain matin la deuxième séance à neuf heures trente (9 h 30).

640

En général, le matin ou l'après-midi, il y a beaucoup moins de monde, de telle sorte que nous avons décidé comme Commission de vous laisser le plus de place possible ce soir pour poser vos propres questions.

645

Il y a déjà plus d'une trentaine de personnes inscrites, je ne pense pas, avec ma toute bonne volonté, que nous puissions passer à travers toutes ces personnes inscrites, mais nous allons essayer de le faire.

650

Mais je voulais juste vous apporter la précision, de temps en temps la Commission ou les commissaires vont insérer une question de clarification ou deux (2), et nous allons réserver nos questions surtout pour la séance de demain alors qu'il y a beaucoup moins de monde.

655

J'appellerais donc ici à la salle de Lévis, madame Irène Dupuis. À la salle de La Pocatière, madame Odette Lussier, à la salle de Trois-Rivières, madame Audrey L. Cloutier et à la salle de Laval, monsieur Richard E. Langelier.

PAR M. LOUIS BERGERON :

660

Je crois que la Commission nous accordait cinq (5) minutes aussi pour faire une courte présentation suite à la présentation qu'on vient d'avoir, est-ce que vous voulez la faire plus tard ou maintenant?

PAR LE PRÉSIDENT :

665

J'étais totalement conscient, je voulais profiter à l'occasion d'une question pour vous demander de faire cette capsule de cinq (5) minutes.

PAR M. LOUIS BERGERON :

670

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors madame Irène Dupuis n'est pas ici? Ah oui. Bonsoir madame.

675 **PAR Mme IRÈNE DUPUIS :**

Bonsoir. Ma question est un peu complexe. Je vais peut-être avoir besoin de vous, monsieur Zayed.

680 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je ferai mon possible, mais ne me posez pas plusieurs questions pour la mettre en une. C'est tout ce que je vous demande.

685 **PAR Mme IRÈNE DUPUIS :**

D'accord. Alors je voulais revenir un petit peu sur la notion de risque, l'évaluation du risque qui a été donnée de zéro point trente-quatre (0,34) qui a été donnée au niveau des déversements, des incidents qui peuvent se passer sur le fleuve. Ça l'a un lien direct avec...

690

PAR LE PRÉSIDENT :

En fait, c'était pas dans le fleuve.

695 **PAR Mme IRÈNE DUPUIS :**

Sur le fleuve, mais sur le long du pipeline, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

700

Le nombre d'accidents le long du pipeline.

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

705

Je vais faire une petite introduction en disant que le projet d'Énergie Est, pour moi, c'est un petit peu comme si quelqu'un me faisait un plan de construction de maison et me proposait de passer ma ligne de mazout dans ma prise d'eau. Ça résume un peu la façon dont je vois le projet.

710

La vallée du Saint-Laurent a une morphologie assez particulière. En fin de compte, c'est comme un creux dans lequel il y a un déversement de rivières, des affluents du Saint-Laurent. Le

projet propose de traverser huit cent vingt-huit (828) cours d'eau de plus ou moins grande importance.

715 On a parmi ça quatre-vingt-quatorze (94) rivières de grandeur moyenne et vingt-huit (28) rivières de grand débit qui sont considérées comme à risque lorsqu'on les traverse.

PAR LE PRÉSIDENT :

720 Plus larges de vingt mètres (20 m).

PAR Mme IRÈNE DUPUIS :

Plus larges de vingt mètres (20 m), exactement.

725 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je peux vous aider si vous m'aidez. Aidez-moi en centrant tout de suite votre question, et moi, je vais vous aider.

730 **PAR Mme IRÈNE DUPUIS :**

C'est important, mon introduction.

735 Dans l'évaluation qu'on donne du risque au Québec de ce projet-là, il me semble inapproprié, le mot est gros, mais c'est ce que je pense, dans le sens que lorsqu'on traverse huit cents (800) fois, on l'a vu même dans les milieux humides, ça peut se retrouver dans une rivière, comme à Kalamazoo, lorsqu'on traverse huit cents (800) cours d'eau, c'est comme si on traversait d'une certaine façon huit cents (800) fois le fleuve, parce que c'est des affluents, c'est des produits qui peuvent se retrouver dans le fleuve.

740 Moi, je veux savoir, c'est à l'Office national de l'énergie que je m'adresse, si ces personnes-là à l'Office national de l'énergie ont ce souci-là, s'ils voient de cette façon-là le problème, et s'ils ont des experts actuaires qui peuvent évaluer ces risques-là en considérant ce facteur-là.

745 Et en plus, j'ajouterai qu'il y a la marée qui complète encore le niveau de risque en rebrassant en remontant ces fameuses rivières là qui peuvent être remontées par le mazout à ce moment-là ou le pétrole.

750 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame, malheureusement ce soir, nous n'avons pas fait appel à l'Office national de l'énergie.

755 **PAR Mme IRÈNE DUPUIS :**

Ah, d'accord. Je peux m'adresser à TransCanada.

760 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, adressez-vous à TransCanada. Est-ce que vous voulez reformuler votre question pour TransCanada?

765 **PAR Mme IRÈNE DUPUIS :**

Ma question, c'est : est-ce que vous allez évaluer votre taux de risque, non pas de façon linéaire comme on le voit, pour moi en tout cas, c'est d'une façon très linéaire d'évaluer le taux de risque, ou si vous allez plutôt l'évaluer avec cette particularité-là du Québec où finalement, le fleuve se trouve à recevoir n'importe quel incident.

770
Donc pour moi, c'est une multiplication de risque très très très importante qui doit, pour moi, être évaluée dans un processus d'évaluation de risque.

775
C'est un point de vue, je ferais un peu appel aux actuaires du Québec pour m'aider dans ce sens-là. C'est une intuition, c'est une analyse que je fais depuis longtemps, à chaque fois que je pense au fleuve, je me dis, il y a quelque chose dans l'évaluation du risque qui doit être fait d'une façon différente de juste traverser une rivière puis c'est tout.

780 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je pense que vous faites référence au concept de bassin versant, c'est-à-dire que finalement, tout est interrelié et que, selon ce que je comprends de vos propos, tout pourrait se retrouver dans le fleuve Saint-Laurent.

785 **PAR Mme IRÈNE DUPUIS :**

C'est le fleuve la victime huit cents (800) fois.

PAR LE PRÉSIDENT :

790

C'est ce que j'ai compris de votre propos.

Alors je demanderais au promoteur de profiter de la question pour nous présenter également, parce que j'avoue que j'ai un malaise réel que vous n'avez pas présenté les résultats de votre simulation pour la rivière Etchemin.

795

Madame Savaria nous a présenté ses résultats, mais vous, vous nous avez présenté un peu l'approche méthodologique sans plus.

800

Peut-être que je vous laisse profiter de l'occasion, de cette occasion-là de répondre à la question, au moins en glissant quelques mots des résultats que vous avez obtenus avec la simulation Etchemin.

PAR M. LOUIS BERGERON :

805

Monsieur le Président, ce que je veux juste préciser, c'est qu'à tort ou à raison, on avait mis ces documents-là dans l'autre présentation qui va suivre sur toute la question des plans d'urgence. Donc cette information-là est disponible, mais il faudrait faire appel à la présentation des plans d'urgence.

810

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous donne cinq (5) minutes pour nous présenter ça.

815

PAR M. LOUIS BERGERON :

Les plans d'urgence? Parce que là...

PAR LE PRÉSIDENT :

820

Pas d'urgence, d'accord!

PAR M. LOUIS BERGERON :

825

C'est le prochain thème. Je suis désolé. Donc peut-être qu'on peut ressortir une ou deux – par contre, on peut montrer Outaouais par exemple. C'est dans celle de cinq (5) minutes, on a l'Outaouais.

PAR LE PRÉSIDENT :

830

D'accord, allez-y.

PAR M. LOUIS BERGERON :

835

Merci. Donc je vais demander à monsieur Grenon.

PAR LE PRÉSIDENT :

840

En mettant l'accent aussi, j'imagine, sur les bassins versants, enfin sur les variables que vous avez considérées.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

845

Merci monsieur le Président. Donc cette courte présentation est pour vous montrer les résultats d'une analyse de risque spécifique qui a été faite pour la rivière Outaouais, et on l'a mise en comparaison avec les résultats présentés par la firme Savaria.

850

Donc la différence principale entre les deux (2) études, celle réalisée par Stantec et celle réalisée par Savaria, dans l'étude de Savaria, on a utilisé un modèle théorique simpliste pour déterminer la vitesse des courants.

855

PAR LE PRÉSIDENT :

Ce que je vais vous demander, c'est d'éviter les qualificatifs par contre.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

860

Oui, parfait. Donc dans le cas de l'étude réalisée par Stantec, nous avons utilisé un modèle hydrodynamique sophistiqué qui permet de déterminer la trajectoire du pétrole ainsi que son comportement.

865

Donc rapidement en gros, la première constatation, lorsque l'on compare les résultats des deux (2) études, c'est la différence notable dans le temps pour atteindre les prises d'eau qui sont dans la région de Montréal.

870 Donc dans le cas de l'étude réalisée par Stantec, on parle plutôt d'environ neuf virgule sept (9,7) heures pour atteindre la première prise d'eau comparé à quatre (4) heures pour l'étude de Savaria. Vingt-trois (23) heures pour la deuxième, trente-quatre (34) heures pour la troisième dans le cas de l'étude de Stantec plutôt que sept (7) et douze (12) heures pour l'étude Savaria.

875 Pour vous montrer un peu une représentation, lorsque l'on dit que l'hydrodynamique autour de l'île de Montréal est quand même assez complexe, ce que vous voyez ici, les différentes couleurs que vous voyez, ce sont des vitesses de courant; et là ici, c'est pour le débit printanier, donc la période de crue au printemps de haut débit.

880 Donc ce que l'on voit ici en rouge foncé, ce sont des vitesses à proximité de la traverse de la rivière Outaouais, des vitesses supérieures à un point huit mètre par seconde (1,8 m/s) de vitesse de courant, alors que quand on atteint les zones plus larges, le lac des Deux-Montagnes, on tombe sous le point deux mètre par seconde (0,2 m/s).

885 Donc c'est simplement pour démontrer que la vitesse des courants est très changeante dans la région de Montréal.

890 Donc les résultats que la firme Stantec a obtenus lors de la modélisation, pour vous montrer rapidement les différences, avec la carte des prises d'eau de la CMM, donc en condition de débit printanier, donc de haut débit, ce que nous obtenons, c'est une arrivée, un temps d'arrivée à la première prise d'eau de neuf virgule sept (9,7) heures. Pour la région de Vaudreuil-Dorion, plutôt que six (6) heures dans l'étude Savaria, nous arrivons avec des résultats de vingt-trois (23) heures.

895 Le secteur de Deux-Montagnes, un temps d'arrivée de trente-quatre (34) heures, ce qui est une différence très significative, particulièrement lorsque l'on abordera la question de planification d'urgence et de la mise en place des interventions.

900 Si on regarde, pour un autre exemple, en période de faible débit, ce que l'on constate, bien, c'est vraiment que les temps d'arrivée sont encore plus lents qu'en haut débit printanier. Donc on parle d'un temps d'arrivée de trente-quatre (34) heures et même de cent vingt (120) heures pour le secteur de Deux-Montagnes. Et Vaudreuil-Dorion, quatre-vingt-huit (88) heures.

Ce qui est également notable, c'est que le secteur de Dorval, le modèle indique qu'il n'y a pas de pétrole qui atteint cette zone-là en période de débit estival.

905 Donc en terminant, pour comparer les deux (2) approches utilisées, l'étude de Stantec repose vraiment sur un outil de modélisation sophistiqué qui permet de modéliser la trajectoire du pétrole et les temps de déplacement dans un environnement complexe comme le réseau hydrographique autour de Montréal, et l'outil qui a été utilisé, c'est le modèle SIMAP.

910 Les résultats de cet outil-là prennent en considération vraiment les spécificités des cours d'eau, du site et également le type de pétrole transporté. La modélisation a été effectuée avec trois (3) types de pétrole différents, des conditions différentes.

915 Et ce que ça fait vraiment, ça inclut les questions d'altération du pétrole et du comportement du pétrole dans l'environnement. Ce qui nous donne des conclusions diamétralement opposées avec des temps d'arrivée pour la première prise d'eau qui varient entre dix (10) heures et quarante (40) heures.

Je vous remercie monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

920 Je pensais que vous alliez quand même faire allusion à la question de madame.

PAR M. LOUIS BERGERON :

925 Si vous voulez, je peux répondre maintenant, j'aimerais répondre.

C'est sûr que TransCanada a à cœur la protection des cours d'eau et des sources d'eau potable. Le risque zéro n'existe pas. On parlait des huit cent soixante (860) cours d'eau qui sont présentement traversés par les voies ferrées et les routes.

930 Nous, ce qu'on pense, c'est qu'avec les techniques qu'on utilise, par exemple le forage directionnel horizontal à une quinzaine de mètres sous le lit des rivières importantes, lorsque c'est possible, la traversée du fleuve, cinquante (50 m) à cent mètres (100 m) sous le lit du fleuve, les mesures d'atténuation qui sont prises, donc ce sont toutes des choses qui viennent réduire les risques.

935 Évidemment, toute la préparation des plans d'urgence et l'arrimage avec celui des municipalités, ce sont tous des éléments qui sont très importants et qui doivent être pris en compte dans la conception et l'exploitation de la conduite.

PAR LE PRÉSIDENT :

940 Pour essayer d'avoir une réponse un peu plus complète pour madame qui fait référence explicitement – pour revenir un peu à la question de madame et revenir à sa préoccupation en termes de bassins versants éventuellement que tout se retrouve dans le fleuve, vous avez, dans le cadre de votre étude, identifié un certain nombre de récepteurs très sensibles.

950 Vous avez, parmi ces récepteurs très sensibles, identifié les prises d'eau comme étant un récepteur très sensible. Par contre, vous avez exclu deux (2) aspects qui peuvent soulever un certain nombre d'interrogations.

Un, vous avez exclu les bassins versants y compris ceux qui approvisionnent l'eau de puits municipale.

955 Et deux, vous avez exclu les têtes de puits qui desservent les résidences ou un petit nombre de personnes, c'est-à-dire moins de quinze (15) résidences.

Comment vous pouvez justifier cette exclusion de ces deux (2) paramètres-là en termes de récepteurs très sensibles? Et puis ça répondra en partie à la question de madame.

960

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Veilleux de répondre.

965

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

970 J'aimerais juste apporter une précision. C'est pas tous les bassins versants qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent. Tout est important en termes de déversement, peu importe où il se situe et vers où il va, mais il y a une partie du projet qui se déverse dans le fleuve Saint-Jean, lorsqu'on est rendu sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

Donc je dirais le dernier tiers à peu près, deux tiers (2/3) se déversent du côté sud et l'autre partie se déverse vers le fleuve Saint-Laurent.

975

Donc c'est une précision que j'aimerais apporter. C'est pas tout qui s'en va vers le fleuve Saint-Laurent. Il n'en demeure pas moins que, bon, peu importe où ça se déverse, il faut que ce soit contenu correctement.

980

La question des bassins versants, c'est sûr que l'ensemble du Québec est formé de divers bassins versants. À mon avis, ce qu'il faut regarder plutôt, c'est de vraiment voir où sont les prises d'eau, comme vous l'avez mentionné, les prises d'eau de surface, les puits municipaux aussi, où ils sont localisés.

985

Donc on a fait le recensement aussi. Donc souvenez-vous à un moment donné aussi, il y a eu une collecte d'informations importantes, puis on va y revenir lorsque ce sera la question d'identification des RTS la semaine prochaine.

990 Les puits municipaux ont été colligés, l'ensemble d'information qui était disponible nous a été transmise, de même que les puits de vingt (20) personnes et plus ont été colligés également. Donc tout ça a été pris, ça fait partie des récepteurs sensibles.

L'exemple qui vous est montré aujourd'hui concerne plutôt les prises d'eau de surface de grande population.

995 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1000 J'aimerais quand même que vous répondiez à ma question plus spécifiquement! Pourquoi vous n'avez pas considéré les bassins versants qui approvisionnent les prises d'eau municipales comme étant des récepteurs très sensibles, et pourquoi les têtes de puits qui desservent les résidences en petit nombre, ce que vous considérez moins que quinze (15) résidences, n'ont pas été considérées des récepteurs très sensibles?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

1005 Bien, les puits communautaires, appelons-les comme ça, qui desservent un certain nombre de personnes, mettons vingt (20) personnes et plus, ils font partie des récepteurs sensibles.

PAR LE PRÉSIDENT :

1010 Je ne parle pas des puits communautaires. Je parle des bassins versants qui approvisionnent des puits, des prises d'eau municipales.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

1015 Oui mais écoutez, les bassins versants, là, il y en a partout à travers le Québec. Ce qu'il faut plutôt tenir compte, c'est qu'est-ce qu'on retrouve exactement de sensible dans ce même bassin versant là.

1020 TransCanada fait l'exercice à tous les dix (10 m) et vingt mètres (20 m) sur sa conduite et simule des déversements, et pour chaque endroit, il s'agit de voir qu'est-ce qu'il y a de plus sensible dans chacun de ces bassins versants là.

1025 Donc c'est plutôt de même que je crois qu'il faut faire l'approche au niveau de l'identification des récepteurs sensibles.

Parce que, comme je vous dis, il y a des minibassins versants qui se déversent dans un autre, etc.

PAR LE PRÉSIDENT :

1030 Vous avez considéré par exemple les puits qui approvisionnent vingt-cinq (25) personnes sur une base minimale de six (6) mois, c'est un récepteur très sensible. Quinze (15) personnes, c'est pas un récepteur très sensible.

1035 Sur quoi vous vous êtes basés? C'est une approche rigoureuse? Vraiment, je me questionne vraiment là-dessus.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

1040 Je pense que lorsqu'il est question de bassin versant, pas de bassin versant, mais d'approvisionnement en eau potable, tout est important, même le puits privé.

1045 Juste pour compléter! C'est qu'en ce qui concerne les puits privés, il y a un programme en plus qui va être mis en place où on va localiser l'ensemble des puits privés par résidence dans une bande de deux cents mètres (200 m) de part et d'autre de l'emprise. À ces endroits-là, il va y avoir un essai de pompage qui va être fait pour vérifier la quantité d'eau, il va y avoir un échantillonnage d'eau qui va être pris pour vérifier la qualité de l'eau.

1050 Et toutes ces informations-là dans cette bande de deux cents mètres (200 m) de part et d'autre de l'emprise vont être données aux propriétaires avant même que les travaux débutent.

1055 L'exercice aussi, quand on dit, il faut avoir une certaine priorité, je dirais, dans les RTS, et lorsqu'on parle par exemple des prises d'eau municipales qui alimentent des milliers de personnes et plus, il y a une certaine gradation, je dirais.

1060 Mais tout est important dans le cadre de la définition du projet. Mais il faut y aller un peu par gradation, comme j'explique. Une prise d'eau qui alimente tous les citoyens de l'île de Montréal par exemple comparée à une prise d'eau qui alimente une vingtaine de citoyens, pas parce qu'ils sont moins importants, mais ils sont considérés également.

PAR LE PRÉSIDENT :

1060 Madame, j'aurais énormément de questions, mais étant donné qu'il y a plusieurs personnes inscrites et que mon collègue veut prendre la parole, je vais me limiter à ça. Monsieur Germain.

1065 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

1070 Monsieur Veilleux, si j'ai bien compris votre explication, pour ce qui est des prises municipales de surface qui sont dans n'importe quelle rivière mais en aval du pipeline, vous les avez considérées. Donc c'est des prises municipales, donc on sait que ça peut être plusieurs centaines de personnes qui sont approvisionnées par la prise d'eau.

Si j'ai compris votre explication, toutes ces prises d'eau là ont été considérées?

1075 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX :**

C'est exact. Quand on a fait notre banque d'information, on ne s'est pas limités à obtenir l'information sur les prises d'eau juste en aval du pipeline, on les a toutes obtenues sur la base de ce que les gens ont bien voulu nous transmettre. Donc on a l'ensemble du portrait.

1080 Et je vous dirais qu'il y a à peu près quatre-vingts-quatre-vingt-cinq pour cent (80 %-85 %) qu'on a eu une réponse. Mais on s'est pas limités à l'aval du pipeline, on a l'ensemble de l'information.

1085 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

1090 On comprend que cinquante kilomètres (50 km) en amont du cours d'eau, normalement, ça monte pas la rivière, mais ça ciblait toutes les prises d'eau municipales, donc à moins qu'une municipalité vous ait pas encore répondu, je comprends ça, mais elles sont toutes considérées jusqu'à maintenant?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

Tout à fait.

1095 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

OK, merci.

1100 **PAR Mme IRÈNE DUPUIS :**

Juste une petite remarque! Est-ce que c'est possible de transmettre cette question-là à l'Office national de l'énergie? Puisque je n'ai pas eu de réponse vraiment à ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

1105

Nous allons la prendre en note et juger si ça vaut la peine de l'envoyer à l'Office. Merci madame.

1110

ODETTE LUSSIER

PAR LE PRÉSIDENT :

1115

Madame Odette Lussier à La Pocatière.

PAR Mme ODETTE LUSSIER :

1120

Je voudrais juste préciser que d'abord, les pires scénarios, vous les regardez sur des cartes et puis c'est très froid, c'est plein de chiffres, mais je vous dirais que le pire scénario en tant qu'individu, c'est que le déversement arrive chez soi, où que l'on soit.

1125

Ma question porte sur le scénario de déversement dans la rivière Outaouais qui a été présenté par la firme Savaria. J'ai bien compris qu'elle était contestée par TransCanada, ça m'étonne pas, mais bon! Je la pose tout de même, ma question.

1130

Combien de temps les citoyens des villes de la CMM qui s'alimentent en eau dans les cours d'eau touchés, combien d'heures, combien de jours, combien de semaines, les citoyens devraient-ils se passer d'eau en général et d'eau potable en particulier dans le cas du pire scénario présenté par la firme Savaria?

PAR LE PRÉSIDENT :

1135

Madame Savaria. Avant que vous répondiez, écoutez, compte tenu de l'affluence des inscriptions, je vais devoir fermer le registre tout de suite, sinon il va y avoir beaucoup d'insatisfaction ce soir en quittant la salle. Alors merci de votre compréhension.

Madame Savaria!

1140

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

Il faut comprendre que nous, c'est pas le pire scénario. On fonctionne pas comme TransCanada dans notre évaluation puis notre mandat qui nous a été donné.

1145 Donc dans le mandat qui nous a été donné, ce que les maires voulaient savoir, c'est s'il y a un déversement dans la rivière Outaouais ou dans la rivière l'Assomption, ce serait quoi les quantités déversées. Donc ça, je pense qu'on peut pas contester les quantités qu'on a évaluées.

1150 La deuxième portion, c'était, oui, est-ce que les sources d'eau pourraient être affectées et dans quelle mesure elles pourraient l'être.

1155 C'est sûr que nous, on est allé avec le mandat qui nous a été accordé, puis c'était pas un mandat – le modèle, oui, il est simple, on pourrait même dire simpliste, je suis quand même assez d'accord avec ça, mais c'était pour nous donner un ordre d'idée.

1160 Parce qu'à ce moment-là, on n'avait pas eu, de la part de TransCanada, et ça, à maintes reprises, il n'y avait pas eu de la part du promoteur aucune donnée à ce niveau-là, ça fait qu'on s'est dit, on va faire, il y a un déversement, on va y aller à un modèle simple, qu'est-ce que ça donne comme donnée.

1165 Quand on parle de deux (2) heures puis quatre (4) heures où on va avoir une migration, puis une source d'eau, on va avoir une prise d'eau municipale, entre deux (2) et quatre (4) heures, entre moi puis vous, c'est des temps très courts pour répondre à ça. Même si on met des mesures d'urgence, pour avoir vécu Lac-Mégantic, je pense pas qu'en dedans de deux (2) heures, vous allez être là puis être capables de bloquer ce qui va s'en venir, même pas en quatre (4) heures. Là, j'ai hâte de voir, vous allez me dire en trois (3) heures, ça, j'en doute aussi.

1170 Donc vous avez un défi là. Le but, c'était de voir c'est quoi le défi et qu'est-ce qu'on peut faire.

1175 Parce que si vous regardez dans notre rapport, on a une liste de recommandations qui est importante à ce niveau-là.

1180 Donc pour le temps que ça va prendre, bien, ça va dépendre de plusieurs facteurs, donc quelle rivière va être affectée. Là, on a présenté l'Outaouais, c'est vrai qu'il y a des grands débits, mais si on va vers la rivière l'Assomption, le débit qu'on a pris, c'est quand même une petite rivière avec le débit peut être pas mal plus constant, puis en deux (2) heures, on va tout avoir le secteur de Repentigny qui va être affecté.

1185 Donc combien de temps ça va durer! Si je regarde pour Lac-Mégantic, pour la rivière Chaudière, ça leur a pris quand même un bout de temps pour décontaminer la surface. Si on parle de deux (2) heures que ça s'est rendu là, combien de temps ça va être privé, moi, on a parlé de semaine. On parle pas de deux (2) jours.

1185

Il va falloir qu'ils bloquent, il va falloir qu'ils décontaminent, il va falloir qu'ils confinent, ça va dépendre du type de produit. C'est pas vrai que tous les produits réagissent, des pétroles, on a parlé de quarante-deux (42) sortes de pétrole, donc il va y avoir ça à tenir en compte.

1190

Donc c'est pour répondre à votre question. Nous, on n'y va pas avec le risque, on dit, s'il y a un déversement, voici la situation. L'ordre de grandeur, c'est un ordre de grandeur qu'on s'est donné, parce qu'on n'avait pas de données au départ. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1195

Merci. Docteur Savard, à votre connaissance, est-ce qu'au Lac-Mégantic, il y a eu des cas d'intoxication à cause de la consommation d'une eau contaminée?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

1200

À ma connaissance, il n'y en a pas eu, puis je peux confirmer avec Simon Arbour, est-ce qu'il y a des cas d'intoxication de personnes?

PAR M. SIMON ARBOUR :

1205

Non, à notre connaissance – en fait, ce qui est arrivé, c'est qu'à Lac-Mégantic, selon les municipalités, il y a eu différentes stratégies. Par exemple, la municipalité qui était la plus proche, Saint-Georges, avait accès à une source d'eau potable alternative et a été en mesure de facilement couper l'alimentation d'eau de la rivière Chaudière pour s'alimenter à une autre source d'approvisionnement.

1210

Donc à ce moment-là, il y a eu peu de pénalités.

1215

Par contre, dans le cas de la ville de Lévis ici, ça avait été plus compliqué. Je pense que les problèmes d'alimentation, il faudrait peut-être revoir comment ça s'était passé à ce moment-là, mais il y avait eu quand même des restrictions d'usage au niveau de l'eau potable de quelques jours.

La Ville avait eu à jongler, si je peux dire, dans le fond, avec ses approvisionnements, mais ça s'était soldé, entre autres au niveau des citoyens, par des restrictions au niveau des usages. Ça, il y avait eu des articles de presse qui avaient été documentés à ce moment-là.

1220 **PAR Dr MICHEL SAVARD :**

Si vous permettez, monsieur le Président, on ne s'attend pas nécessairement à des victimes. C'est que si vous contaminez un réseau d'eau, un réseau d'eau potable, ce qu'on risque, c'est de perdre l'usage du réseau.

1225

Parce qu'au niveau toxicologique, on connaît ces substances-là. C'est des variations de pétrole, on connaît cette toxicologie-là. On sait que les gens, s'ils sont exposés à de fortes doses pas longtemps vont avoir quelques symptômes aigus, mais ce sera pas un effet grave.

1230

Et s'ils consomment pendant longtemps, bien, parmi ces substances, il y en a qui sont cancérigènes connues, dont le benzène.

Ça fait qu'on va faire en sorte que les gens ne soient pas exposés longtemps, mais il faut qu'ils puissent évacuer leur milieu.

1235

Et pour ce qui est de la consommation, ce qui est notre chance avec ces produits-là, c'est que comme il y a des BTEX à l'intérieur, puis qu'il y a un seuil...

PAR LE PRÉSIDENT :

1240

Pourriez-vous définir BTEX pour que les gens puissent comprendre?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

1245

Pour les BTEX, c'est les benzènes, toluènes, xylènes, puis l'éthylène qui sont quatre (4) substances qui sont souvent rajoutées et qui sont des bons indicateurs pour suivre la contamination. Et ça, ça donne un goût ou une odeur à l'eau qui fait qu'une communauté qui ne sent rien, qui ne goûte rien ne peut pas avoir de symptômes aigus. Ça veut pas dire qu'il n'y aura pas de problèmes. Parce que s'ils consomment longtemps, c'est des substances toxiques.

1250

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc les symptômes aigus, ce sont des symptômes qui apparaissent très rapidement?

1255

PAR Dr MICHEL SAVARD :

Très rapidement des symptômes aigus, et ça prendrait des fortes concentrations.

1260 Tandis que ce qu'on s'attend, c'est pas tellement un nombre de malades, mais on s'attend à un nombre de personnes qui va perdre l'usage de leurs puits, l'usage de leurs cours d'eau, des municipalités qui peuvent perdre l'usage. Au Lac-Mégantic, quand c'est arrivé, si vous vous souvenez, puis on peut le confirmer, on a fermé l'usine de filtration à Lévis. Même si c'était à très grande distance, juste au cas où que ça s'infiltrait et qu'on perdrait l'usage de ça.

1265 Le problème qu'on a ici avec la rivière des Outaouais, c'est que l'été, en passant, il y a un étiage qui est très très faible de vingt-cinq (25 m³) à trente mètres cubes (30 m³) et vous avez plusieurs prises d'eau, ça dessert près de deux cent cinquante (250 000) à trois cent mille (300 000) personnes, celles de Rosemère, celles de Deux-Montagnes, celles de Sainte-Rose, celles de Saint-Eustache, et ces usines-là ne se sentiront pas en sécurité.

1270 Et même si c'est pas arrivé, il est probable qu'ils peuvent perdre l'usage de leurs puits un certain temps par prudence. Parce que tout n'aura pas été contrôlé.

1275 Nous, ce qu'on craint le plus, c'est pas tellement les conséquences toxicologiques, c'est surtout des conséquences psychosociales avec tous les impacts qu'il y a sur une communauté et dont la perte d'usage de leurs puits, la perte d'usage de leurs maisons éventuellement.

1280 Et on a besoin comme information, puis ce qui me manque comme information puis qu'on va demander, c'est advenant un accident important comme on vient de voir, si c'est un déversement aquatique, on a vu que ça peut s'étendre sur soixante kilomètres (60 km).

1285 Mais si ça arrive pas en milieu aquatique, on cherche à avoir les chiffres, quelle est l'étendue du panache de vingt-deux mille barils (22 000 b) comme ça! Quelle est l'aire? Et si l'aire dépasse, parce qu'on a fait des densités pour cent mètres (100 m), deux cents mètres (200 m), cinq cents mètres (500 m), ça, c'est une moyenne, ça! Mais pour nous en Santé publique, est-ce que la population est exposée!

1290 Et pour savoir si elle est exposée, j'ai besoin d'avoir dans un scénario – en passant on parle du scénario, le pire scénario plausible, il faudrait savoir c'est quoi les critères du plausible – mais c'est important de savoir quelle est l'étendue de la contamination pour voir jusqu'où on doit évaluer des impacts.

1295 Et en passant, la moyenne de densité à Montréal, c'est une moyenne de densité humaine, mais pour nous, ce qui est important, c'est quels sont les spots où il y a une densité très élevée et qu'à ces endroits-là, on puisse agir très rapidement!

Si la réponse est de douze (12) heures, à certains endroits, mais il y a d'autres endroits, comme à Montréal, douze (12) heures, c'est inacceptable.

PAR LE PRÉSIDENT :

1300

Merci monsieur Savard. Merci madame Lussier.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1305

Est-ce que vous me permettez une intervention?

PAR LE PRÉSIDENT :

1310

Oui bien sûr.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1315

Très rapide! Tout d'abord, je veux mentionner que la rivière des Outaouais actuellement, on n'a pas réussi à confirmer la faisabilité du forage directionnel horizontal. Notre objectif, c'est vraiment de pouvoir le faire le plus tôt possible, mais évidemment, il faut le faire avec tous les permis et il y a des délais à ce niveau-là.

La rivière Assomption sera traversée par forage directionnel horizontal.

1320

Un autre point rapide que je veux mentionner, c'est qu'au niveau de la CMM, madame Savaria a raison, il n'y a pas eu beaucoup d'échange d'informations à TransCanada et la CMM jusqu'à récemment. J'ai pris l'engagement auprès des dirigeants de la CMM que la situation va être corrigée. On a eu trente-sept (37) recommandations dans le rapport de la CMM qui a été publié récemment dont certaines relativement à ce sujet-là.

1325

Et on s'est engagés à travailler avec la CMM sur les trente-sept (37) recommandations et de travailler ensemble.

1330

Donc je veux que vous soyez conscients – on sait que c'est un gros défi, on sait qu'on a du travail à faire – mais on s'est engagés auprès de la CMM à le faire.

PAR LE PRÉSIDENT :

1335

Merci monsieur Bergeron.

AUDREY L. CLOUTIER

1340

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Audrey Cloutier.

1345

PAR Mme AUDREY L. CLOUTIER :

Oui bonjour.

1350

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir madame.

PAR Mme AUDREY L. CLOUTIER :

1355

En fait, j'aimerais connaître s'il y a une évaluation actuelle, puis je prends le temps de bien préciser, vraiment actuelle, documentée et disponible, donc accessible, précise de la tuyauterie déjà en place, à savoir quelles sont leur date de mise en place, plusieurs éléments aussi à connaître très importants, quand est-ce qu'ils ont été construits, dans le fond, à savoir comme la vieille partie de la tuyauterie, qu'est-ce qu'il va advenir de ça si malheureusement le projet de l'oléoduc est accepté?

1360

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame. Monsieur Bergeron, est-ce qu'il y a des parties de pipeline qui sont actuellement disponibles sur le territoire québécois?

1365

PAR M. LOUIS BERGERON :

Pas au Québec, monsieur le Président. Il y a trois mille kilomètres (3000 km) qui sont localisés à partir de l'Ontario, je dirais à partir de l'Ouest jusque vers l'Ontario, mais au Québec, c'est cent pour cent (100 %) de la nouvelle canalisation.

1370

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci madame Cloutier.

1375

PAR Mme AUDREY L. CLOUTIER :

1380 J'aurais aimé aussi savoir si les parties qui sont anciennes, même si elles sont à l'extérieur
du Québec, de quelle date datent-elles, puis quand est-ce qu'elles ont été installées?

PAR LE PRÉSIDENT :

1385 Madame Cloutier, je regrette, avec le nombre de personnes qui se sont inscrites, je pourrai
pas prendre plus qu'une question.

1390 Mais je pense que la question importante, est-ce qu'au Québec il y a des vieilles
canalisations, des vieux pipelines qui seront utilisés, c'est non. Tout le pipeline sera un nouveau
pipeline.

RICHARD E. LANGELIER

1395 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard Langelier à Laval.

PAR M. RICHARD E. LANGELIER :

1400 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame Grandbois, bonsoir monsieur Germain.
Donc je m'appelle Richard E. Langelier, je suis docteur en droit et doctorant en sociologie et je suis
membre d'un collectif scientifique qui s'intéresse particulièrement à la question de l'eau et qui
soutient les municipalités dans leurs démarches pour protéger leurs sources d'eau potable.

1405 Dans ce cadre-là, et ma question va s'adresser, par votre intermédiaire, monsieur le
Président, au représentant de TransCanada, dans ce cadre-là, avec un autre groupe de juristes,
nous avons élaboré un règlement municipal qui régit l'installation de pipelines sur le territoire des
municipalités québécoises, règlement qui actuellement est adopté déjà par une dizaine de
1410 municipalités qui sont situées sur le parcours de l'oléoduc Énergie Est.

1415 Alors dans la Loi sur l'Office national de l'énergie, à l'article 114 (1) b), il est prévu qu'un
créancier, ça peut être une municipalité par exemple, peut exiger une sûreté légale pour des
activités qui se déroulent sur son territoire, activités qui sont susceptibles par exemple de
compromettre la qualité des sources d'eau potable.

1420 Alors j'ai entendu monsieur Bergeron lundi soir nous dire qu'il allait respecter les lois québécoises et dans ce règlement municipal qui est une législation québécoise, c'est une législation déléguée, mais c'est une législation québécoise, il est prévu que TransCanada devra verser une sûreté minimum de dix millions de dollars (10 M\$) pour s'assurer qu'advenant des déversement ou d'autres incidents, ça ne soit pas les citoyens qui soient tenus de payer comme c'est malheureusement le cas à Lac-Mégantic.

1425 Alors ma question, c'est : est-ce que TransCanada a l'intention de respecter cette législation ou de la contester?

PAR LE PRÉSIDENT :

1430 Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1435 Est-ce qu'il serait possible de préciser exactement quelle législation on parle, parce que je ne suis pas familier avec les détails.

PAR LE PRÉSIDENT :

À quelle réglementation municipale vous faites allusion?

1440 **PAR M. RICHARD E. LANGELIER :**

C'est la Loi sur les compétences municipales qui accordent aux municipalités québécoises le pouvoir de préserver leur environnement, préserver leur eau potable.

1445 Et le règlement que nous avons élaboré, c'est un règlement qui prévoit nommément l'installation d'une canalisation d'un pipeline sur le territoire des municipalités, règlement qui a été validé par un constitutionnaliste de l'Université d'Ottawa et approuvé également par un juriste spécialiste en droit de l'environnement qui sera un de vos experts dans les prochains jours.

1450 Donc c'est un règlement qui découle de la Loi sur les compétences municipales. Cette loi accorde aux municipalités le pouvoir d'établir des normes pour protéger leur environnement.

1455 Évidemment, comme on en discute ce soir, l'installation d'une telle conduite avec un tel débit, un tel volume, est évidemment susceptible de compromettre la qualité de l'eau, ce qui autorise les municipalités à prévoir dans leur réglementation un certain nombre d'éléments, d'éléments qui ont été élaborés à partir d'ailleurs d'une rencontre organisée par la Fédération québécoise des

1460 municipalités avec TransCanada où TransCanada s'était engagée, avait fait des engagements qu'ils allaient fournir de l'eau, qu'ils allaient former les pompiers, ils allaient établir des plans d'urgence, etc. Il y avait toute une série d'engagements.

Alors nous, comme juristes, nous avons transformé ces belles paroles, ces beaux engagements en obligations juridiques formelles pour obtenir un permis pour passer un pipeline sur le territoire de la municipalité.

1465 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je pense que c'est très clair, monsieur Langelier. Merci monsieur Langelier.

1470 Est-ce que monsieur Bergeron aurait une réponse?

PAR M. LOUIS BERGERON :

1475 Monsieur le Président, si vous permettez, on va prendre un engagement de préparer une réponse sur le sujet, j'ai pas de réponse toute faite ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Bergeron. Merci monsieur Langelier.

1480 _____
PIERRE DUMONT

1485 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'appellerai maintenant monsieur Pierre Dumont à Laval. Monsieur Gaston Cadrin à Lévis et monsieur Hugo Mailhot Couture à Trois-Rivières.

1490 Donc monsieur Pierre Dumont à Laval!

PAR M. PIERRE DUMONT :

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire.

1495 Je voudrais revenir sur le sujet des dispositifs de détection des fuites sur le réseau de pipeline. On a beaucoup parlé dans les derniers jours de ce système-là, on a surtout établi que c'est l'erreur humaine qui était le maillon faible jusqu'à maintenant dans ce qui a été observé.

1500 On a parlé de technologie, je pense qu'on est effectivement face à une technologie sophistiquée qui éventuellement peut permettre de détecter des fuites de plus en plus petites.

Mais il reste que c'est de la quincaillerie, puis j'aimerais qu'on discute quelles sont les conditions pour lesquelles les dispositifs de détection des fuites peuvent s'avérer défaillants ou inopérants?

1505 Il y a plusieurs exemples, des capteurs défectueux, des dispositifs de transmission d'information, c'est des données qui vont circuler sur des milliers de kilomètres, défectueux, des dispositifs d'alarme défectueux, des pannes d'électricité et des orages solaires, on a vu le réseau d'Hydro-Québec qui a sauté il y a une dizaine d'années à cause d'un orage solaire. On peut parler de conditions climatiques qui sont quand même extrêmes dans nos pays.

1510 Donc élaborer sur cet élément-là, l'élément quincaillerie, sa fiabilité ou disons, qu'est-ce qui pourrait les rendre inopérants ou défaillants?

1515 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1520 Monsieur le Président, je vais demander à Mark Malinowski, notre directeur des systèmes de contrôle pour l'ensemble des oléoducs, de répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT :

1525 J'informe quand même qu'aujourd'hui, ce soir, nous n'avons pas d'interprétation simultanée. Vous pouvez donner la réponse, mais si, monsieur Bergeron, vous pouvez reprendre de façon synthétique l'essentiel en français, ce serait mieux.

1530 **PAR M. JOHN VAN DER PUT :**

Je vais traduire, monsieur le Président! Dans la conception de notre système de détection de fuites, on prévoit de tels scénarios, alors il y a des redondances dans les équipements.

1535 Effectivement, les capteurs qui avaient été mentionnés, capteurs de pression, de température, de débit, il n'y en a pas un seul; par exemple à chaque station de pompage, il y en a plusieurs, pour prévoir des redondances.

1540 Pour ce qui est de la communication, parce qu'on comprend que les signaux sont envoyés par différents modes de communication à partir de soit les stations de pompes ou les vannes de sectionnement, en allant à la salle de contrôle à Calgary.

1545 Pour ce qui est de l'alimentation énergétique, il y a non seulement l'alimentation par Hydro-Québec, mais aussi il y a une génératrice aussi et aussi une batterie.

1550 Pour ce qui est de la communication, monsieur Malinowski ne l'avait pas mentionné, mais juste pour compléter, il y a non seulement la communication par satellite mais aussi des systèmes de communication redondants comme systèmes cellulaires et aussi systèmes analogues aussi.

1555 Il y a des redondances pour ce qui est de l'équipe de contrôleurs, justement on en a parlé antérieurement que c'est une équipe de quatre-cinq (4-5) contrôleurs.

1560 Les contrôleurs ne sont pas formés uniquement pour une seule tâche, par exemple celui qui s'occupe du système de détection de fuites a aussi la formation pour s'occuper de la gestion du pipeline ou la gestion d'un terminal.

Alors il y a des redondances dans la formation aussi.

PAR LE PRÉSIDENT :

1565 En fait vous répondez un peu à la question inverse de monsieur Dumont. Monsieur Dumont disait qu'est-ce qui ferait en sorte qu'il y ait des fuites qui soient pas détectées et vous, vous répondez, voici pourquoi il n'y aura pas de fuites non détectées.

1570 Mais est-ce que vous pourriez plutôt cibler sur quelles sont les raisons pour lesquelles il pourrait y avoir des fuites non détectées?

PAR M. PIERRE DUMONT :

Des raisons de quincaillerie, de dispositifs.

PAR LE PRÉSIDENT :

La question est ouverte.

1575 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Les équipements, bien, on a parlé des instruments, évidemment on a beaucoup focussé sur la question de la redondance des instruments.

1580 Si la question est à savoir, est-ce qu'il y a une possibilité qu'une fuite ne soit pas détectée par le système de détection de fuites, en théorie c'est toujours possible, et c'est la raison pour laquelle on a plusieurs systèmes en parallèle, on n'en a pas juste un.

1585 Et une des fonctions de l'opérateur responsable de la détection de fuites est justement de suivre en temps réel tous les instruments et de lui-même pouvoir identifier une fuite.

1590 On sait qu'il y a des exemples sur Keystone où l'opérateur, en fait la plupart des fuites qu'il y a eues dans les stations de pompage, il n'y a pas eu de fuites sur la conduite comme telle, mais dans les fuites qu'il y a eues dans les stations de pompage, la majorité du temps, ont été identifiées par l'opérateur avant même que le système de détection de fuites les identifie.

1595 Alors on sait que les systèmes de détection de fuites, en vertu de la précision des instruments et de certains autres éléments, ont effectivement une précision de l'ordre de un et demi pour cent (1½ %) en dedans de deux (2) heures.

Mais on a d'autres systèmes, on a d'autres procédures en parallèle pour compenser.

1600 Alors est-ce qu'un système comme tel peut ne pas être parfait, je crois qu'on peut dire que c'est le cas et c'est la raison pour laquelle on doit avoir plus qu'une façon de suivre la possibilité de fuites.

PAR LE PRÉSIDENT :

1605 Ça me satisfait. Merci monsieur Dumont.

PAR M. PIERRE DUMONT :

1610 Est-ce que je comprends qu'il n'y a aucune possibilité que les dispositifs en place tombent en panne ou aient des défaillances?

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien en fait, ce que monsieur Bergeron a dit, et vous me corrigerez monsieur Bergeron, le zéro risque n'existe pas.

1615 Monsieur Bergeron, est-ce que je vous traduis succinctement bien?

PAR M. LOUIS BERGERON :

C'est exact.

1620

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc ça peut tomber en défaillance.

1625

PAR M. PIERRE DUMONT :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1630

Je vous en prie.

1635

GASTON CADRIN

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gaston Cadrin ici à Lévis.

1640

PAR M. GASTON CADRIN :

Bonsoir monsieur le Président.

1645

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir monsieur.

PAR M. GASTON CADRIN :

1650

Gaston Cadrin, je suis géographe et spécialisé en environnement, de Lévis.

J'ai été un peu étonné que le pire scénario vraisemblable sur l'Etchemin qu'on a présenté tout à l'heure ait été établi à vingt-deux mille barils (22 000 b) alors que la rivière Kalamazoo au

1655 Michigan en 2010 a laissé, le pipeline a laissé s'échapper dans la rivière vingt-six mille deux cents barils (26 200 b), alors que le pipeline était trois (3) fois moins grand.

PAR LE PRÉSIDENT :

1660 Quatre (4) fois moins grand, une capacité de deux cent quatre-vingt...

PAR M. GASTON CADRIN :

1665 Merci monsieur le Président. Sans compter que pour des fissures longitudinales, les systèmes de détection peuvent prendre beaucoup plus – parfois on les détecte pas, les fissures longitudinales, et en plus, ça peut prendre plus que treize (13) minutes. Mais c'était mon préambule.

1670 On parle beaucoup, le promoteur parle beaucoup de pétrole transporté. C'est pas un pipeline de pétrole. Majoritairement, ça va être un pipeline de dilbit, de diluant qu'on met pour transporter des bitumes.

1675 Donc les réactions de ce produit-là vont être totalement différentes qu'un pétrole conventionnel. C'est-à-dire qu'il y a une partie gazeuse qui va s'échapper, et le reste, ça peut couler dans le fond de la rivière par exemple et, on l'a vu dans la rivière Kalamazoo comme exemple, c'est un exemple assez récent, on en ramasse encore du pétrole semble-t-il.

1680 Donc c'est très inquiétant. Et ma question, c'est que sur un point un million (1,1 M) de barils de dilbit transporté, il va y en avoir au moins le tiers, c'est du diluant, plus du tiers, c'est du diluant, pour justement que ça coule jusqu'à Saint John. Et en supposant que dans la ligne de transport, que ce soit à un moment donné juste du dilbit qui s'en irait vers Saint John, ça veut dire qu'au bout de la chaîne, au bout du pipeline à Saint John, au terminal, terminal, il y aurait trois cent cinquante mille barils (350 000 b) de diluant qui seraient là. Qu'est-ce qu'on en fait?

1685 Comment est-ce qu'on le récupère? Je sais que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, monsieur Gallant a dit à Tout le monde en parle, ah, TransCanada nous a promis une usine de récupération! Mais c'est des promesses.

1690 Alors ça veut dire que trois cent mille (300 000 b), trois cent cinquante mille barils (350 000 b) de diluant, est-ce qu'il va revenir en Alberta par train? Parce que quand on dit que le pipeline va exempter les trains, finalement s'il faut ramener ces trois cent mille barils (300 000 b) et plus vers l'Alberta, on n'est pas plus avancés finalement.

1695 Et en sous-réflexion, dans le cas, pourquoi on ne propose pas un pipeline parallèle pour le diluant, puisque...

PAR LE PRÉSIDENT :

1700 Votre question est très claire, je vais l'adresser...

PAR M. GASTON CADRIN :

Mais en Colombie-Britannique, ils l'ont fait, les compagnies.

1705 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre question est très claire. Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1710 Oui. Alors tout d'abord, je vais juste préciser, dans les documents qu'on a déposés hier, on a déposé, je dirais, les fourchettes de débits pour les différents types de brut et qu'on voit que le bitume dilué est de trois cent cinquante (350 000 b) à sept cent mille barils (700 000 b) par jour, donc c'est pas en totalité du bitume dilué, c'est une partie qui pourrait aller jusqu'à peut-être
1715 cinquante-cinquante-cinq pour cent (50 %-55 %) ou même soixante pour cent (60 %).

En ce qui concerne la question des diluants, le diluant, essentiellement, c'est une partie très légère d'hydrocarbure qui essentiellement est la partie légère de l'essence qu'on met dans nos voitures. Alors les raffineries de l'Est du Canada vont tout simplement traiter le bitume dilué et vont
1720 vendre la partie diluant sous forme d'essence pour les véhicules automobiles.

Et nous avons aussi remis hier le tableau des pipelines de diluant qui partent du Midwest américain et deux (2) projets dont un effectivement Northern Gateway en Colombie-Britannique qui a été approuvé et qui doit être mis en service en 2019, alors il y a deux (2) nouveaux pipelines de diluant qui vont vraisemblablement s'ajouter d'ici 2020 pour effectivement être utilisés pour diluer le bitume additionnel qui sera produit en Alberta.

1725 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1730 Écoutez, je vais accepter la synthèse de monsieur Bergeron, parce que ça fait depuis quelques séances, c'est pas grave, il y a des nouvelles personnes, mais ça fait quatre (4) fois au moins qu'on l'entend de façon plus détaillée, donc ça répond à votre question.

PAR M. GASTON CADRIN :

1735

Est-ce que les raffineries de l'Est sont équipées pour transformer ça actuellement?

PAR LE PRÉSIDENT :

1740

Monsieur, étendez votre réponse à cette question-là s'il vous plait.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1745

Le diluant est un peu l'équivalent de la partie légère de l'essence, un naphta et ça va se retrouver, lorsque ça va être raffiné dans les raffineries, ça va se retrouver dans l'essence. Ça va se retrouver dans la coupe d'essence que la raffinerie va produire et va vendre comme carburant.

PAR LE PRÉSIDENT :

1750

Merci monsieur Cadrin.

PAR M. GASTON CADRIN :

1755

Merci.

HUGO MAILHOT COUTURE

1760

PAR LE PRÉSIDENT :

Maintenant à Trois-Rivières, monsieur Hugo Mailhot Couture.

PAR M. HUGO MAILHOT COUTURE :

1765

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

1770

Bonsoir.

PAR M. HUGO MAILHOT COUTURE :

1775 Merci monsieur le Président. Moi, je suis un biologiste, je travaille dans le domaine de l'évaluation environnementale. Dans ce domaine-là, ce qu'on fait, c'est qu'on valorise des composantes puis on prend des décisions à partir de ça.

1780 Hier, il y a une question qui a été posée pour savoir quelles étaient en fait les justifications d'un tracé qui était au nord du fleuve puis qui longeait de près ce dernier. La réponse a été qu'il était avantageux de suivre l'emprise d'un gazoduc existant pour minimiser donc le nouveau déboisement, etc., l'emprise.

1785 Par contre, on sait qu'un gazoduc, quand il y a une défaillance, ça n'a pas le même impact qu'un pipeline. Du gaz naturel, ça va dans l'atmosphère, un pipeline, ça coule dans l'eau, dans les milieux naturels.

1790 D'une part, comment on peut justifier en fait que le tracé soit assez près du fleuve pour qu'un déversement puisse se rendre à celui-ci à partir d'une rivière, puis dans plusieurs cas, particulièrement entre autres dans le secteur du lac Saint-Pierre qui est une réserve de la biosphère de l'Unesco, c'est quoi qui a amené la compagnie à en fait penser que la diminution de la taille de l'emprise était plus importante au niveau environnemental que de s'assurer qu'un déversement puisse pas atteindre un des plus grands et importants fleuves au monde?

PAR LE PRÉSIDENT :

1795 Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

1800 Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Veilleux de répondre.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

1805 En fait, hier, ce qui a été expliqué aussi également, c'est que ça avait été regardé de passer par la rive sud, mais comme il faut rentrer à Suncor et que c'est impossible de rentrer par la rive sud à cause de la densité de la population, la présence du parc des Îles-de-Boucherville, etc., donc il fallait rentrer pour alimenter Suncor par la rive nord.

1810 J'ai mentionné aussi qu'il y avait le point d'entrée qui était important qui serait très près de la frontière, près de Rigaud et Pointe-Fortune, juste en aval du barrage Carillon, donc c'est ça qui favorisait d'utiliser la rive nord pour justement alimenter Suncor.

1815 Une fois qu'on a dit ça et qu'on est rendu sur la rive nord, l'autre avantage, c'est d'essayer de regrouper les infrastructures lorsque c'est possible, et comme TransCanada exploite déjà le réseau de gazoduc TQM, ça faisait en sorte que c'était intéressant d'un point de vue exploitation et de réduction de déboisement de l'emprise temporaire, parce que l'emprise permanente, elle, va être déboisée totalement, on parle de vingt (20 m) à vingt-cinq mètres (25 m) environ.

Donc ça, en gros, c'est l'idée de suivre la rive nord.

1820 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Maintenant, si vous voulez, monsieur Grenon peut compléter sur la question de la préparation des plans d'urgence sur la rive nord.

1825 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

1830 Mais je crois que la question était, est-ce que ça aurait été possible d'envisager un tracé par exemple qui aurait été plus loin sur la rive nord, plus au nord sur la rive nord? Par exemple, je sais pas, ici, je vois des municipalités, Crabtree ou même au sud de Shawinigan ou Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Narcisse, donc un tracé près du piémont des Laurentides par exemple? Je crois que c'est ça le sens de la question de monsieur.

PAR M. HUGO MAILHOT COUTURE :

1835 Effectivement. Puis en fait, si je peux ajouter avant qu'on réponde, je suis intéressé de savoir en fait de quelle manière ça avait été valorisé, l'empreinte de l'oléoduc réduite, donc l'empreinte de déboisement versus la protection d'un cours d'eau comme le Saint-Laurent?

1840 Parce que je sais que c'est des choses qui sont faites quand on évalue les impacts d'un projet, puis je suis intéressé de savoir comment ça s'est fait.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

1845 En fin de compte, ce qu'on a essayé de faire, c'est, dans la mesure du possible, de suivre des infrastructures existantes. Oui, il y en a également qui sont plus au nord, par exemple des lignes électriques qui s'en vont dans diverses directions.

1850 Le chemin le plus court nous apparaissait vraiment celui qui était de gazoduc TQM et à ce moment-là, même si on était plus au nord, je comprends bien que ça descend quand même dans le fleuve, on aurait été plus éloigné, mais il y a d'autres inconvénients certainement qui auraient été

trouvés de ce côté-là aussi. Et c'est pas certain que d'un point de vue acceptabilité sociale, celui-là aurait été davantage privilégié.

1855 Notamment pour l'avoir fait déjà dans le passé, c'est quand une entreprise a déjà un pipeline existant qu'elle exploite, bien, les gens ont plutôt préférence à le suivre justement parce qu'il y en a déjà un, surtout lorsque la même compagnie l'exploite.

1860 Donc il y a des avantages et des inconvénients dans chacun des cas, là, mais c'est certain que l'emprise de TQM joue un rôle important. Celle-ci est déjà aussi adjacente à l'autoroute 40, donc on a essayé de regrouper encore une fois le plus possible.

1865 Maintenant, dans le cadre de la préparation des plans d'urgence, comme monsieur Grenon l'a mentionné à ce moment-là, c'est tous des facteurs qui vont être considérés en cas d'intervention.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci monsieur Couture.

1870 **PAR M. HUGO MAILHOT COUTURE :**

Merci.

1875 _____
RÉJEAN SAVARD

PAR LE PRÉSIDENT :

1880 J'appellerai maintenant monsieur Gérard Montpetit à Trois-Rivières, madame Céline Lachapelle à Laval et monsieur Réjean Savard ici à Lévis. Nous allons commencer par vous, monsieur Savard.

PAR M. RÉJEAN SAVARD :

1885 Bonsoir. Ma question est très simple. Ai-je bien compris que les municipalités seront responsables du déploiement des mesures d'urgence, advenant un déversement? C'est ma question.

1890

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ce sont les municipalités qui sont responsables du déploiement des mesures d'urgence, monsieur Bergeron?

1895

PAR M. LOUIS BERGERON :

Je vais demander à monsieur Grenon de répondre.

1900

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Merci monsieur le Président. La réponse c'est non. La responsabilité de l'intervention en tant que telle sur les cours d'eau ou lors d'un déversement même sur le sol, c'est la responsabilité d'Énergie Est de déployer son équipement d'intervention avec ses équipes d'intervention qui seront du personnel d'Énergie Est et qui sera complété avec des ententes que nous aurons avec des entrepreneurs spécialisés en intervention d'urgence.

1905

La gestion de l'incident en tant que tel sur un territoire municipal, ça, c'est la responsabilité de la municipalité, et les équipes d'intervention d'Énergie Est vont se joindre à cette structure de gestion d'incident municipale pour coordonner, pour participer à la résolution des enjeux qui sont soulevés lors d'un incident.

1910

Mais le déploiement en tant que tel des équipements, ça ne sera pas les premiers répondants locaux, ça va être les équipements de TransCanada déployés par des employés de TransCanada ou des entrepreneurs spécialisés embauchés par TransCanada.

1915

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Savard, j'aimerais vous informer que la semaine prochaine, mardi en soirée, nous allons avoir toute une thématique sur les plans de mesures d'urgence, les rôles et les responsabilités des différents intervenants, les capacités d'intervention, si ça vous intéresse.

1920

PAR M. RÉJEAN SAVARD :

Ça va, merci monsieur le Président.

1925

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

1930

GÉRARD MONTPETIT

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gérard Montpetit à Trois-Rivières.

1935

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

Bonjour. Ce soir, on parle de danger à l'eau, mais je parlerais aussi d'un autre danger, celui-là, il ne respecte pas les juridictions ni les frontières. Donc je parle de la production de gaz à effet de serre et de la Conférence de Paris et du rapport du GIEC qui disent qu'il faut réduire l'utilisation de carburants fossiles si on veut maintenir le réchauffement climatique en dessous de deux (2) degrés.

1940

Donc une évaluation sérieuse sur le plan scientifique doit prendre en compte l'empreinte totale, c'est-à-dire l'excavation, la production, le transport par pipeline ou par bateau ou peu importe, le raffinage et la combustion.

1945

Alors ma question s'adresse surtout à l'Office national de l'énergie. Alors l'Office va-t-il se pencher sur la production totale des GES et ainsi que l'augmentation des GES dans le cadre de la Conférence de Paris où on doit réduire les GES?

1950

PAR LE PRÉSIDENT :

Ma collègue madame Grandbois va vous répondre.

1955

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Monsieur Montpetit, on n'a pas les gens de l'Office national de l'énergie avec nous. Par contre, on aura deux (2) sessions qui vont vraiment être dédiées à la question des gaz à effet de serre, ce sera mercredi le 16 mars à dix-neuf heures (19 h) et ensuite jeudi, et on aura, à ces séances-là, les gens d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada, et notamment une présentation d'Environnement Canada qui va porter sur les démarches visant à incorporer la prise en compte des gaz à effet de serre en amont dans l'évaluation des projets.

1960

Et sûrement que cette présentation-là sera en lien avec les nouvelles obligations de l'Office national de l'énergie. On sait que l'Office national de l'énergie, dans le cadre du projet oléoduc Énergie Est, devra évaluer la question des émissions de gaz à effet de serre de façon plus globale.

1965

1970

Donc l'ensemble de ces aspects-là sera discuté beaucoup plus en détail avec présentation et experts sur la question, donc mercredi 16 mars dix-neuf heures (19 h) et jeudi 17 mars à treize heures (13 h), deux (2) séances sur cette question.

Donc ce soir, ces gens-là ne sont pas avec nous.

1975

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est un peu malheureusement les limites de travailler de façon thématique. Nous avons aujourd'hui une batterie d'experts et de personnes-ressources qui justement peuvent répondre aux questions du thème couvert ce soir.

1980

Alors si vous ne revenez pas aux séances dédiées au gaz à effet de serre, vous pouvez être sûr, monsieur Montpetit, que la Commission se fera une joie de reprendre votre question.

1985

PAR M. GÉRARD MONTPETIT :

D'accord. Parce que je peux pas être à toutes les séances.

1990

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, bien sûr, mais vous pouvez être sûr que nous allons reprendre votre question. C'est prévu, nous avons, j'ai pas voulu dire le chiffre, mais nous avons à peu près une centaine de pages de questions. Nous avançons tranquillement.

1995

Merci monsieur Montpetit.

CÉLINE LACHAPELLE

2000

PAR LE PRÉSIDENT :

Et madame Lachapelle de Laval. Bonsoir madame.

2005

PAR Mme CÉLINE LACHAPELLE :

Bonsoir monsieur le Commissaire, bonsoir madame et monsieur les Commissaires. Je déplore tout d'abord le choix du BAPE qui a été fait dans sa formule 6.1 générique. Je sais que ça a été dit à plusieurs reprises, mais je pense que c'était important de le redire.

2010

L'autre formule aurait eu un impact ayant probablement plus d'influence, d'autant plus qu'une partie des frais aurait été assumée par le promoteur, ce qui n'est pas le cas présentement.

2015

Espérant au moins que le ministère en fera bon usage comme c'est le but recherché par lui, on l'espère, c'est-à-dire de s'outiller d'arguments pour aller nous défendre à l'Office national de l'énergie.

2020

J'ose espérer que ceci fait partie d'une consultation publique et non d'un exercice qui aurait pour but unique de faire accepter ledit projet. Et j'insiste sur le mot projet.

Voici ma question! Quand vous parlez du projet, vous parlez au futur alors que vous devriez, selon moi, parler au conditionnel. Et quand vous parlez de déversement possible, vous en parlez au conditionnel alors que vous devriez probablement en parler au futur!

Je sais pas comment TransCanada peut répondre à ça.

2025

PAR LE PRÉSIDENT :

2030

Écoutez, je pense que c'est un bon commentaire. Si vous avez observé cette différence chez la Commission, je le regrette, écoutez, pour nous, projet c'est projet. Je suis un chercheur universitaire, je fais des projets de recherche et effectivement, le conditionnel est bien préférable parce que moins prétentieux, évidemment plus incertain, mais on peut redoubler d'attention pour vous faire plaisir, madame.

PAR Mme CÉLINE LACHAPELLE :

2035

Merci. Au moins, ça va nous donner l'illusion qu'on a quand même quelque chose à dire.

PAR LE PRÉSIDENT :

2040

Madame, attention, là! Vous avez devant vous, et j'insiste là-dessus, vous avez devant vous une Commission extrêmement intègre et extrêmement rigoureuse.

PAR Mme CÉLINE LACHAPELLE :

2045

Je doute pas de vos intentions, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bon, au moins ça. Ce sera le cadeau de la journée. Merci madame.

2050

Nous prenons une pause de quinze minutes (15 min), merci

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2055

**REPRISE DE LA SÉANCE
MARTINE CHATELAIN**

PAR LE PRÉSIDENT :

2060

Messieurs dames, si vous voulez prendre place.

En attendant le promoteur, je vais quand même appeler les trois (3) prochaines personnes. Donc à Laval, madame Martine Chatelain, à Lévis, madame Carolle Dupuis et à Trois-Rivières, monsieur Marc Brullemans.

2065

Alors madame Martine Chatelain de Laval.

PAR Mme MARTINE CHATELAIN :

2070

Bonjour monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

2075

Bonjour madame.

PAR Mme MARTINE CHATELAIN :

2080

Messieurs et madame les Commissaires. Je suis présidente de la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau Eau Secours! et on ne parle depuis tantôt que de réduire les risques et on dit que zéro risque n'existe pas.

Je veux rappeler que zéro risque existe si nous n'avons pas de pipeline. C'est important de le rappeler!

2085

Le BAPE 6.1, je ne suis pas d'accord, je pense qu'il y aurait eu moyen de faire ça autrement. Je suis quand même contente d'être consultée.

2090

Parce qu'on a parlé, il y a un mot qui m'a sonné très fort dans les oreilles tantôt, d'irréversibilité de certaines conditions, d'irréversibilité de désastres, je pense entre autres aux lagunes de Mercier contaminées depuis plus de quarante (40) ans aux hydrocarbures; je pense aux dégâts qui sont encore dans la rivière, dans le lac Mégantic et dans la rivière, parce qu'il y a encore des hydrocarbures qui sont là. Il y en a encore à Kalamazoo.

2095

Donc quand on parle d'irréversibilité, c'est pas rien, ça veut dire qu'on ne peut pas revenir.

Il y a aussi des désastres qui vont prendre des années, madame Savaria en a parlé, à se régler, c'est-à-dire des choses, des substances qui prennent énormément de temps à se dégrader ou qui prennent du temps à nettoyer.

2100 Je vais vous parler des hydrocarbures aromatiques polycycliques.

PAR LE PRÉSIDENT :

2105 Madame Chatelain, écoutez, je suis très tolérant, j'accepte sans rouspéter des petits préambules et je me rends compte que plus je suis tolérant, plus les gens exagèrent dans leur préambule, exagèrent dans le nombre de questions, alors je vous demande d'arriver à votre question.

PAR Mme MARTINE CHATELAIN :

2110 Oui. Les hydrocarbures aromatiques polycycliques sont des substances qui sont très cancérigènes, mutagènes en très petites quantités dans l'eau. Alors on sait que même de très petites fuites courantes, pas des grands désastres, peuvent donner lieu à des fuites, même dans le transfert du pipeline, il peut y avoir de ce genre de petites fuites.

2115 Moi, je veux savoir qui est imputable pour l'eau potable qui va arriver chez moi?

PAR LE PRÉSIDENT :

2120 Vous voulez dire s'il y a un déversement?

PAR Mme MARTINE CHATELAIN :

2125 S'il y a un déversement, de me donner de l'eau potable de qualité. Est-ce que c'est la compagnie? Est-ce que c'est les villes dont trois cent soixante (360) dénoncent le Règlement de protection de prélèvement des eaux potables et de leur protection, parce qu'ils trouvent que ça protège pas suffisamment? Est-ce que c'est la province de Québec ou est-ce que c'est le Canada qui va me fournir de l'eau potable de qualité pour que je ne m'empoisonne pas?

2130 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je transfère la question tout d'abord à monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2135

Monsieur le Président, en ce qui concerne le préambule de la question, quand on dit qu'il y a zéro risque sans pipeline, j'aimerais préciser que s'il n'y a pas de pipeline, il y a d'autres modes de transport.

2140

PAR LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on va pas commencer à aborder ça, là.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2145

OK. En ce qui concerne l'imputabilité, c'est clairement TransCanada qui est imputable et qui est responsable de s'assurer que les gens ont un approvisionnement en eau pour toutes les situations potentielles.

2150

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est TransCanada qui défraierait tous les frais?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2155

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT :

2160

Merci monsieur Bergeron. Merci madame Chatelain.

CAROLLE DUPUIS

2165

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Carolle Dupuis à Lévis.

2170

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

Bonsoir. Ma question s'adresserait à vous, messieurs et madame les Commissaires, est-ce que ça se peut, ça?

PAR LE PRÉSIDENT :

2175

Ça dépend. Si c'est une question gentille, oui.

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2180

Ah oui, oui, tout ce qu'il y a de plus gentil.

PAR LE PRÉSIDENT :

2185

D'accord. Allez-y.

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2190

J'écoute depuis le début de la soirée, on ergote un petit peu, est-ce que c'est six (6) heures, est-ce que c'est douze (12) heures, est-ce que c'est zéro virgule trente-quatre (0,34), est-ce que c'est je sais pas quoi! Il me semble qu'on n'est pas ici comme citoyen, on ne passe pas deux (2) semaines dans une salle, dans un gymnase pour parler de la normalité des choses, pour parler des petites choses courantes et ordinaires.

2195

On est ici pour parler des choses qui ne se peuvent pas. Lac-Mégantic, ça se pouvait pas. C'est arrivé.

La rivière Kalamazoo, ça se pouvait pas, c'est arrivé.

2200

Deepwater Horizon, la plateforme qui a éclaté dans le golfe du Mexique, ça se pouvait certainement pas que du pétrole gicle comme ça pendant des semaines.

2205

Des navires qui se fracassent au large de l'Écosse, Exxon qui coule pendant trois (3) semaines, ça se peut pas, tout ça. Bien ça arrive, la grosse fuite de méthane en Californie aussi qui a fui pendant trois (3) mois, plus que ça, d'octobre à janvier.

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc votre question?

2210

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

Bien ma question, c'est qu'il y a des événements extraordinaires, et c'est de ça qu'il faut parler. C'est pas des petites choses ordinaires, quand on parle de risques de déversement.

2215 Et quand il se passe des déversements, on parle pas non plus des délais de réponse écrits dans les livres. Je sais pas si vous avez fait le recensement, moi, j'en ai fait un assez vaste quand même, je n'ai trouvé aucun cas où le délai de réponse correspondait à ce qui était écrit.

C'est essentiel à ma question.

2220 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est sûr que comme Commission, écoutez, nous allons faire une analyse intelligente. On nous donne des chiffres...

2225 **PAR Mme CAROLLE DUPUIS :**

Laissez-moi terminer, j'ai presque fini.

2230 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais vous arrivez à votre question?

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2235 Oui, j'y arrive.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame.

2240 **PAR Mme CAROLLE DUPUIS :**

2245 J'y arrive. Je veux vraiment quand même préciser que les délais de réponse ne sont jamais – Californie, c'était supposé être quinze (15) minutes, ça a pris deux (2) heures; Vancouver, le maire a presque fait une dépression nerveuse tellement le délai de réponse a été mauvais. Il y a toujours quelque chose qui ne fonctionne pas dans le délai de réponse. Alors treize (13) minutes, c'est un rêve, ça n'a rien à voir avec la réalité à laquelle on peut s'attendre, OK!

2250 Ce que je veux savoir, c'est au terme de cet exercice qu'on est en train de faire, est-ce que vous pensez que vous allez être en mesure – je parle pas de vos compétences à vous – est-ce que vous pensez que vous allez avoir en main ce qu'il faut, matériel, pour nous donner un portrait clair, concret de comment seraient les choses en cas d'événement qui se peut pas mais qui arriverait, et de délai de réponse qui correspondrait à la réalité et non pas à un rêve?

2255 Ce serait quoi le panache comme disait monsieur tout à l'heure!

Nous, on habite dans une région où il y a de la marée, ça remontrait jusqu'où, ça descendrait jusqu'où? Ça traverserait jusqu'où? Ce serait quoi?

2260 Ce serait quoi la faune? Est-ce que ce serait des poissons comme dans la Chaudière qui seront complètement ruinés pour toujours?

Les oiseaux marins, nos oies blanches et tout ça, est-ce qu'il y en aurait encore?

2265 De l'eau potable, où qu'on la prendrait, notre eau potable? On en manquerait pendant combien de temps? D'où elle viendrait? Est-ce qu'on la ferait venir de l'URSS?

La qualité de vie, les riverains.

PAR LE PRÉSIDENT :

2270 Je peux vous répondre.

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2275 Est-ce que vous allez être en mesure de nous décrire ça?

PAR LE PRÉSIDENT :

2280 Je peux vous répondre. Nous, nous avons été formés et mandatés pour donner un avis et des conseils au ministre. Nous allons, pour certains aspects, pour certains enjeux, peut-être arriver à quelque chose de très blanc, pour d'autres ça peut être très noir, mais pour d'autres, ça peut être une zone grise.

2285 Mais même si nous arrivons, pour certains enjeux, à des zones grises, ces zones grises vont conseiller le ministre. Les zones grises par exemple peuvent comporter un certain nombre d'incertitudes dans lesquelles on ne peut pas arriver à un chiffre, une couleur blanche ou noire.

2290 Donc notre mandat, c'est ça. Notre mandat, c'est d'arriver avec des avis, des commentaires, des suggestions, des constats qui vont éclairer le ministre.

Mais c'est sûr, on en est conscient, vous êtes consciente qu'il n'y aura pas de chiffres miracles et il n'y a pas une seule donnée. C'est à nous de faire l'arbitrage. S'il y a des zones blanches, on le dit; s'il y a des zones noires, on le dit; puis s'il y a des zones d'ombre, on le dit.

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2295

Et vous pensez que vous allez avoir autre chose que des zones grises finalement à la fin? Vous pensez que vous allez en avoir des zones blanches, des vraies réponses aux vraies choses?

PAR LE PRÉSIDENT :

2300

Écoutez, ça fait vingt et une (21) commissions, c'est ma vingt et unième commission d'enquête à laquelle je participe, j'ai plus de quatre-vingts (80) publications dans des revues internationales, puis même dans les revues internationales, c'est pas nécessairement toutes mes publications qui sont blanches ou noires, il y a souvent des zones grises aussi.

2305

Alors que ce soit l'un ou l'autre, aujourd'hui, je ne peux pas présumer de ce à quoi on va arriver comme Commission. On commence nos travaux. Nous avons lu des milliers de pages du projet, nous commençons, ça fait quand même quelques séances, nous commençons à avoir une idée, mais nous avons encore beaucoup de travail à faire. C'est la raison pour laquelle nous remettons le rapport uniquement au mois de novembre.

2310

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

Mais vous comprenez que ce n'est absolument pas vos compétences que je mets en cause.

2315

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends.

2320

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

C'est la qualité du matériel qui est mis devant vous.

PAR LE PRÉSIDENT :

2325

Il y a beaucoup de matériel et je pense que nous allons pouvoir faire un travail intéressant.

PAR Mme CAROLLE DUPUIS :

2330

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

2335

MARC BRULLEMANS

PAR LE PRÉSIDENT :

2340

Monsieur Marc Brullemans à Trois-Rivières. Bonsoir monsieur.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

2345

Bonsoir monsieur le Président. On a évoqué lors des dernières séances justement la situation du pire scénario et on a entendu le nombre de vingt-deux mille barils (22 000 b).

2350

Je savais pas à quoi ça faisait référence, parce que j'avais examiné les profils d'écoulement de base par phases de calculs pour les différents tronçons et je m'étais aperçu que pour le tronçon de Maskinongé, celui qui concerne la rivière Saint-Maurice, on avait des déversements qui pouvaient atteindre vingt-cinq mille barils (25 000 b) et même plus.

2355

Et là, j'ai compris un peu mieux tout à l'heure avec la présentation du promoteur de quoi il s'agissait, sauf que je me questionne pourquoi le déversement de la rivière Etchemin serait un scénario plus problématique si on peut dire que celui d'un déversement sur la rivière Saint-Maurice? Parce qu'il y a une prise d'eau municipale quand même très importante pour une ville qui compte plus de cent vingt mille (120 000) habitants.

2360

Pourquoi ne pas considérer ce cas-là? C'est sûr que tout à l'heure, on a évoqué aussi celui de la Communauté métropolitaine de Montréal, mais il me semble que quand tu choisis le pire scénario ou des situations vraiment problèmes, on choisit ce qui apparaît à tout le monde comme des situations plus problématiques.

2365

Je sais pas, je me questionne comment TransCanada a défini ce scénario-là comme étant le pire?

PAR LE PRÉSIDENT :

2370

C'est une très bonne question. Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur Grenon va répondre.

2375

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Merci monsieur le Président. Donc le scénario que l'on vous a présenté pour déterminer le pire cas était, premièrement, relié à une demande formelle de l'Office national de l'énergie qui nous demandait de déterminer le pire scénario dans le but d'en estimer les coûts d'une intervention pour vérifier si c'était sous le un milliard (1 G\$) ou si ça excédait un milliard (1 G\$).

2380

La méthodologie employée, c'est une fonction, comme vous l'avez bien expliqué hier soir, c'est une fonction du volume déversé et des conséquences de ce volume-là. Donc dans la rivière Etchemin, selon la méthodologie que nous avons choisie, il y a plusieurs RTS d'impactés, des récepteurs très sensibles d'impactés par un déversement tel que l'on a présenté dans la rivière Etchemin.

2385

Il y a aussi la longueur du segment de pipeline. Je vous disais qu'on établissait des segments de pipeline de station de pompage à station de pompage, et dans le secteur de la rivière Etchemin, le segment de pipeline en tant que tel est particulièrement long.

2390

Donc c'est ces facteurs-là, mais c'est surtout la quantité, le volume et les conséquences, les récepteurs très sensibles qui peuvent être impactés par ce volume-là.

2395

Aussi, ce que je voudrais ajouter par rapport à la question de monsieur, par rapport aux autres rivières, c'est certain que les autres rivières vont également recevoir notre attention lors de la planification des mesures d'urgence.

2400

Chaque rivière, comme la rivière Saint-Maurice, on est bien au fait qu'il y a une prise d'eau potable dans la rivière Saint-Maurice, comme il y en a une dans la rivière Chaudière, et ces endroits-là vont faire également, on va porter une attention particulière à ces endroits-là lorsqu'on va parler de planification de mesures d'urgence, identification des stratégies d'intervention, etc.

2405

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2410

Par exemple, si on prend la rivière Saint-Maurice, est-ce que vous avez calculé c'est quoi le pire scénario vraisemblable qui pourrait se produire en termes de nombre de barils dans la rivière Saint-Maurice?

2415

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, il y a deux (2) pics qu'on analyse et puis qu'on a de la difficulté à identifier dans le pire, donc je pense qu'on va vous revenir pour être certain.

2420

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Brullemans, pourriez-vous rester à votre place, je vais appeler d'autres personnes, mais je ne veux pas vous oublier. Donc ça va donner le temps.

2425

Je vais appeler une autre personne et madame Grandbois avant!

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2430

Donc en lien avec la question de monsieur Brullemans, vous avez mentionné, c'est pas juste le volume qui définit le scénario le plus défavorable plausible, c'est aussi les conséquences.

2435

C'est sûr qu'une des différences, sûrement pas la seule, mais une des différences entre un déversement qui se produirait dans la Saint-Maurice et un autre qui se produirait dans la rivière Etchemin, c'est que lorsque ça atteindrait le fleuve, dans le cas de la rivière Etchemin, ça atteint le fleuve à un endroit où il y a des marées importantes.

2440

Donc les rives qui seraient touchées par le déversement qui atteindrait le fleuve, le nombre de kilomètres de rives qui seraient touchées serait, j'imagine, nettement plus important dans le cas du scénario de la rivière Etchemin, puisque avec les marées, ça irait dans un sens, ça irait dans l'autre sens. Vous avez d'ailleurs identifié dans votre document qu'au total, il pourrait y avoir trois cent quarante-huit kilomètres (348 km) de rives qui pourraient être touchées dans le cas de ce scénario-là.

2445

Donc j'imagine que ça peut pas être aussi important du côté du Saint-Maurice, parce qu'il n'y a presque plus de marées rendu là, donc j'imagine que ça a dû être un facteur dans votre évaluation?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2450 Je peux vous dire que la section de la Saint-Maurice, ça fait partie de l'évaluation des tronçons de stations de pompage pour déterminer si ça faisait partie du pire scénario.

2455 Mais comme j'expliquais, c'est vraiment une fonction du volume et du nombre de récepteurs très sensibles que l'on rencontre dans cette portion-là si on simule un déversement, un bris de la canalisation totale.

2460 Donc c'est certain que dans la région de Québec, quand on regardait le scénario de Etchemin, il y a la vitesse de déplacement, il y a la proximité de prises d'eau dans le fleuve Saint-Laurent et en partie, il y a la considération que vous mentionnez au niveau des effets sur les rivages.

2465 Si je peux ajouter, pour la station de pompage dans le secteur, le tronçon de pompage dans la section de la rivière Saint-Maurice, elle est dans le document, j'ai pas la cote exacte, on pourra vous donner peut-être la référence, mais il y a un tableau qui montre le résultat des évaluations des différents tronçons de pipeline que l'on a effectuées.

L'annexe, c'est le PR8.2.3, la figure 5-1.

2470 Et vous allez voir les résultats des différents tronçons de pipeline qui ont été caractérisés dont celui de la Saint-Maurice qui arrivait avec un résultat qui était en deçà de la section de la Etchemin.

PAR LE PRÉSIDENT :

2475 Est-ce que vous avez la donnée, monsieur Bergeron? Est-ce que vous pourriez la donner? La donnée que nous recherchons depuis tout à l'heure.

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

2480 Monsieur le Président, c'est un graphique qui a été déposé. Quand on regarde le secteur de la rivière Saint-Maurice, on est environ au kilomètre, puis là, c'est à partir du début de la frontière de l'Alberta, c'est trois mille six cent cinq (3605 mi), mettons trois mille six cent sept milles (3607 mi), donc on regarde un volume qui est du même ordre de grandeur, vingt et un mille environ barils dans ce secteur-là.

2485 Mais ce que monsieur voit peut-être, c'est qu'il y a d'autres endroits où les volumes peuvent être un peu plus grands, mais comme il a été expliqué, le scénario est moindre.

PAR LE PRÉSIDENT :

2490 En fait, ce qui a été soulevé tout à l'heure, et ça rejoint peut-être le propos, c'est que si la
rivière Kalamazoo, il y a eu à peu près vingt mille barils (20 000 b) de déversés ou vingt-deux mille
huit cent quelques, huit cent trente, je crois, barils de déversés, avec une capacité de pipeline de
2495 l'ordre de deux cent quatre-vingt mille barils par jour (280 000 b/j), la question qui avait été
soulevée tantôt et que peut-être monsieur cherche, c'est est-ce qu'avec un débit d'un million
(1 M b) par jour, est-ce que le déversement peut être plus important?

Je sais que vous avez indiqué hier qu'il y avait des vannes d'arrêt et tout ça, mais est-ce que
dans un pire scénario, en fonction de la capacité du pipeline, ça peut pas être plus important que
vingt quelques mille barils de déversés?

2500

PAR M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le Président, les données qui sont fournies, c'est en fonction d'une rupture
complète, donc ce sont vraiment des scénarios du pire.

2505

La comparaison avec Kalamazoo, dans Kalamazoo, c'est clair qu'avec le délai de dix-sept
(17) heures qu'il y a eu pour fermer la conduite, il y a d'autres problématiques dont on a parlé hier,
entre autres la culture et tout.

2510

Donc c'est certain que si vous avez des fuites et que les gens vont ouvrir les vannes de
sectionnement, vont redémarrer les pompes, effectivement vous pouvez arriver à un scénario
encore pire.

Mais je pense qu'avec la leçon de Kalamazoo qu'il y a eue dans l'industrie, puis la culture
d'entreprise chez TransCanada où il faut clairement identifier un problème avant de repartir, il faut
clairement identifier une déviation avant de pouvoir repartir le pipeline, bien à ce moment-là, la
rupture qui est là, c'est le scénario du pire selon nous.

2515

PAR LE PRÉSIDENT :

2520

Madame Savaria et ensuite monsieur Germain.

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

2525 En fait, c'est concernant le pire scénario. Donc ce que vous me dites, c'est que le pire
scénario...

PAR LE PRÉSIDENT :

2530 Vous devez vous adresser à moi.

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

2535 Pardon. Monsieur le Président, pour le pire scénario, ce que je comprends, c'est qu'on a pris un temps de réaction de treize (13) minutes. C'est ma première question.

2540 Puis la deuxième question, ce que je me questionne, parce que j'ai pas vu le rapport, je l'ai lu, je pense que j'ai la réponse, mais pourquoi, si dans le cas de Kalamazoo, pour la même quantité déversée, on a un coût de deux cents millions (200 M\$) tandis qu'à Kalamazoo, on est rendu à un milliard (1 G\$)?

C'est quoi qui fait qu'on a une grande différence, un grand écart pour les mêmes quantités déversées?

2545 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2550 Est-ce que c'est possible de répéter la première question? J'ai compris deux (2) questions, mais la première question!

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

2555 La première, c'est par rapport au temps de réaction, monsieur le Président.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2560 En résumé, c'est effectivement un temps de réaction de treize (13) minutes pour fermer les vannes, un temps total de treize (13) minutes.

2565 Et par la suite, il y a une rupture complète et il y a vidange complète de la canalisation évidemment en fonction de la topographie.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain.

2570 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Pour revenir sur Kalamazoo, ce que je me souviens avoir lu, c'était pas une rupture totale, c'était une longue fissure qui s'est faite latérale.

2575 Savez-vous s'il y a encore du pétrole qui continuait au-delà de la fissure, donc qui continuait à s'en aller plus en aval ou tout sortait par la fissure? De mémoire, à Kalamazoo?

C'est pour savoir si Kalamazoo correspondait à une rupture totale ou pas.

2580 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

C'est le seul endroit où le pétrole sortait, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2585 Mais quand ils ont redémarré les pompes, est-ce qu'il y a encore du pétrole qui continuait au-delà de la fissure ou tout sortait par la fissure?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2590 Tout sortait par la fissure.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2595 Très bien, je vous remercie.

2600 Madame Savaria, j'aimerais vérifier, c'est en rapport avec votre présentation, c'est deux (2) petits points. Si j'ai compris votre présentation, vous avez dit que le débit, on parle d'une fermeture, donc cinq (5) minutes de temps de réaction, huit (8) minutes de temps de fermeture progressive des vannes.

Vous avez pris comme hypothèse, pendant ces huit (8) minutes-là, que le débit était constant?

2605 **PAR Mme CHANTAL SAVARIA :**

Oui.

2610 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Donc plein débit pendant huit (8) minutes.

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

2615 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Même s'il y a une fermeture. Très bien.

2620 Puis vous avez assumé, si j'ai bien compris aussi, que, disons, vous avez fait l'hypothèse un kilomètre (1 km), cinq kilomètres (5 km), dix kilomètres (10 km), que la totalité de la conduite se vidait?

2625 **PAR Mme CHANTAL SAVARIA :**

Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2630 Pour arriver au volume, très bien. Donc dans les hypothèses, treize (13) minutes, soixante (60) minutes.

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

2635 Puis on a pris un autre scénario, le deuxième scénario, c'est une (1) heure dans laquelle on a vécu à Terrebonne cette expérience-là d'une (1) heure.

2640 J'avais juste une question par rapport aux coûts de réhabilitation par rapport si on a un déversement important.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

2645 Oui, le deuxième volet de votre question, ça coûtait un milliard (1 G\$) versus deux cents millions (200 M\$)!

PAR LE PRÉSIDENT :

2650 Madame Grandbois s'il vous plaît.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2655 Madame Savaria, sur cette question-là, c'est une question importante il n'y a pas de doute, mais on a une session qui est dédiée à cette question-là le mercredi 16 mars à treize heures (13 h) et donc, vous pouvez être sûre que c'est une question qui va être discutée.

Mais on va se garder ça pour le 16 mars treize heures (13 h). Merci.

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

2660 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2665 Monsieur Chatagnier.

PAR M. HERVÉ CHATAGNIER :

2670 Oui monsieur le Président, Michel Duquette aurait un complément d'information à apporter.

PAR M. MICHEL DUQUETTE :

2675 Oui monsieur le Président. Dans le fond, j'aimerais ça amener dans cette discussion-là sur le déversement l'aspect ou en fait, nous, lorsqu'on regarde une analyse de risques, on va tout d'abord regarder l'historique des accidents sur, dans ce cas-là un pipeline, comparables dans une situation comparable, donc au Canada ou en Amérique du Nord.

2680 Puis ce qu'on souhaite, c'est que le promoteur fasse le recensement des historiques d'accidents pour amener une dimension disons plus pragmatique et non juste théorique du temps de fermeture dont il est question, du treize (13) minutes ou plus.

2685 Bien sûr, on voudrait la démonstration du temps du treize (13) minutes, sur quoi il est basé, surtout toute la mécanique de fermeture, mais pour comparer en fait dans des cas réels d'accidents, c'est bien d'avoir l'historique, qu'est-ce qui s'est passé, est-ce que c'est des conduites comparables, quel est le genre d'incident qui se produit, est-ce que c'est une rupture totale, est-ce que c'est une fissure!

2690 Bref, l'ensemble de l'œuvre. Et ça, ça va parler beaucoup plus pour savoir si le scénario est crédible pour la quantité déversée.

PAR LE PRÉSIDENT :

2695 Monsieur Bergeron, vous me corrigerez, mais je ne crois pas avoir vu un historique de cette nature-là dans le cadre de votre étude environnementale et socioéconomique, ni dans votre demande, est-ce que je me trompe?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2700 Je vais demander à monsieur Grenon de fournir la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, mais est-ce que ça existe dans votre étude?

2705 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Oui. On pourra trouver la référence.

PAR LE PRÉSIDENT :

2710 D'accord. Donc vous pourriez me la donner tout à l'heure sans problème.

Merci beaucoup monsieur Brullemans.

2715 **PAR M. MARC BRULLEMANS :**

2720 Monsieur le Président, juste pour résumer, si je comprends bien la réponse de TransCanada, ils ont tenu compte de deux (2) facteurs, à savoir le nombre de milieux sensibles et le volume de pétrole déversé sans donner d'équations avec des facteurs de pondération, c'est ce que je comprends de la réponse de TransCanada?

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est ce que j'ai compris aussi, mais je vais le faire confirmer par monsieur Bergeron.

2725

PAR M. LOUIS BERGERON :

C'est exact, monsieur le Président.

2730

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Brullemans.

2735

GUY ROCHEFORT

PAR LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant monsieur Guy Rochefort à Trois-Rivières, monsieur Paul Béliveau à Laval et madame Monique Carrière à Lévis.

2740

Bon, à Trois-Rivières vous êtes déjà installé, monsieur Rochefort, donc à vous la parole.

2745

PAR M. GUY ROCHEFORT :

Bonjour. Ce serait pour vous demander concernant ce qui est le sujet de ce soir, les questions de santé et sécurité, de mentionner, de mettre dans le site Internet du BAPE les documents suivants qui ont trait directement avec des questions de santé et sécurité.

2750

À savoir le rapport d'enquête du Bureau de sécurité des transports publié en septembre 2015 concernant l'explosion du gazoduc de TransCanada près d'Otterburne Manitoba le 25 janvier 2014.

2755

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochefort, s'il vous plaît, est-ce que vous en avez plusieurs comme ça?

PAR M. GUY ROCHEFORT :

2760

J'en ai cinq (5).

PAR LE PRÉSIDENT :

2765 Parce que vous pouvez aller voir directement le coordonnateur ou la coordonnatrice dans
votre salle, les lui transmettre, voir s'il y a une question de droits d'auteur, et si tout est réglé, le
coordonnateur ou la coordonnatrice va déposer les documents à la Commission pour voir si ça
vaut la peine de les mettre sur le site de la Commission.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

2770 Si je vous ai bien compris, les droits d'auteur sont plus importants que la vie et la sécurité
des citoyens?

PAR LE PRÉSIDENT :

2775 Non, j'ai jamais dit ça, monsieur. Les droits d'auteur, s'il n'y a pas des droits d'auteur, le
coordonnateur ou la coordonnatrice verra à faire les démarches nécessaires soit pour les obtenir,
soit encore mettre des hyperliens ou voir d'autres solutions.

2780 Mais c'est sûr, si le document est important, on va le mettre accessible à l'ensemble de la
communauté.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

2785 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2790 Merci à vous.

MONIQUE CARRIÈRE

PAR LE PRÉSIDENT :

2795 À Lévis, madame Monique Carrière.

PAR Mme MONIQUE CARRIÈRE :

2800

Merci monsieur le Président. La question est importante. On peut discuter des causes, on peut discuter du temps que ça prendrait pour que le déversement atteigne une prise d'eau, mais je pense qu'il y a une chose qui est certaine, c'est que le déversement atteindrait une prise d'eau plus tôt ou plus tard.

2805

Donc il y a des conséquences, et moi, ma question tourne autour du fait, pas des plans d'urgence parce que les plans d'urgence, c'est comme un petit ménage, mais moi, je veux entendre le plan à long terme, le plan de réparation, qui paiera et où on prendra l'eau?

2810

Puis j'aurais envie d'ajouter, mais quelle quantité de pétrole et de diluant devra-t-on supporter dans notre eau potable? Aussi simple que ça.

Je vous aide, je fais ça court!

2815

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron, si vous pouvez commencer à répondre.

PAR M. LOUIS BERGERON :

2820

Je m'excuse, c'est parce que j'ai compris trois-quatre (3-4) questions, puis j'ai pas réussi à tout noter.

PAR LE PRÉSIDENT :

2825

Est-ce que TransCanada va assumer la totalité?

PAR M. LOUIS BERGERON :

2830

Oui, la réponse à ce niveau-là, la réponse est oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2835

Il est expéditif, je pense qu'il est un peu fatigué, mais ça fait plusieurs fois qu'il la répète.

Je vous demande quand même de le redire, il y a des personnes nouvelles qui entrent dans la salle, des personnes pour qui c'est la première fois.

2840 Donc TransCanada va assumer la totalité des dépenses rattachées à la contamination et à l'approvisionnement des citoyens par une eau...

PAR M. LOUIS BERGERON :

2845 Exact. L'autre élément, si vous permettez, puis je m'excuse, j'ai eu un blanc de mémoire, l'autre élément que je voulais compléter, c'est clair que nous, quand on identifie les délais pour que les prises d'eau soient affectées, il faut que nos plans d'urgence permettent d'intervenir avant que les prises d'eau soient affectées.

2850 Alors c'est notre responsabilité de travailler avec les premiers répondants et d'avoir des plans qui permettent d'intervenir rapidement, et c'est vraiment ce sur quoi on va mettre beaucoup d'efforts dans les prochains mois et on veut avoir tous les plans d'urgence arrimés avec ceux des municipalités d'ici 2018.

2855 On va en parler davantage lorsqu'on va arriver à cette thématique-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois.

2860 **PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

2865 Je vais anticiper un petit peu sur la séance 10 qui va parler des plans d'urgence, mais juste, ça fait plusieurs fois, ce soir on s'approche, je pense que ça serait peut-être utile que vous nous disiez, reprenons l'exemple de la rivière des Outaouais! Comme dit madame, est-ce que c'est quatre (4) heures, est-ce que c'est dix (10) heures, prenons le chiffre de dix (10) heures, OK!

2870 À l'intérieur d'un dix (10) heures de temps, est-ce que vous seriez en mesure et comment pourriez-vous empêcher que les prises d'eau potable les plus proches soient contaminées?

PAR M. LOUIS BERGERON :

Je vais demander à monsieur Grenon de répondre.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2875 La façon que nous allons procéder pour élaborer des plans d'urgence, premièrement, nous vérifions le temps de déplacement du pétrole.

2880 Donc si on prend l'exemple d'Outaouais, dix (10) heures pour atteindre la première prise d'eau. Donc ça, c'est vraiment une donnée de base.

2885 Et à ce moment-là, nous, ce qu'on doit faire, dans notre planification, c'est d'identifier, un, les stratégies, les tactiques que nous allons employer pour protéger cette prise d'eau là, c'est le même principe pour toutes les ressources sensibles, mais dans le cas d'une prise d'eau, c'est quelles sont les tactiques spécifiques que nous allons employer pour protéger cette prise d'eau là.

2890 On identifie par la suite le type d'équipement que nous allons déployer là, les accès que nous aurons et le délai d'intervention. À ce moment-là, on positionne les équipements à proximité de ces ressources sensibles là pour être en mesure d'intervenir avant le dix (10) heures en question.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2895 J'aimerais quelque chose d'un petit peu plus concret! Pouvez-vous me donner un exemple de technique ou de type d'intervention qui peut être appliquée pour justement arrêter la nappe de pétrole avant qu'elle rentre dans la prise d'eau potable?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2900 Si vous permettez, on a du visuel, si vous voulez, on peut vous montrer des pièces d'équipement, mais en gros, c'est l'utilisation, ça va dépendre des conditions au moment de l'intervention, mais l'utilisation de barrières flottantes, des estacades que l'on va déployer en amont de la prise d'eau, avant la prise d'eau, pour protéger cette zone-là, pour soit contenir et récupérer si c'est faisable selon les conditions auxquelles on fait face.

2905 Et par la suite, c'est ou de faire dévier le pétrole pour éviter que le pétrole se retrouve dans la zone qui est à proximité de la prise d'eau en surface de cette prise d'eau là. Les pétroles qui sont transportés vont se comporter comme des pétroles bruts en général, vont être à la surface de l'eau. C'est la même chose pour les bitumes dilués. Il y a plusieurs études qui montrent que le bitume dilué initialement va être en surface de l'eau et puis il va subir les altérations normales que tout pétrole subit.

2910 Mais on déploie des barrières flottantes, des équipements de récupération tels que des écrémeurs.

2915 J'ai une photo si vous voulez, on pourrait la montrer, on a déjà fait des fiches tactiques en exemple pour illustrer comment on déploierait l'équipement, comment cet équipement-là serait positionné dans le secteur des prises d'eau.

Est-ce que vous permettez?

2920

PAR LE PRÉSIDENT :

Pas tout de suite, non. Mais poursuivez, si jamais vous ne réussissez pas, qu'est-ce qui arrive? C'est ça que madame veut savoir.

2925

PAR Mme MONIQUE CARRIÈRE :

Oui.

2930

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Si nous ne réussissons pas, est-ce que vous pouvez préciser?

PAR LE PRÉSIDENT :

2935

À contenir la contamination et que la contamination atteigne la prise d'eau.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2940

Dans un premier temps, dans le protocole d'intervention, la première chose qui va être faite, aussitôt qu'il y a un événement qui est détecté par le centre de contrôle, il y a la mobilisation des équipes et il y a immédiatement la notification qui va être faite aux premiers répondants locaux aux services municipaux.

2945

Dans le cas où il y aurait la présence d'une prise d'eau, on va avoir cette information-là que dans le secteur il y a une prise d'eau. Une des premières choses qui va être faite, c'est d'entrer en contact avec l'opérateur de cette prise d'eau pour l'informer qu'il y a un événement dans son secteur, qu'il y a peut-être un potentiel d'impacter cette prise d'eau là. Donc ça, c'est la première chose qui va être faite.

2950

Donc l'opérateur va pouvoir se mettre soit en mode surveillance, soit en mode préventif de fermeture, dépendamment des circonstances de l'incident.

2955

Par la suite, comme je vous décrivais, bien, on va déployer les équipements tels les estacades...

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais je parle pour les citoyens.

2960

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Pour les citoyens!

2965

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui.

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2970

Bon bien, à ce moment-là, dans la structure de gestion, comme monsieur Bergeron l'a indiqué, nous, on va être en lien avec les autorités municipales, les autorités provinciales et fédérales dans le centre de gestion de crise.

2975

Et là, les besoins des citoyens vont être rencontrés, puis c'est la responsabilité de TransCanada de s'occuper des besoins des citoyens tels que si on doit fermer une prise d'eau, tels la fourniture de l'eau. S'il y a des évacuations préventives, à ce moment-là c'est les questions d'évacuation aussi de fournir une période nécessaire, c'est la responsabilité de TransCanada.

2980

Donc le centre de gestion de crise va se mettre en place avec les autorités municipales et provinciales et va adresser les besoins qui vont se présenter selon la situation.

PAR LE PRÉSIDENT :

2985

Les populations qui peuvent avoir besoin d'une eau potable peuvent être relativement importantes, qu'est-ce que ça signifie? Ça signifie qu'il va falloir faire du stockage d'eau? Comment vous avez l'intention de procéder?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

2990

Comme on a mentionné, on a commencé à rencontrer les municipalités, puis l'idée, c'est de développer les plans d'urgence en collaboration avec les municipalités.

2995

Il y a beaucoup de sujets que l'on discute lors de ces rencontres-là, mais un des points importants, c'est justement les questions que vous soulevez, c'est comment on va s'arrimer pour

arriver à fournir de l'eau, par exemple, dans une municipalité quelconque ou dans un secteur d'une municipalité quelconque.

3000 Donc ces discussions-là ont débuté en 2014-2015, et puis c'est des sujets que l'on va continuer à développer en relation avec les municipalités.

3005 Donc ça va être de s'arrimer, de voir comment on va pouvoir répondre à ces besoins-là, toujours en étant confiant que TransCanada va avoir la responsabilité d'acheminer de l'eau, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT :

3010 En fait, si jamais au cours des prochaines séances nous pouvons aller un peu plus loin, ce serait intéressant, parce que ce que nous avons pu observer à Longueuil, au fond, c'est ça que j'imagine ce à quoi madame fait référence, que les gens attendent en ligne pendant une demi-heure-trois quarts d'heure ($\frac{1}{2}$ - $\frac{3}{4}$) pour aller chercher leur eau à tous les jours.

3015 Évidemment, c'est une dimension très crainte par la population. Donc au cours des prochains jours, on ne travaillera pas toujours à ce rythme-là, il y a une fin de semaine qui approche, donc vous allez pouvoir décanter et préparer d'autres matériels.

Merci madame.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3020 Et effectivement, monsieur le Président, c'est une discussion que nous avons avec plusieurs villes actuellement qui effectivement veulent savoir c'est quoi le plan B.

PAR LE PRÉSIDENT :

3025 D'accord. Docteur Savard.

PAR Dr MICHEL SAVARD :

3030 Vous savez que s'il y a une situation, un sinistre qui met en danger une population, une catastrophe, c'est un sinistre, les autorités de Santé publique ont des pouvoirs de suivre cette situation-là.

3035 Et certainement qu'indépendamment des positions qui vont être prises par les autorités de Santé publique, les municipalités vont vouloir se protéger. L'expérience démontre que s'il y a une

fuite de pétrole importante, comme on a eu à Mégantic, même si le pétrole ne s'est pas rendu à l'usine de Lévis, les municipalités, par prudence pour leurs citoyens, ont dû prendre une méthode, elles ont dû investir des grosses sommes pour ne pas exposer potentiellement, et c'est pas pour le danger à la santé, c'est qu'ils peuvent perdre l'usage de leur puits.

3040

Et pour nous, quelqu'un qui perd l'usage de leur réseau, c'est un problème.

Si ça atteint le niveau, on a des normes en vigueur, puis dans les produits qui vont être véhiculés, vous avez les BTEX, on disait tout à l'heure le benzène, le toluène, le xylène, les xylènes, ça va nous servir comme indicateur, mais on devra vivre avec ça.

3045

Il y a des normes, et les normes, on pourra pas ne pas rien faire. Vous savez que les normes au Québec sont dix (10) fois plus sévères qu'ailleurs au Canada pour le benzène. C'est point cinq (0,5 mg) au lieu de cinq (5 mg).

3050

Ça fait qu'il faut que le promoteur s'engage, je présume, à respecter les normes, les lois, les règlements du Québec, et nous on aura à intervenir.

Mais à partir du moment qu'on va retrouver, même si le risque à la santé n'est pas là, à partir du moment qu'on va dépasser les normes, on va avoir un sérieux problème de gestion, et les gens vont refuser de prendre de l'eau si ça dépasse. Et c'est pas un discours de est-ce que c'est risqué, on va donner l'heure juste!

3055

En passant, le risque pour la santé, pour nous, c'est avant tout un problème de contamination environnementale, de pollution environnementale, c'est avant tout un problème de perte de maison ou de puits individuel ou d'un réseau, pas tant de santé, mais le discours va être santé et on va être forcé à prendre des mesures peut-être exceptionnelles qui vont coûter. Est-ce que le promoteur est prêt à défrayer pour les mesures qui seront prises de méthodes préventives?

3060

Et là, on parle toujours depuis le début d'un déversement dans un cours d'eau, parce que c'est le plus difficile à circonscrire sur des longues périodes.

3065

Nous, l'autre problème qui nous intéresse, j'espère que dans vos scénarios un jour, vous allez parler des déversements terrestres. Un déversement terrestre est beaucoup plus...

3070

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, pas tout de suite!

3075 **PAR Dr MICHEL SAVARD :**

... plus localisé mais pour les puits, pour ce que vous venez de dire, monsieur le Président. Les puits privés au Lac-Mégantic, il faut assurer un suivi, pas juste en phase d'intervention, mais en phase de rétablissement.

3080 On va demander à l'entreprise d'assurer un suivi, pas pour le puits qui est à côté, mais avec la migration dans le temps, et c'est de savoir qui va payer pour les analyses qui vont être demandées à titre préventif en dehors de la zone d'intervention!

3085 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ce que j'ai compris, vous me rassurerez monsieur Bergeron, c'est toujours TransCanada qui assumera la totalité des coûts?

3090 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

C'est exact. Puis en ce qui concerne les puits privés, monsieur le Président, tout est mesuré, les qualités, quantité et débit avant la construction. C'est revérifié après.

3095 Et s'il y a le moindre changement, c'est la responsabilité de TransCanada de rétablir la situation initiale.

PAR LE PRÉSIDENT :

3100 De toute façon, on en reparlera aussi.

Merci madame Carrière.

3105

PAUL BIBEAU

PAR LE PRÉSIDENT :

3110 Monsieur Béliveau à Laval. Bonsoir.

PAR M. PAUL BIBEAU :

Bonsoir. Mon nom, c'est Paul Bibeau. Vous m'avez baptisé différemment ce soir.

3115 Moi, je suis un citoyen de Repentigny. Je demeure dans la région de L'Assomption, et je passe régulièrement devant la 341, sur la 341 qui longe finalement la rivière L'Assomption.

 Le tuyau, le pipeline va passer à peu près à dix kilomètres (10 km) de la prise d'eau de la ville de Repentigny.

3120 Alors moi, ce que je constate, puis ce que je vois comme danger par rapport à ce pipeline-là, c'est la composition qu'il va y avoir dans ce pétrole-là.

3125 Madame Savaria a dit ce soir, puis ça, c'est très important de le rappeler, c'est pas du pétrole conventionnel qui va circuler là-dedans, c'est du dilbit, c'est du pétrole qui est lourd et qui va se déposer au fond et qui va rester là longtemps, et ça va prendre énormément de temps avant d'enlever ce pétrole-là.

3130 Donc le danger que moi, je vois, puis ça, une chose qu'on n'a pas peut-être parlé puis on n'a pas pensé, puis TransCanada a peut-être oublié, c'est qu'au Québec, il y a un long hiver.

3135 Sur la rivière L'Assomption, et comme toutes les rivières et le fleuve, il y a une épaisse couche de glace qui se dépose, qui se forme pendant l'hiver et qui peut prendre de trois (3 pi) à quatre pieds (4 pi) dépendamment des hivers qu'on va avoir. S'il y a une fuite difficilement détectable, parce qu'on sait que TransCanada, en bas de deux pour cent (2 %), ne peut pas détecter les fuites, qu'est-ce qui va arriver par rapport au temps d'intervention pour faire en sorte qu'on soit capable d'intervenir dans une situation comme celle-là?

3140 Puis ça, c'est clair que pour moi, c'est quelque chose qui n'est pas répondu. J'ai pas vu nulle part des plans d'intervention d'urgence en hiver. C'est toujours dans des situations où c'est presque toujours l'été alors qu'on est souvent beaucoup plus longtemps en hiver qu'en été au Québec.

3145 Alors ma question, c'est à ce niveau-là. Et je m'inquiète grandement de ce projet-là. Je pense que ce projet-là est très dangereux pour notre environnement au niveau de Lanaudière, y compris pour les terres et les tourbières. Il y a beaucoup de dangers par rapport à ça.

 Contamination aussi des puits privés, parce qu'on a des producteurs...

PAR LE PRÉSIDENT :

3150 J'ai tout à fait compris votre question. Monsieur Bergeron, des interventions en cas de déversement l'hiver!

PAR M. LOUIS BERGERON :

3155

Monsieur le Président, je serais tenté de corriger la prémisse, mais je vais m'abstenir.

PAR LE PRÉSIDENT :

3160

Allez-y.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3165

Quand on dit qu'on ne peut pas détecter une fuite de moins de deux pour cent (2 %), je crois qu'avec le système multicouche qu'on a en place, on est amplement capable de le faire.

Je vais laisser monsieur Grenon expliquer comment on procède pour les interventions d'urgence en hiver avec la glace.

3170

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Merci monsieur le Président. Donc en condition hivernale, comme la question de monsieur Bibeau, les plans d'urgence que nous allons développer vont prendre en considération la période hivernale.

3175

Donc les stratégies et les tactiques que je vous mentionnais tout à l'heure, nous les adaptons pour les conditions hivernales telles que la présence de glace dans les cours d'eau.

3180

Et ça, ça va être fait en avance, ça va être fait en collaboration avec le premier répondant pour justement déterminer – une des grandes questions en condition hivernale, c'est les questions d'accès, c'est les questions de pouvoir se rendre, aller sur le site pour récupérer le pétrole.

3185

Donc les points d'accès, les stratégies sont identifiées à l'avance et ça, ça va être inclus dans ce qu'on appelle, on va les présenter la semaine prochaine, mais ce qu'on appelle des fiches tactiques pour chacun des endroits, des cours d'eau dans lesquels on va déployer de l'équipement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3190

J'imagine que le délai d'intervention est un élément très important?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Le délai d'intervention est un élément important dans toutes les saisons.

PAR LE PRÉSIDENT :

3195

Non, mais en hiver en particulier?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

3200

En hiver, oui, c'est pour ça qu'on fait le point, qu'on détermine les points d'accès hivernaux qui peuvent être différents par exemple qu'un point d'accès en été.

3205

On détermine également les zones où, par exemple, il y a présence de glace, comme monsieur Bibeau l'a décrit, de glace épaisse qui n'est pas en mouvement, on devra déterminer ces endroits-là, parce que pour nous, ça devient des plateformes de travail sur lesquelles on peut se déployer.

Souvent, on voit des cabanes de pêche de glace dans le secteur que monsieur décrit.

3210

Donc nous, ça devient des plateformes de travail où on peut aller déployer de l'équipement spécifique pour intervenir dans ces conditions-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3215

À votre connaissance, il y a déjà eu des déversements l'hiver en Amérique du Nord?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

3220

Oui, il y a déjà eu...

PAR LE PRÉSIDENT :

Avec formation de glace?

3225

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Oui, il y a déjà eu plusieurs déversements, ici même au Québec dans le fleuve Saint-Laurent, provenant d'un navire par exemple. Il y a des cas à la baie des Ha! Ha!, à Havre-Saint-Pierre, on parlait plus tôt aujourd'hui, Matane.

3230

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y avait une couverture de glace?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

3235

Oui, il y avait des portions de glace vive, de glace mobile. Il y a aussi dans des cours d'eau des cas où c'est arrivé où une couverture de glace solide qui n'est pas en mouvement, c'est arrivé également.

3240

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc nous aurons l'occasion d'en discuter, j'imagine. Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3245

Juste un complément, monsieur Bibeau, en complément de l'information de monsieur Grenon! On va avoir une session le mardi 15 mars à dix-neuf heures (19 h) spécifiquement sur la question des plans de mesures d'urgence et on aura, à cette occasion-là, des intervenants comme la Société d'intervention maritime SIMEC et également la Sécurité publique, Transports Canada.

3250

Donc des intervenants qui pourront apporter un complément d'information à la fois au niveau du genre d'intervention, notamment l'hiver, puis aussi au niveau des capacités d'intervention. Ça fait qu'il y aura une information complémentaire spécifiquement sur cette question-là des plans de mesures d'urgence. Donc mardi 15 mars dix-neuf heures (19 h).

3255

PAR M. PAUL BIBEAU :

Merci beaucoup. Et je voulais juste rajouter que le pétrole que monsieur parlait, puis peut-être les événements qui sont arrivés, c'était peut-être du pétrole conventionnel, là, on parle d'un autre type de pétrole beaucoup plus difficile à récupérer.

3260

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Bibeau.

3265

NORMAND BEAUDET

3270

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Normand Beaudet à Laval, monsieur Louis Casavant à Trois-Rivières et madame Diane Germain à Lévis.

Donc monsieur Beudet est déjà installé, allez-y monsieur Beudet.

3275

PAR M. NORMAND BEAUDET :

Bonsoir. Merci de l'opportunité de pouvoir intervenir ce soir.

3280

Je trouve ça ahurissant le fait qu'actuellement, on parle d'eau puis on n'a pas parlé des processus de traitement des eaux actuellement. En fait, ce qui arrive, c'est que le principe de base au niveau du traitement des eaux, c'est le fait qu'on doit préserver les sources. C'est un des principes fondamentaux, c'est-à-dire on doit conserver nos sources d'eau, parce que tout le processus de traitement des eaux, en fait toutes les étapes et toutes les barrières pour être capable d'enlever les contaminants qui pourraient rentrer dans un cycle de traitement des eaux, tous ces éléments-là sont faits à partir de la source. Donc quand on construit l'usine de traitement des eaux, on planifie en fonction des polluants et des menaces.

3285

3290

Au Québec, actuellement, la menace pétrolière n'a jamais été un facteur, en tout cas en ce que je connais, la création de la plupart des usines de traitement à Montréal, pour la rive nord, pour la rive sud, lorsqu'on parle de pollution provenant de la rivière des Outaouais, venant dans le lac des Deux Montagnes, à ce stade-ci, aucune usine n'est équipée, organisée, ni pour détecter l'arrivée de HAP, ni pour pouvoir être capable de les traiter adéquatement spécifiquement et ni pour être en mesure de prévenir le fait que toute la chaîne de traitement pourrait être contaminée par une entrée de pétrole à l'intérieur de l'usine de traitement.

3295

3300

Donc à mon avis, il y a un problème majeur et je voudrais savoir s'il y a des études qui ont été faites ou il y a eu un détail qui a été fait au niveau des processus de traitement par TransCanada, et voir s'ils ont étudié les problématiques de contamination de la chaîne de traitement et à Montréal et à Laval et sur la rive nord et sur la rive sud, qui pourraient découler du fait que les usines soient exposées à une situation de désastre pétrolier.

On parle quand même...

3305

PAR LE PRÉSIDENT :

On a très bien compris la question, monsieur. Monsieur Germain.

3310

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Très bien. Je vais adresser la question, autrement dit je vais acheminer la question au ministère du Développement durable.

3315 Bon, on sait que, d'ailleurs prenons toujours la rivière des Outaouais, le lac des Deux Montagnes, dans ce secteur-là, il y a deux (2) pipelines d'hydrocarbures, un de produits pétroliers raffinés, puis un autre de pétrole brut, qui sont dans ce secteur-là. Donc ça veut dire qu'on a déjà des pipelines qui sont en amont de la prise d'eau potable de Montréal.

3320 Donc, ce que monsieur décrit comme problématique, est-ce que c'est exact? Est-ce que les systèmes de détection actuellement, étant donné qu'on a déjà des pipelines en amont de la prise d'eau potable de Montréal, et même aussi en amont de la rivière des Mille Îles, puis en amont de la rivière des Prairies?

3325 **PAR M. HERVÉ CHATAGNIER :**

Je vais demander à monsieur Étienne Perreault de nous faire part de ce qu'il connaît à ce sujet-là.

3330 **PAR M. ÉTIENNE PERREULT :**

Bonsoir. Moi, je travaille en Chaudière-Appalaches, je suis pas vraiment au courant de ce qui est présent comme installation pour une station de traitement de l'eau potable qui se trouve en aval du point de rejet qu'il pourrait y avoir à la rivière Outaouais.

3335 Mais en général, il n'y a pas d'équipement qui permet le traitement de produits pétroliers dans les usines au Québec. Il n'y a aucune usine qui est équipée pour permettre le traitement d'hydrocarbures dans l'eau.

3340 Il n'y a habituellement non plus pas de système de détection à proprement dit. Le Règlement sur la qualité de l'eau potable par rapport à la détection des produits pétroliers qui pourraient se retrouver dans l'eau brute, l'exigence réglementaire, c'est une analyse par année qui est réalisée.

3345 Donc dans la réglementation actuelle, puis le suivi qui est fait aux usines d'eau potable, il n'y a rien qui permet de faire ces détections-là.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3350 Mais par exemple, disons, vous êtes plus familier avec le secteur de Lévis, donc on a une prise d'eau potable à Lévis, on a une prise d'eau potable de Québec qui est dans l'ancien secteur de Sainte-Foy.

On a des pétroliers qui circulent, non seulement des pétroliers mais également, on parlait de cent mille barils par jour (100 000 b/j) de produits pétroliers raffinés qui sont importés, ça fait qu'on

3355 a des quantités très très grandes actuellement de produits pétroliers raffinés et non raffinés qui circulent sur le Saint-Laurent, donc ça veut dire que les prises d'eau potable de Lévis et de Québec sont pas équipées pour détecter l'éventuelle fuite qui proviendrait de ces navires-là, c'est ce que je dois comprendre?

3360 **PAR M. ÉTIENNE PERREAULT :**

Non, elles ne sont pas équipées pour faire la détection. C'est sûr que ces produits-là dégagent une odeur aussi, puis les opérateurs feraient une détection olfactive à l'intérieur de l'usine si jamais il y avait présence importante de produits pétroliers, là.

3365 **PAR M. NORMAND BEAUDET :**

Écoutez, la seule solution à une problématique de même, c'est qu'ils sont obligés de fermer l'usine de traitement.

3370 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant monsieur. Docteur Savard.

3375 **PAR Dr MICHEL SAVARD :**

On a eu un exemple dans une municipalité dans la région des Laurentides qui a été contaminée par du benzène. Le benzène, c'est un des produits qui est concerné à l'intérieur.

3380 Pour mettre en place un système de traitement pour protéger les gens, ça a pris plusieurs plusieurs mois, plusieurs études. Il faut mettre une barboteuse parce que ce sont des COV, c'est des composés organiques volatils, ça fait qu'il faut mettre un traitement supplémentaire que la majorité de nos usines ne sont pas prêtes à mettre actuellement.

3385 J'ai été impliqué au suivi aussi avec monsieur Arbour de l'eau lors de l'accident qui est arrivé au Lac-Mégantic et je peux vous dire qu'advenant un incident, nous allons suivre les indicateurs. On ne les suit pas en temps normal, peut-être une fois par année, mais si ça arrive, on va suivre les indicateurs de contamination.

3390 Ce n'est pas juste les HAP, mais on va mesurer les HAP et les COV. On l'a fait pour le Lac-Mégantic, il y avait un suivi, et là, c'est pas un suivi en vertu du règlement, c'est un suivi en vertu de consensus entre les autorités de Santé publique et l'Environnement où on va faire un programme de suivi.

3395 Il va y avoir un programme avec des analyses et non pas une fois par année, mais plusieurs fois peut-être par jour et tout ça ici, et on va demander, en général ce qu'on va demander, c'est les BTEX qu'on disait tout à l'heure et le benzo(a)pyrène qu'on va rajouter qui rentre dans les HAP.

Ça fait qu'on va avoir un suivi de la qualité de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT :

3400 Docteur Savard, ça fait plusieurs fois qu'on dit HAP, c'est juste pour dire aux gens!

PAR Dr MICHEL SAVARD :

3405 Ce sont des hydrocarbures aromatiques polycycliques. C'est un produit qui est volatil.

Et les problèmes avec ça, c'est pas juste quand vous l'ingérez, c'est qu'il y a une partie que vous ingérez qui est toxique, mais une partie que vous respirez.

3410 Il y aura un suivi, mais ce sera pas compliqué d'assurer un suivi de la contamination environnementale avec en plus qui a des BTEX et des HAP dans ceux qu'on va suivre.

3415 Maintenant, quand ça va commencer à apparaître dans l'eau, bien avant que ça va donner des symptômes, on va certainement émettre quelques recommandations. Et pour l'usine, son problème, c'est que s'il en rentre une grande quantité, comme on disait tout à l'heure, ils vont perdre l'usage de l'usine pour une période qui peut être assez longue.

PAR LE PRÉSIDENT :

3420 Monsieur, oui, vous vouliez prendre la parole?

PAR M. ÉTIENNE PERREAULT :

3425 Effectivement, ce qui est arrivé avec le cas de la rivière Chaudière pour les déversements, de façon préliminaire ce qui a été fait, c'est que sachant qu'on n'était pas en mesure de traiter l'eau, c'est qu'on a immédiatement fermé les prises d'eau.

3430 On a été chanceux là-bas, parce qu'il y avait une possibilité de recourir à des sources alternatives qui ont permis d'alimenter ces populations-là.

Le contexte hydrographique faisait qu'on était en mesure de le faire. Ce sera pas nécessairement le cas partout.

3435 Effectivement, après avoir fermé ces prises d'eau là, puis ça a duré dix (10) semaines, la fermeture, on a mis en place un programme de suivi pour justement déterminer à quel moment on pourrait retourner puiser l'eau dans ces rivières-là.

Ça a pris dix (10) semaines avant qu'on donne le OK aux municipalités de retourner puiser l'eau dans la rivière pour alimenter les populations.

3440 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci monsieur Beaudet.

3445 **PAR M. NORMAND BEAUDET :**

On parle de plusieurs millions de personnes pendant dix (10) semaines...

PAR LE PRÉSIDENT :

3450 Écoutez, vous avez eu amplement la réponse que vous souhaitez entendre. Merci monsieur Beaudet.

3455

LOUIS CASAVANT

PAR LE PRÉSIDENT :

Maintenant, monsieur Louis Casavant à Trois-Rivières.

3460 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

3465 Bonsoir. On se souvient tous de Mégantic, on parle de délais, j'embarquerai pas dans tout ça, mais on les vit encore. Et ce que l'on parle ce soir par rapport au scénario du pire correspond à trente-six (36) fois Mégantic, c'est ça qui est écrit dans Le Devoir.

J'aimerais savoir de TransCanada, le milliard (1 G\$), il est vite dépassé, qu'est-ce qu'ils feraient?

3470 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous aimeriez savoir de TransCanada si le milliard (1 G\$) est dépassé?

PAR M. LOUIS CASAVANT :

3475 On dit que le scénario du pire qu'on parle, dans Le Devoir, ils ont dit que ça correspondait à trente-six (36) fois Mégantic. Présentement, Mégantic, on a un milliard (1 G\$) et plus, donc je multiplierai pas ça par trente-six (36), mais c'est facile de dire, TransCanada dit, on paie. C'est la réponse.

3480 C'est aussi clair que ça. Présentement à Mégantic, c'est pas clair comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

3485 Monsieur Bergeron, votre scénario, le pire scénario que vous avez développé, en vue entre autres choses d'apprécier les coûts de décontamination et les coûts d'intervention font en sorte que vous arrivez à quel montant?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3490 Le scénario maximum, c'est six cent dix-neuf millions de dollars (619 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT :

3495 Ça, c'est dans l'éventualité où la prise d'eau n'est pas touchée?

PAR M. LOUIS BERGERON :

Effectivement, c'est pas touché.

3500 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que vous avez fait un scénario dans l'éventualité où la prise d'eau était touchée?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3505 La réponse est non, mais on a un trente pour cent (30 %) de contingence pour les imprévus.

PAR LE PRÉSIDENT :

3510 Est-ce que vous pensez que ce serait réaliste de vous demander une analyse qui intégrerait cet aspect-là dans le cadre de votre appréciation des coûts? Est-ce que c'est réaliste?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3515 J'ai pris bonne note de votre suggestion tantôt de prendre la fin de semaine pour réfléchir à ça, je vais voir avec mes collègues ce qu'on peut faire.

PAR LE PRÉSIDENT :

3520 D'accord. Parfait, merci monsieur Bergeron. Merci monsieur Casavant.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

3525 Moi, je trouve ça très sérieux comme réponse.

DIANE GERMAIN

3530 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Diane Germain.

PAR Mme DIANE GERMAIN :

3535 Bonsoir. Moi, ce qui m'intéresse, ce qui me préoccupe aussi, c'est les petites fuites, et c'est pour ça que j'aimerais avoir une caractérisation des diverses catégories de produits chimiques pour les caractéristiques physicochimiques, leur solubilité.

3540 arce que les petites fuites qu'on détectera pas vont pouvoir fuir pendant longtemps, et si ça se situe à l'intérieur d'une zone de recharge ou dans un aquifère, ça peut affecter des puits pour les gens dans les maisons isolées ou dans les milieux agricoles.

3545 Donc c'est pour ça que je calcule que c'est un aspect très important. Donc j'aimerais savoir s'ils ont fait des simulations pour des contaminations des aquifères par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT :

3550 En fait, j'ai de la misère moi-même à vous suivre. Vous avez commencé par une demande...

PAR Mme DIANE GERMAIN :

Bien, je voudrais avoir une caractérisation de leurs produits parce qu'il faut regarder, en plus du produit, il faut regarder aussi les solutés qui vont découler.

3555

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron, vous avez fait référence à environ quarante-cinq (45) types de pétrole qui seraient transportés, est-ce que vous avez la caractérisation de chacun de ces types de pétrole?

3560

PAR M. LOUIS BERGERON :

Effectivement, dans nos documents, on a effectivement des caractérisations des gammes de brut si vous voulez, on peut vous donner la cote.

3565

PAR Mme DIANE GERMAIN :

D'accord, mais je voudrais savoir aussi pour la fraction soluble.

3570

PAR M. LOUIS BERGERON :

Je vais demander à monsieur Grenon d'élaborer.

3575

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais donnez la cote avant s'il vous plaît. Est-ce que vous avez la cote? Ah, on la cherche. Alors allez-y avec votre information.

3580

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Oui, je voudrais juste compléter. Merci monsieur le Président.

3585

Par rapport à la situation que madame décrit, il faut comprendre que dans les déversements terrestres, sur le sol où il y aurait un milieu humide ou un aquifère, les types de pétrole que l'on transporte possèdent une certaine viscosité et ont tendance à s'amalgamer avec la végétation à la surface des sols, ont tendance à s'amalgamer également avec le sol lui-même. Donc le taux de pénétration verticale, si vous voulez, à l'intérieur des aquifères est très limité, dans un premier temps. Et ça, ça va dépendre, il y a des pétroles plus légers, donc ça, ça peut affecter ce taux de pénétration là, mais également le type de sol.

3590

Mais en général, ce qu'on observe, c'est une pénétration assez limitée dans les sols en raison de la viscosité des produits.

3595 L'autre élément que je voudrais apporter, on va vous donner la cote avec les fractions solubles et tout, mais la fraction soluble, monsieur Savard faisait mention des BTEX, à l'intérieur de la gamme de pétroles qui va être transportée, ça représente moins de un pour cent (1 %) en volume transporté en concentration des produits. Donc encore là, la fraction soluble est quand même assez limitée dans ces produits-là.

3600 Et généralement, dans le comportement qu'on observe lors de déversement dans l'environnement, la fraction soluble va représenter une très faible partie des hydrocarbures déversés et généralement ce qu'on voit, c'est les produits qui vont s'étaler en surface soit du sol ou de l'eau.

3605 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3610 Mais quand vous faites référence à la viscosité comme étant une variable importante, la viscosité varie énormément, donc je crois qu'on peut pas généraliser puisque le dilbit par exemple, vous avez des viscosités qui varient de cent quatre-vingt-neuf (189) à deux cent dix-neuf (219) alors que pour d'autres types de pétrole conventionnels, on est plus dans les quatorze-quinze (14-15).

3615 Alors quand vous faites une généralisation autour d'une viscosité, avec un large éventail comme celui-ci, il y a quelque chose que je ne saisis pas.

PAR M. LOUIS BERGERON :

Si vous voulez qu'on projette à l'écran le tableau, on a trouvé la cote, monsieur le Président.

3620 Je vous donne la cote. Le document, c'est le PR8.5.5.1.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors si vous voulez commenter sur la question de viscosité?

3625 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

Donc ce que je mentionnais, c'est que la viscosité, oui il y a une variation de viscosité entre les pétroles légers et les pétroles plus lourds, mais en général, lorsqu'on parle de pétrole brut, ce sont

3630 des viscosités qui demeurent relativement élevées par rapport à d'autres produits, par exemple si on compare à d'autres fluides plus légers comme du benzène ou de l'essence ou etc.

3635 Donc ça demeure des viscosités – et ce qu'il faut comprendre aussi, c'est qu'une fois que ces produits-là se retrouvent dans l'environnement, il y a des processus physicochimiques qui se mettent en branle qui vont altérer les caractéristiques du pétrole, qui vont généralement, la première chose qui va se passer, c'est l'évaporation des composés légers qui va emmener une augmentation de viscosité.

3640 Donc la situation que je décrivais lorsqu'on a un déversement sur le sol par exemple, ce phénomène-là d'évaporation va se produire dès le départ de la situation et la viscosité va se mettre à augmenter, et les produits vont avoir tendance à s'amalgamer, comme je le disais, avec la végétation ou le sol.

3645 Donc si on regarde dans l'historique des incidents, si on regarde les bases de données d'incidents, on voit très peu de cas où il y a pénétration verticale jusque dans les aquifères.

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3650

PAR Mme DIANE GERMAIN :

Monsieur le Président!

3655

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui madame Germain.

3660

PAR Mme DIANE GERMAIN :

Simplement que ça va dépendre de la position de la nappe phréatique.

PAR LE PRÉSIDENT :

3665

Écoutez, on commencera pas à discuter ici. Merci madame Germain.

3670

DENISE CAMPILLO

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc j'appellerai monsieur Jean Gosselin ici et madame Denise Campillo à Laval.

3675

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

Est-ce que je peux faire un commentaire, monsieur le Président, par rapport à ce qui vient d'être dit, ça va prendre une minute!

3680

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y madame Savaria.

3685

PAR Mme CHANTAL SAVARIA :

Moi, par rapport aux caractéristiques des produits, si on regarde à Lac-Mégantic, le produit, c'était un produit, un pétrole de schiste du Dakota du Nord et oui, ça a affecté la nappe d'eau souterraine.

3690

Je comprends pas, quand on dit ici que ça affectera pas la nappe d'eau souterraine, peu importe, il y a des phases qui sont légères, puis ces phases légères là font pas que s'évaporer, elles vont quand même atteindre la nappe d'eau souterraine. Et dépendamment de la position puis de la condition aussi du sous-sol.

3695

On peut pas généraliser comme ça, c'est complètement faux.

PAR LE PRÉSIDENT :

3700

Merci madame Savaria.

Avez-vous des commentaires, monsieur Bergeron? Ça va, très bien.

Alors monsieur Jean Gosselin, est-ce qu'il est dans la salle?

3705

Alors on va procéder avec madame Campillo.

PAR Mme DENISE CAMPILLO :

3710 Oui merci, bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. Ma question est d'ordre général.

3715 Je suis impressionnée par la masse de ressources qui est mobilisée par le projet Énergie Est, tant du côté de TransCanada que des services gouvernementaux et des citoyens venus ici poser des questions. Je parle de ressources intellectuelles, techniques, scientifiques et financières.

3720 Or, ce projet qui vise à permettre le doublement de la production de pétrole des sables bitumineux va à contre-courant de tous les engagements pris et de tous les conseils formulés à l'échelle internationale pour lutter contre les changements climatiques.

3725 Ma question est adressée notamment à monsieur Louis Bergeron mais aussi aux autres participants. Vous arrive-t-il de penser que vous faites peut-être erreur en pilotant ce projet d'un autre âge et que toutes les ressources déployées ici, ainsi que votre intelligence et vos compétences personnelles, seraient mieux employées dans des projets tournés vers le développement d'une économie verte?

PAR LE PRÉSIDENT :

3730 C'est une question que j'appelle très dirigée. Monsieur Bergeron, est-ce que vous faites erreur?

PAR M. LOUIS BERGERON :

3735 Monsieur le Président, l'augmentation de la production de pétrole dans l'Ouest, essentiellement de l'ordre de huit cent mille barils (800 000 b) d'ici 2020, ce sont des projets qui sont en marche. Ce sont des projets qui ne dépendent pas d'Énergie Est, ce sont des projets qui vont aller de l'avant et qui vont nécessiter évidemment du transport, soit par rail, soit par pipeline.

3740 L'annonce qu'il y a eu du gouvernement de l'Alberta en octobre dernier à l'effet qu'il y aura un plafond de cent millions de tonnes (100 M t) par année qui seraient mis en place est significative, parce que ça veut dire que tout projet d'expansion – parce qu'actuellement, la production est de l'ordre de soixante-dix millions de tonnes (70 M t/a) par année, donc on sait qu'il y a de l'espace pour à peu près un million de barils par jour (1 M b/j) de plus avant d'atteindre le cent millions de tonnes (100 M t) – donc toute production supplémentaire par la suite devra composer avec le
3745 plafond de cent millions de tonnes (100 M t).

On sait que le transport par pipeline versus le rail permet de diminuer la production de gaz à effet de serre d'un facteur soixante-quinze (75).

3750 TransCanada a investi cinq milliards (5 G\$) dans les énergies vertes et il y a huit milliards (8 G\$) de projets actuellement dans son portefeuille.

3755 TransCanada est un transporteur d'énergie en ce qui concerne le pétrole et le gaz et nous transportons pour, si vous voulez, satisfaire un besoin entre un producteur et les raffineurs ou les gens qui veulent acheter à l'étranger.

3760 Alors TransCanada est là pour, si vous voulez, approvisionner en énergie les clients de l'Amérique du Nord, transporter l'énergie. Et on va continuer le développement des énergies vertes, ça, c'est clair.

Mais en ce qui concerne le transport du pétrole, c'est quelque chose qu'il faut assumer à court et moyen termes.

3765 Beaucoup de gens parlent de la décarbonisation de l'économie, Énergie Est est un outil de transition qui va nous permettre de passer les prochaines années, parce qu'on a besoin de pétrole encore pour quelques années, on s'entend là-dessus, et faire en sorte qu'on va faire bénéficier l'économie canadienne de retombées importantes. Parce qu'on sait qu'actuellement, on subventionne les raffineries américaines à hauteur de dix milliards de dollars (10 G\$) par année. Ce sont des dollars qui pourraient rester au Canada et qui pourraient faire profiter les Canadiens.

3770 Donc tout ça fait en sorte qu'à moyen terme, il faut effectivement regarder des alternatives, mais la production qui va augmenter dans les prochaines années doit être transportée et Énergie Est est un outil qui permet de le faire sécuritairement en réduisant les gaz à effet de serre.

3775 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Bergeron, merci madame Campillo.

3780

ROSALIE LAFRAMBOISE

PAR LE PRÉSIDENT :

3785 J'appellerai maintenant madame Rosalie Laframboise à Laval et je tente un dernier coup, monsieur Jean Gosselin ici? Non. Très bien. Madame Véronique Brochu.

Alors madame Laframboise à Laval!

PAR Mme ROSALIE LAFRAMBOISE :

3790

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

3795

Bonsoir madame.

PAR Mme ROSALIE LAFRAMBOISE :

3800

Premièrement, en fait, je veux mentionner moi aussi le fait que c'est pas parce que je suis présente ici que je suis en accord avec le mandat qui a été accordé au BAPE, donc on va arrêter ça là!

Ma question, en fait, doit concerner plus particulièrement le ministère de la Santé.

3805

Moi, je me questionne par rapport aux impacts, aux conséquences que pourrait avoir l'avancement de ce projet-là sur la qualité de l'air, en fait, sur la santé pulmonaire des Canadiens et des Canadiennes à plus long terme.

PAR LE PRÉSIDENT :

3810

Docteur Savard, est-ce que le projet pourrait avoir un impact sur la qualité de l'air?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

3815

Durant son opération, certainement pas d'une façon significative. Il peut y avoir quelques dégagements à proximité. Mais si on compare avec quelqu'un qui circule sur une voie ferrée ou sur une route pendant un (1) jour ou deux (2) jours, quand ça va être exploité, non. S'il y a un incident, par contre, pour les travailleurs surtout, les travailleurs qui auront à intervenir lors d'un incident, la qualité de l'air va certainement être un problème sérieux à considérer.

3820

Maintenant, pour les personnes qui ne sont pas des travailleurs, mais s'il y avait un incident, puis là, il serait important de voir l'étendue que vous avez d'un panache pour savoir c'est combien, comment une personne peut être concernée.

3825

Mais si le panache atteint des maisons ou des choses comme ça, c'est des gens qu'on peut mobiliser, il n'y aura pas d'effets sur la santé, parce qu'il y aura des odeurs, on va les évacuer,

parce que si elles restent dedans, oui, il pourrait y avoir des effets sur la santé s'ils sont à des concentrations élevées de COV.

3830 Par contre, le danger qu'on a pour nous en Santé publique, c'est que si vous avez dans vos zones de sensibilité, si vous avez considéré pour cent mètres (100 m), mais que dans le trois cents mètres (300 m), et si votre pire scénario peut atteindre trois cents-cinq cents mètres (300 m-500 m), il faut prendre en considération qu'il y a quand même à des endroits des populations captives.

3835 Et pour ce que vous dites là, pour la qualité de l'air intérieur d'un endroit qui serait dans un site contaminé, si les gens ne peuvent pas évacuer, exemple si vous avez une ligne qui est tout près d'un centre de détention, je pense que le ministère de la Sécurité publique devrait y penser. Parce que si vous êtes dans un endroit où la population va être captive, l'air, ce sont des COV, l'air va être, peut représenter une menace pas juste à long terme, donner des effets secondaires même à court et à moyen termes.

PAR LE PRÉSIDENT :

3845 Nous avons fait allusion à plusieurs reprises à des déversements dans l'eau, pour des propriétaires riverains qui vivraient le long du cours d'eau, est-ce qu'il pourrait y avoir un impact sur leur santé en lien avec la qualité de l'air?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

3850 Bien oui, en termes de santé publique, je suis bien plus inquiet du déversement terrestre où il y a des maisons, des puits individuels qui sont à côté et qui vont être contaminés.

3855 Dans l'eau, ça va amener un problème environnemental, ça va être difficile à circonscrire, ça peut partir, ça peut contaminer un réseau.

3860 La complexité du problème quand c'est rendu dans l'eau fait que beaucoup de ministères vont être interpellés. Et quand vous disiez que vous êtes responsables de l'eau potable, il y a un Plan national de sécurité civile ici, il y a un document qui a été produit tout récemment, qui fait quoi quand il y a une pénurie qui touche une collectivité; il y a toute une cavalerie qui va arriver si c'est une communauté importante.

PAR LE PRÉSIDENT :

3865 Mais je parlais plus spécifiquement des composés organiques volatils, les COV, est-ce que les résidents riverains peuvent être affectés, impactés?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

À cause de l'eau qui serait contaminée?

3870

PAR LE PRÉSIDENT :

Par l'air, à cause des COV qui seraient dans le pétrole.

3875

PAR Dr MICHEL SAVARD :

Non. Ils seraient exposés, mais ce serait très peu par rapport...

PAR LE PRÉSIDENT :

3880

Ce serait trop peu?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

3885

Ça serait trop peu pour être une menace à la santé publique.

En passant, les travailleurs qui travailleraient le long de la rivière, c'est pas pareil. Mais pour un riverain qui est sur le bord de la rivière, qui voit du pétrole passer à côté, il va y avoir certains COV et HAP, mais ce sera des concentrations à l'extérieur insuffisantes pour pouvoir mesurer un impact sur la santé.

3890

C'est surtout pour les travailleurs ou surtout dans un milieu fermé où là, les gens qui vivraient là un certain temps. Et je rappelle que la ligne qui passe à certains endroits, c'est à proximité d'un centre de détention, de choses comme ça, où on aurait un problème que nous, en Santé publique, on va dire, s'il y en a à l'intérieur, on va certainement recommander de ne pas rester dans ce bâtiment-là.

3895

C'est sûr qu'on va émettre un avis qu'on ne doit pas demeurer si ça rencontre certains critères.

3900

PAR LE PRÉSIDENT :

À cause d'une exposition à quoi en particulier?

3905 **PAR Dr MICHEL SAVARD :**

Bien, aux HAP probablement. Au fédéral, il y a quand même des valeurs, un document qui a été produit, je pense que je l'ai même ici, sur les valeurs acceptables dans l'air intérieur.

3910 Et si ça dépasse certaines normes, certaines valeurs, c'est certainement qu'on va, par prudence, on va émettre des recommandations, des directives, et même peut-être des ordonnances.

PAR LE PRÉSIDENT :

3915 Est-ce que vous soulevez une possibilité théorique ou une plausibilité?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

3920 C'est sûrement pas un grand nombre, ça dépend du périmètre. Moi, je serais bien intéressé de savoir, si ça touche cent mètres (100 m), ça touche deux-trois (2-3) maisons, ça va, deux-trois (2-3) maisons. S'il y a du pétrole qui atteint dans une maison, on va certainement demander aux gens d'évacuer leur maison.

3925 S'il n'y a pas de pétrole dans la maison, il y a des odeurs seulement, il faudra évaluer cas par cas.

3930 Mais si les concentrations, pour une raison X, sont élevées, on va certainement recommander aux gens – on le fait déjà, il y a des gens des fois qui ont de l'essence de déversé dans une maison, si ça sent, ils ont des maux de tête, ils ont des nausées – on va recommander aux gens de quitter les lieux.

PAR LE PRÉSIDENT :

3935 D'accord, merci docteur Savard.

PAR M. LOUIS BERGERON :

3940 Est-ce que je peux amener deux (2) précisions, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, et ensuite monsieur Duquette.

3945 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

La première précision, c'est qu'effectivement, tout à l'heure quand j'ai dit que TransCanada était responsable si on en arrivait à un scénario où il faudrait distribuer de l'eau, on est très conscient que ce n'est pas TransCanada seule qui va le faire. C'était la responsabilité financière.

3950

Maintenant, je ne sais pas si monsieur Savard faisait référence tantôt à cent mètres (100 m) en fonction de la présentation de l'autre soir, je suis pas certain à quel cent mètres (100 m) il fait référence. Mais on a des distances, on a toutes sortes de données sur effectivement les distances où il pourrait y avoir des risques, et on peut vous les partager dès maintenant si vous le voulez.

3955

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, parce que si vous commencez à vous échanger des informations, on va nulle part.

3960

Monsieur Duquette.

PAR M. MICHEL DUQUETTE :

3965

Oui monsieur le Président. En fait, je voulais juste soulever aussi un point, on parle beaucoup de déversement dans l'eau, puis on aborde un peu le terrestre, mais ce que j'ai remarqué aussi, c'est qu'il n'y a pas de scénario qui implique un incendie.

3970

Donc là, on aurait des conséquences différentes qui devraient être évidemment analysées et qui auraient une portée différente qu'un simple déversement.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron, avez-vous fait un scénario incendie?

3975

PAR M. LOUIS BERGERON :

Oui, je vais demander à monsieur Grenon de répondre.

3980

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Merci monsieur le Président. Le risque d'incendie, d'explosion a été considéré dans l'analyse de risques. C'est un des dangers qui a été évalué dans l'analyse de risques.

3985 Donc je crois qu'on a déjà fourni la cote, les détails exacts pourraient être consultés à l'intérieur de cette étude-là.

 Peut-être à titre d'information, on a souvent parlé de la base de données de PHMSA sur les incidents qui a été utilisée justement pour préparer cette analyse de risques là.

3990 Lorsqu'on consulte cette base de données là sur quatre mille cinq cents (4500) incidents répertoriés, on voit que les incidents où on a émission des vapeurs de pétrole sont des incidents très très rares. Par exemple sur ce quatre mille cinq cents (4500) incidents, on parle environ d'un pour cent (1 %) des incidents où il y a émission des vapeurs.

3995 Et on parle d'explosions seulement dans zéro virgule vingt-quatre pour cent (0,24 %) des incidents répertoriés à l'intérieur de cette base de données là.

 Mais ces facteurs-là ont quand même été intégrés dans l'analyse de risques.

4000 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Mais vous avez quand même un panache?

4005 **PAR M. STÉPHANE GRENON :**

 Le panache en question, si je reviens un peu sur la discussion préalable sur l'évaluation des risques sur la santé, il y avait quand même plusieurs points. Donc au niveau des travailleurs, la précision que je peux apporter, bien sûr à l'intérieur des travailleurs et dans nos plans de préparation d'urgence, on prend en considération les risques pour les intervenants. Donc à ce moment-là, on parle de protection personnelle.

4010 On met en place des équipes qui font du monitoring de la qualité de l'air dans les secteurs affectés pour mesurer justement l'indicateur, c'est le benzène, pour s'assurer que les travailleurs soient protégés adéquatement, mais également aussi pour que les populations ne soient pas exposées à des niveaux élevés.

4015 On a une évaluation des risques qui a été effectuée que vous allez retrouver à la cote PR4.4.25, et à l'intérieur de cette évaluation des risques, il y a eu de la modélisation d'effectuée en utilisant le benzène pour déterminer des panaches d'exposition potentielle.

4020 Le seuil de toxicité, sans rentrer trop dans les détails, le seuil de toxicité qui a été utilisé, c'est le AEGL-1 qui est de cent trente (130) ppm. Et pour un déversement de dix mille barils (10 000 b)

de pétrole, on n'atteignait jamais cette concentration-là dans les différentes considérations qui ont été prises en compte, les conditions de vent et de classes atmosphériques.

4025

PAR LE PRÉSIDENT :

À quelle hauteur?

4030

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Au niveau du sol. Ces modélisations-là sont réalisées au niveau du sol.

4035

Et je peux aussi mentionner, on a mentionné Kalamazoo quelques fois, et pour faire suite un peu à la discussion, dans le cas de Kalamazoo, il y a eu des études qui ont été déposées par le Département de la santé du Michigan qui a fait des études sur les impacts santé justement de cet événement-là ainsi que les impacts sur les puits d'eau potable, etc. Et dans aucune de ces études-là, il y a mention d'impacts sur la population dans l'événement de Kalamazoo.

4040

Mais on pourra entrer peut-être plus dans les détails si nécessaire, mais le document est disponible.

PAR LE PRÉSIDENT :

4045

Merci. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

4050

J'aimerais qu'on vérifie un point. Le document auquel vous faites référence, on voit que ce sont des conséquences ou des risques d'exposition, mais je me souviens pas, dans l'étude, des scénarios d'incendies avec des explosions, je me souviens pas d'avoir vu ça dans ce document-là.

4055

Est-ce que ce document-là les contient ou si c'est un document qui est en préparation pour les risques d'accidents technologiques, c'est-à-dire une explosion dans un poste par exemple de pompage ou quelque chose comme ça?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

4060

Incendies et explosions, c'est intégré dans l'analyse de risques globale du projet, pas sur l'analyse santé, pas sur le côté analyse de risques santé.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Pas dans ce document-là.

4065

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Pas dans ce document-là, c'est ça. Par exemple, ce que je peux mentionner à cet effet-là, le risque d'incendies et d'explosions, lorsqu'on va développer les plans d'urgence, bien sûr c'est une considération qu'on prend en compte, comme l'exposition potentielle des populations aux vapeurs.

4070

On va travailler avec les municipalités, mais présentement, c'est sûr qu'il y aurait la mise en place de zones de protection des populations. Présentement, on utilise, si on regarde ce qui est disponible dans le guide de CANUTEC par exemple, on met en place une zone de trois cents mètres (300 m) d'exclusion s'il n'y a pas d'incendie, et on parlerait d'une zone de huit cents mètres (800 m) si jamais il y avait un incendie déclaré.

4075

C'est des évaluations qui vont se raffiner au fur et à mesure qu'on développe les plans d'urgence.

4080

PAR LE PRÉSIDENT :

Dans la direction des vents dominants?

4085

PAR M. STÉPHANE GRENON :

Oui bien sûr.

PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN :

4090

Dans quel document s'il vous plaît, dans quel PR que c'est, explosions et incendies?

PAR M. STÉPHANE GRENON :

4095

Explosions et incendies, laissez-moi vérifier, on va vous revenir.

PAR LE PRÉSIDENT :

Docteur Savard.

4100

PAR Dr MICHEL SAVARD :

4105 Bien ici, on parle de AEGL-1, en passant, je sais pas pour combien de minutes, c'est AEGL-1 dix (10) minutes, je pense, et il faudra réévaluer pourquoi vous avez pris AEGL dix (10) minutes. En passant, ça vous donne la plus petite distance à considérer.

Deuxième chose, c'est pour l'air extérieur, mais nous, ce qui nous préoccupe en Santé publique, parce que l'air, ça va être relativement, ça va partir, c'est pour les travailleurs.

4110 C'est l'autre contamination qui n'est pas de l'air mais qui est des sols et qui va migrer tranquillement avec le temps pour atteindre des puits.

4115 Ça fait que ce que vous parlez actuellement, c'est pour la contamination de l'air, le AEGL-1, puis pour combien de minutes, il faudrait voir. Ça, c'est vrai pour les mesures d'urgence immédiates.

Ça n'a rien à faire avec le rétablissement subséquent où là, c'est d'autres mesures qui rentrent.

4120 **PAR LE PRÉSIDENT :**

4125 Ce que je propose, docteur Savard, si vous souhaitez nous rédiger un petit avis de contre-expertise, nous l'apprécierions beaucoup. Cet avis de contre-expertise évidemment, c'est un document qui sera rendu public.

Donc si le promoteur veut éventuellement réagir, il pourra également réagir et éternellement. Ce que je veux dire, vous allez pouvoir en prendre connaissance.

4130 Alors madame Laframboise, merci.

PAR Mme ROSALIE LAFRAMBOISE :

4135 Merci. Je voulais juste, en terminant, ajouter que je vous remercie d'utiliser l'eau potable de la ville de Lévis et de ne pas utiliser de bouteilles d'eau. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame. Je présume que vous nous visez à nous et pas le promoteur!

4140 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le Président, pendant qu'on est dans les risques et dans les cotes, je vous devais une cote concernant l'analyse de risques. En fait, je vous en donne deux (2). C'est PR8.2.2 et PR8.2.3.

4145 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur.

4150 _____
VÉRONIQUE BROCHU

4155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors j'appellerais madame Marie-Claire Mayeres et madame Véronique Brochu. Excusez-moi, vous êtes madame Brochu. Allez-y, madame Brochu.

4160 **PAR Mme VÉRONIQUE BROCHU :**

Bonsoir. Vous me corrigerez si je suis dans l'erreur, mais je crois, dans le fond, que le promoteur doit s'assujettir à un règlement qui est fédéral au niveau de la déclaration obligatoire des fuites de plus de quinze cents litres (1500 L), si ma mémoire est bonne.

4165 Donc ce que je considère comme des microfuites, quelque chose qui serait en bas de quinze cents litres (1500 L), donc le promoteur n'aurait pas à le déclarer. Et dans ce cas-là, est-ce qu'on considère que les gens ne seront pas avisés?

4170 Et dans ce cas, est-ce que le promoteur devra limiter et traiter le site contaminé quand même par microfuites, que ce soit dans un milieu naturel, peu importe, que ce soit pour la qualité d'eau, la nappe phréatique, un milieu humide, peu importe?

4175 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

4180 En ce qui concerne la première partie de la question, on doit déclarer tout déversement sur la conduite comme tel, peu importe le volume.

La seconde partie de la question, je vais laisser monsieur Grenon répondre.

PAR LE PRÉSIDENT :

4185 Juste pour que je comprenne! Vous dites que vous allez déclarer tout en dépit du fait qu'il y a un seuil de déclaration obligatoire?

PAR M. LOUIS BERGERON :

4190 Je vais demander à monsieur Van der Put de donner la précision.

PAR M. JOHN VAN DER PUT :

4195 Oui, juste une précision, tant pour l'Office national de l'énergie que pour le Bureau de sécurité des transports, en fait, pour n'importe quelle fuite sur la canalisation elle-même, on doit déclarer toute fuite, peu importe le volume.

4200 C'est seulement quand on parle de fuites à l'intérieur d'installations, comme par exemple des stations de pompage où le seuil de quinze cents litres (1500 L) s'applique.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4205 Et je pense peut-être que vous pourriez rajouter, pour le bénéfice de madame Brochu, que la raison, parce que ça a été mentionné, je ne sais plus si c'est hier ou avant-hier, mais la raison qui fait que c'est quinze cents litres (1500 L) dans le cas des stations de pompage, c'est parce qu'il y a une capacité de rétention.

PAR M. LOUIS BERGERON :

4210 Bien en fait, je pense que monsieur Plouffe l'a expliqué. Premièrement, il y a la capacité de rétention, donc il y a aucune fuite dans les stations de pompage qui va directement sur le sol.

4215 Mais l'autre point que monsieur Plouffe a expliqué hier, c'est qu'à cause des lubrifiants et de certains autres produits pétroliers qui peuvent être utilisés au niveau des scellants et des équipements autour des pompes, il y a effectivement des fois une possibilité qu'il y ait certains de

ces hydrocarbures-là qui soient effectivement, qui coulent dans une panne ou dans un système de récupération qui ne vient pas du pipeline comme tel, et c'est la raison pour laquelle ils ont un seuil de mille cinq cents litres (1500 L).

4220

PAR LE PRÉSIDENT :

Et donc tout ça, dans cette éventualité, sera récupéré, décontaminé?

4225

PAR M. LOUIS BERGERON :

C'est exact. On a un réservoir qui est prévu pour la récupération et qui est pompé à l'occasion pour le vider. Mais il y a un réservoir qui est prévu pour recevoir tous les écoulements qui proviendraient effectivement de ces systèmes de confinement là.

4230

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame Brochu.

4235

MARIE-CLAIRE MAYERES

PAR LE PRÉSIDENT :

4240

Monsieur Guy Trencia et maintenant, j'appelle Marie-Claire Mayeres de Laval. Bonsoir madame.

PAR Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :

4245

Bien moi, je vais vous dire que ce n'est pas nécessaire d'avoir un déversement pour être obligée de respirer des émanations toxiques.

4250

Je suis allée dimanche dernier à Sorel près des réservoirs de sables bitumineux, puis j'ai trouvé qu'il y avait une odeur très forte et désagréable qui m'a donné des maux de tête.

Alors on a parlé des impacts de l'eau, je pense que les risques pour l'air sont grands aussi, puis je voudrais savoir quelles sont les maladies qui peuvent être engendrées ou aggravées suite à ces émanations.

4255

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous parlez des effets immédiats, aigus?

4260 **PAR Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

À long terme aussi, parce que les gens qui habitent tout près des réservoirs, ils doivent respirer cet air en permanence. S'il y a des odeurs, c'est parce qu'il y a des émanations.

4265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors docteur Savard s'approche de la table, c'est la raison pour laquelle j'attendais!

4270 Donc docteur Savard, s'il y avait un déversement et qu'il y avait des émanations, quels peuvent être les effets sur la santé humaine?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

4275 Essentiellement, si c'est à court terme, c'est des effets de nausées, maux de tête, mal au cœur, effectivement. C'est des symptômes qui sont temporaires et réversibles. D'ailleurs il y a un document qui a été produit par l'INSPQ.

PAR LE PRÉSIDENT :

4280 Vous dites bien réversible?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

4285 C'est réversible. Ça va être des symptômes – à moins d'une exposition à long terme.

Mais on ne recommandera jamais à quelqu'un de rester à long terme dans un endroit où il y a des odeurs qui sont perceptibles de façon importante.

4290 Mais si les gens sont exposés à des volatils, qui sont ponctuels, limités dans le temps, on s'attend à des effets bénins et réversibles mais qui sont indisposants tels, comme je viens de le dire, nausées, vomissements, mal de tête, fatigue.

PAR Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :

4295 Et je pense que c'est permanent.

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, c'est tout à fait le contraire qu'il a dit, madame. Il a dit que c'était réversible et non pas irréversible. C'est pour ça que je lui ai fait répéter.

4300

PAR Dr MICHEL SAVARD :

Si c'est à court terme, oui.

4305

PAR LE PRÉSIDENT :

Si c'est à court terme, ce n'est pas permanent.

PAR Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :

4310

Mais les gens qui habitent près des réservoirs, ils doivent respirer ça à long terme.

PAR LE PRÉSIDENT :

4315

Docteur Savard!

PAR Dr MICHEL SAVARD :

4320

Bien, en passant, ceux qui habitent près des autoroutes respirent du benzène.

Un Canadien moyen normal, à tous les jours, reçoit à peu près cent quarante-cent trente-cent quarante microgrammes (140 µg-130 µg-140 µg) de benzène par jour. Ça c'est la dose normale habituellement.

4325

Quelqu'un qui vit sur le bord de la 40 comme moi, je double ça, j'en prends deux cent quatre-vingts (280 µg). Et quelqu'un qui fait un plein d'essence en prend quarante (40 µg).

Ça fait qu'on est exposé régulièrement à des COV. Quelqu'un qui serait exposé en plus de ça à un incident va en avoir plus que la moyenne.

4330

Mais s'il y en a beaucoup, il y a des normes dans l'air. S'il y en a à un point dangereux, exemple il y a des normes...

PAR LE PRÉSIDENT :

4335

D'accord. Quelqu'un qui vivrait proche d'un pipeline?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

4340

Près d'un pipeline...

PAR LE PRÉSIDENT :

4345

Sous terre.

PAR Dr MICHEL SAVARD :

... sous terre, il est moins exposé que quelqu'un qui vit près de la 40 à Montréal.

4350

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Voilà, merci madame.

4355

GUY TRENCIA

PAR LE PRÉSIDENT :

4360

Madame Marie Durand et maintenant monsieur Guy Trencia.

PAR M. GUY TRENCIA :

4365

Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. Ce matin, il y avait une nouvelle insolite sur MétéoMédia, assez cocasse. En fait, des pompiers en Nouvelle-Écosse voulaient éteindre un incendie de broussaille, puis en branchant leur tuyau, ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas d'eau. En remontant la conduite qui allait à la rivière, ils se sont rendu compte que la conduite était bloquée par des poissons qui s'étaient engagés dans la conduite.

4370

Et en regardant ça, ça m'a fait penser aux tests hydrostatiques qui sont prévus pour l'installation du pipeline. Les tests hydrostatiques, si j'ai bonne mémoire, en fait, on va puiser de l'eau dans les rivières, on va mettre cette eau-là sous pression pour tester la qualité des

4375 assemblages du pipeline un point vingt-cinq (1,25) fois la pression d'opération, et puis après ça, on va remettre l'eau dans les rivières.

4380 Donc pour éviter qu'il y ait des poissons ou des amphibiens, reptiles ou peu importe, je voulais qu'on ait un peu plus de détails sur la façon de procéder, où va être prélevée l'eau, faire en sorte qu'on prévienne ce genre de problème là et aussi au point de rejet, s'assurer qu'on n'a pas une masse d'eau qui tombe sur la tête de je sais pas quoi!

PAR LE PRÉSIDENT :

4385 J'ai très bien compris.

PAR M. GUY TRENCIA :

Juste aussi savoir si l'eau d'une portion est recyclée dans la suivante.

4390 **PAR LE PRÉSIDENT :**

4395 J'ai très bien compris. Monsieur Bergeron, pour les tests hydrostatiques, est-ce que tout d'abord l'eau qui est nécessaire est utilisée seule ou vous ajoutez des diluants? Ça, c'est ma première question.

PAR M. LOUIS BERGERON :

Je vais laisser monsieur St-Laurent répondre à la question.

4400 **PAR M. BRUNO ST-LAURENT :**

Donc pour les essais hydrostatiques, c'est de l'eau uniquement qui est utilisée.

PAR LE PRÉSIDENT :

4405 Uniquement. Donc vous récupérez de l'eau d'un cours d'eau voisin?

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

4410 Effectivement, on récupère l'eau d'un cours d'eau voisin avec évidemment, il y a des précautions. Donc un des aspects de la réglementation, c'est qu'on peut pas puiser plus que quinze pour cent (15 %) du débit du cours d'eau et évidemment, les pompes qu'on installe ont une

4415 cage qui est faite de façon à ce qu'il n'y ait pas de poissons qui puissent rentrer à l'intérieur de la pompe. Donc il y a plusieurs mesures d'atténuation.

PAR LE PRÉSIDENT :

4420 Et quand vous faites le test, la qualité de l'eau après test, c'est une qualité d'eau équivalente à celle avant test?

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

4425 L'eau doit être vérifiée avant d'être rejetée dans un cours d'eau. Donc il peut y avoir un traitement, il peut y avoir différentes mesures, mais il y a des mesures à prendre avant de rejeter l'eau, et il faut la rejeter dans le même bassin versant que l'endroit où on l'a puisée.

PAR LE PRÉSIDENT :

4430 Et si l'eau n'a pas la même qualité, quel genre de traitement vous allez faire?

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

4435 Il peut y avoir, habituellement ça va être des petites particules, c'est surtout des particules en suspension donc qu'il faut à ce moment-là filtrer.

Donc il y a différentes mesures, mais c'est pas une contamination. C'est beaucoup plus des produits en suspension.

PAR LE PRÉSIDENT :

4440 Mais est-ce que ça fait appel à des analyses chimiques?

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

4445 Bien, on fait des tests sur l'eau pour s'assurer qu'elle rencontre les normes.

PAR LE PRÉSIDENT :

4450 Donc elles sont rejetées dans le même cours d'eau?

PAR M. BRUNO ST-LAURENT :

Effectivement.

4455 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ou à tout le moins dans le même bassin versant.

4460 **PAR M. BRUNO ST-LAURENT :**

Dans le même bassin versant, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

4465 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4470 Juste un dernier petit détail! Vous avez mentionné les précautions quand vous vous approvisionnez en eau, mais quand vous retournez l'eau dans la rivière ou le ruisseau, on imagine que c'est pas un volume d'un mètre cube (1 m³), c'est un plus petit volume, vous avez probablement des mesures aussi pour que ce soit une arrivée d'eau disons qui puisse pas entraîner d'impacts dans le ruisseau où vous la retournez?

4475 **PAR M. BRUNO ST-LAURENT :**

Effectivement. On va prendre toutes les mesures pour pas qu'il y ait une suspension, qu'on va créer une suspension dans ce cours d'eau. Donc il va y avoir des mesures d'atténuation mises en place pour s'assurer que le débit rentre tranquillement dans la rivière.

4480

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci.

4485 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Trencia.

4490

LUC FALARDEAU

PAR LE PRÉSIDENT :

4495 Je comprends qu'à Laval, Marie Durand a quitté la salle ou cède sa place?

PAR Mme MARIE DURAND :

4500 En fait, j'avais convenu de reculer ma place après monsieur Alain Brunelle.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est monsieur Dominic Girard, c'est ça?

4505 **PAR Mme MARIE DURAND :**

C'est monsieur Luc Falardeau avec qui j'ai échangé.

PAR LE PRÉSIDENT :

4510 D'accord. C'est que vous risquez de ne pas passer, madame, je vous dis ça comme ça. C'est peut-être pour ça d'ailleurs que vous avez changé votre place.

Alors monsieur Falardeau!

4515 **PAR M. LUC FALARDEAU :**

4520 Oui, bonsoir. Je vais faire ça le mieux possible. Donc on a parlé ce soir du choix du pire scénario de déversement de pétrole, bon, des critères qui pouvaient mener à la sélection du pire scénario, comme par exemple le nombre de RTS, je viens juste de le perdre de mémoire, mais les milieux très sensibles, les récepteurs très sensibles.

PAR LE PRÉSIDENT :

4525 Les récepteurs très sensibles.

PAR M. LUC FALARDEAU :

4530 On n'a toutefois pas parlé de leur importance. La quantité de récepteurs, c'est bien sûr intéressant pour évaluer un pire scénario, mais il peut y avoir cinquante (50) milieux très sensibles

mais de petite taille, et puis peut-être deux (2) milieux très sensibles mais de très grande taille ou très grande importance, selon les critères qu'on utilise, les valeurs, les systèmes de valeurs qu'on a.

4535 Donc je sais pas, dans cette ligne de pensée là, je vais me référer au cas de Kalamazoo où il y a eu une séparation d'une portion du pétrole qui était du dilbit qui a coulé. Le dilbit, et puis les autres pétroles bruts lourds, ils ont une possibilité, si je peux dire, de couler s'ils sont amalgamés avec des particules en suspension, des matières en suspension, on parle d'eau turbide dans certaines rivières.

4540 On a parlé aussi, monsieur Bibeau a parlé du cas de la rivière L'Assomption. Le terrain est très argileux le long de la rivière L'Assomption, et les eaux sont très fréquemment turbides, on pourrait quasiment appeler ça boueuses, là; il y a de l'érosion, des particules argileuses.

4545 Il y a beaucoup de rivières d'ailleurs au Québec qui ont des sols qui reposent sur des sols argileux, donc avec beaucoup d'épisodes de matières en suspension, d'eau turbide pardon, particulièrement après les orages intenses.

4550 Donc j'en arrive à ma question. Est-ce qu'on a fait une liste des rivières – en tout cas, j'ai oublié de dire que Kalamazoo, ça avait été...

PAR LE PRÉSIDENT :

4555 Mais poursuivez avec votre question! Vous avez commencé à dire est-ce qu'on a fait une liste de rivières?

PAR M. LUC FALARDEAU :

4560 Une des causes qui avait été identifiée à Kalamazoo pour l'ampleur de la contamination, c'était que le pétrole dilbit était dans un milieu où l'eau était très turbide, puis ça avait fait couler les particules, les particules et le pétrole, pardon.

4565 Donc ma question! Est-ce qu'on a fait une liste des rivières où les taux de matières en suspension, les MES qu'on appelle couramment, est élevé et où il y a de nombreux épisodes d'eau turbide par exemple sur le tracé de l'oléoduc Énergie Est? C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

4570 D'accord. Bien, je demanderai d'abord au ministère de l'Environnement, est-ce que la
caractérisation des rivières au Québec vous permet de déterminer la concentration des matières
en suspension?

PAR M. HERVÉ CHATAGNIER :

4575 Je devrai vérifier, mais je vais avoir tendance à penser que oui, mais je vais vous revenir là-
dessus.

Monsieur Ouellet va s'essayer!

4580 **PAR M. MICHEL OUELLET :**

Bon, sans donner une réponse, la Direction du suivi de l'état de l'environnement du ministère
fait un suivi de la qualité de l'eau de plusieurs cours d'eau, donc je sais que les matières en
suspension, c'est un des paramètres qui fait partie de la liste.

4585

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais la question...

4590 **PAR M. MICHEL OUELLET :**

Mais là il faudrait effectivement probablement contacter, soumettre la question à savoir dans
quelle mesure la fréquence des données qu'ils obtiennent, tout ça, permettrait effectivement
d'obtenir un portrait complet, parce qu'il parle d'épisodes de turbidité, ça suppose une fréquence
d'analyses.

4595

PAR LE PRÉSIDENT :

4600 Mais en dehors des périodes de turbidité, est-ce qu'on pourrait considérer que l'ensemble
des rivières sont caractérisées au niveau des matières en suspension?

PAR M. MICHEL OUELLET :

4605 Moi, je pense que c'est un paramètre, en tout cas dans les rivières qui sont suivies par notre
Direction du suivi de l'état de l'environnement, c'est un paramètre qui fait partie de la liste, de la
gamme.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ce sont des rivières qui correspondent à certains critères?

4610

PAR M. MICHEL OUELLET :

Bien, c'est nos principales, si on parle de la Yamaska, la rivière Chaudière...

4615

PAR LE PRÉSIDENT :

J'essaie de voir le lien avec celles du promoteur, dans le sens, est-ce que c'est celles dont la largeur est supérieure à vingt mètres (20 m)?

4620

PAR M. MICHEL OUELLET :

Oh, là, on pourrait vous revenir.

4625

PAR M. HERVÉ CHATAGNIER :

On va vérifier et on va vous revenir.

PAR M. MICHEL OUELLET :

4630

On peut carrément vous donner la liste des cours d'eau qui font l'objet d'un suivi comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

4635

D'accord. Monsieur Bergeron, est-ce que vous, vous avez considéré les concentrations des matières en suspension dans les rivières que vous allez traverser?

PAR M. LOUIS BERGERON :

4640

Monsieur le Président, j'aimerais que monsieur Veilleux réponde à la question.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

4645

Si vous allez à la pièce PR3.2.5., la section 4.2.2.3 du document, le titre, c'est «Qualité de l'eau de surface» et là-dedans, il y a des données tableaux qui expliquent différentes données qui ont été colligées à travers des stations disponibles au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

4650 Je reviens avec la question, est-ce que vous avez caractérisé pour toutes les rivières les concentrations de matières en suspension?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

4655 C'est à partir des données existantes. On n'a pas passé cours d'eau par cours d'eau. Mais vous savez, les matières en suspension...

PAR LE PRÉSIDENT :

4660 Donc vous avez utilisé les données du ministère de l'Environnement?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX :

4665 Oui, parce que, je veux dire, la construction va par exemple avoir lieu en 2018, la matière en suspension va varier des centaines de fois avant qu'on fasse les travaux.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ne voyez pas de reproche dans ce que je vous dis.

4670 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX :**

4675 C'est pour ça qu'on a pris les données existantes, parce que quand bien même qu'on prendra un échantillon à ce moment-ci, les résultats, quant à moi, feraient en sorte que ce serait pas utilisable. Si on veut le faire, il faudrait plutôt le faire au moment de la construction.

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc pour les cours d'eau pour lesquels il n'y en a pas, vous n'en avez pas?

4680 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX :**

Non. Et comme je vous dis, le meilleur moment pour le faire, ce sera au moment de la construction pour bien voir qu'est-ce qui se passe.

4685 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez l'intention de le faire?

4690 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX :**

Généralement, ça peut se faire aussi, ça dépend des situations, ça dépend des cours d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT :

4695 Non, pas ça peut se faire, est-ce que vous avez l'intention de le faire?

PAR M. LOUIS BERGERON :

4700 C'est pas prévu systématiquement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Alors ça répond, monsieur Falardeau.

4705 **PAR M. LUC FALARDEAU :**

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

4710 Merci à vous.

PAR M. LUC FALARDEAU :

4715 L'analyse en continu de matières en suspension, c'est possible de faire ça bien avant la construction, dans le but de prendre une décision sur les risques.

PAR LE PRÉSIDENT :

4720 Merci monsieur Falardeau.

4725

JACQUES BOUCHER

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Jacques Boucher ici dans la salle. Et monsieur Dominic Girard à Laval.

4730

PAR M. JACQUES BOUCHER :

Monsieur le Président, nous sommes en train de jouer avec l'eau potable d'un (1) Québécois sur deux (2). C'est ça qui est en cause.

4735

Les chiffres que j'ai, c'est qu'il y a le fleuve, si jamais il était contaminé, le fleuve Saint-Laurent, il y a trois point sept millions (3,7 M) de Québécois qui sont affectés. C'est pas rien.

4740

Bien sûr monsieur Bergeron et son équipe ont les réponses à toutes les solutions. Est-ce que je peux dire que j'hésite un peu, que ça me convainc parfois, mais quand ça prend treize (13) minutes, quand ça prend dix-sept heures (17 h) heures ailleurs et que ça prend juste treize (13) minutes, etc., etc., je reste mal à l'aise.

4745

Alors ma question est, est-ce que jamais un groupe humain de trois-quatre millions (3 M-4 M) n'ont jamais été dans cette situation d'être privés d'eau pendant plusieurs heures, pendant plusieurs jours? On nous a dit que le matériel, la municipalité n'est pas équipée pour faire face à cette situation-là.

4750

Si ça arrivait, puis les pessimistes disent que ça va arriver un de ces jours, il va arriver quelque chose, d'un bassin fermé sur lui-même, et puis c'est de l'eau douce. Bien sûr il y a eu des catastrophes dans le golfe du Mexique, en Alaska, mais c'est de l'eau salée, c'est pas pareil. C'était pas l'eau potable de trois (3 M) ou quatre millions (4 M) de personnes.

4755

Ma question, est-ce qu'il y a déjà eu à quelque part sur la planète une communauté humaine qui s'est trouvée dans cette situation-là?

4760

Je voudrais pas avoir l'air prétentieux, mais j'ai vécu un petit bout de cette situation-là, monsieur le Président, j'étais au coin de Queen-Mary et Côte-des-Neiges, lors de la crise du verglas. Il était quelque chose comme six heures (6 h), là on était dans le noir à peu près depuis quelques jours, un (1) jour ou deux (2), et on cherchait de la lumière. Sur Côte-des-Neiges il y en avait, il y avait plusieurs centaines de personnes sur le trottoir, dans les restaurants, et à un moment donné, la rumeur a couru que les stations de pompage de Montréal n'avaient plus d'électricité.

4765 Ça a été, inutile de le dire, la panique, mais vraiment. Tout le monde se garrochait à gauche et à droite, et si vous connaissez Montréal, à cet endroit-là, il y a un grand magasin Metro. Qu'est-ce qui est arrivé? Les gens se sont pitchés, se sont garrochés dans le magasin Metro en question, et au bout de dix (10) minutes, il n'y avait plus une goutte d'eau.

4770 Alors la nouvelle était fausse, pas vraie, et qu'est-ce qui serait arrivé à Montréal si effectivement, l'électricité était coupée, si on n'avait plus d'eau? Les épiceries étaient vidées en quelques minutes. Qu'est-ce qui se passerait?

PAR LE PRÉSIDENT :

4775 Et donc la question serait?

PAR M. JACQUES BOUCHER :

4780 Est-ce qu'il y a un scénario – il y a deux (2) conclusions! Ou bien il y a un scénario possible, j'attends de monsieur Bergeron la solution miracle.

 Ou bien une conclusion, monsieur le Président, c'est qu'il faut pas faire ça!

4785 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Bergeron, ce serait quoi votre solution?

PAR M. LOUIS BERGERON :

4790 Monsieur le Président, le risque zéro n'existe pas. Il y a des modes de transport alternatifs. Il y a plusieurs conduites de pipeline qui traversent le fleuve Saint-Laurent, il y en a neuf (9) dans l'est de Montréal, il y en a qui traversent la rivière Outaouais. Il y a toutes sortes de transports d'énergie qui se font sous le fleuve.

4795 Nous évidemment, on veut travailler pour minimiser les risques. Ce qu'on fait par exemple pour la traversée du fleuve, c'est le tunnel à quarante (40 m) à cent mètres (100 m) sous le lit du fleuve.

4800 La rivière L'Assomption, on en a parlé tantôt, c'est un forage directionnel horizontal à une profondeur de vingt (20 m) à vingt-quatre mètres (24 m) sous le lit de la rivière.

 Et en ce qui concerne la rivière Outaouais, on a l'intention de continuer à travailler avec la CMM pour identifier une solution qui va permettre un forage.

4805 **PAR LE PRÉSIDENT :**

En cas d'un déversement sérieux, est-ce que les ententes que vous conclurez avec les instances provinciales pourraient assurer la fourniture suffisante en eau potable à un segment important de la population?

4810 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

4815 C'est un peu ce que j'essayais de dire tout à l'heure, c'est que lorsqu'on discute avec les autorités, puis je peux vous dire qu'avec la CMM, on s'attend à ce que les discussions soient assez serrées, on s'attend à ce que ce soit un sujet qui va être abordé en long et en large, effectivement il faut regarder c'est quoi les alternatives, puis ce serait quoi les scénarios, les différents scénarios qu'on pourrait identifier.

4820 J'en ai parlé avec le maire de Lévis récemment qui a vécu effectivement la situation de la rivière Chaudière et qui veut en savoir davantage.

4825 Ça fait que ça fait partie des choses qu'il faut faire avec les différentes instances, regarder ces différents scénarios et élaborer des solutions potentielles, même si encore une fois les probabilités sont très très faibles. Il faut quand même regarder les conséquences, et puis ce serait quoi à ce moment-là qui pourrait être fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

4830 Merci monsieur Bergeron.

PAR M. JACQUES BOUCHER :

4835 Est-ce que je peux poser une petite question au sujet du pipeline qui passe à deux kilomètres (2 km) de chez nous, entre parenthèses, et c'est ce qui m'a personnellement allumé. Ça va être dans ma cour que ça va se passer.

4840 Il me semble que les témoignages des experts, je pense, et ceux de TransCanada nous ont dit que ce passage du fleuve dans le bout de Saint-Antoine–Neuville, etc., était à haut risque. C'est ce que j'ai entendu.

PAR LE PRÉSIDENT :

Nous sommes en fin de soirée, je vais accepter une deuxième question.

4845 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

4850 C'est parce qu'effectivement, je voudrais très très rapidement corriger. Ce matin, on a parlé, bien enfin, je me souviens plus, cet après-midi je pense, on a parlé de l'étude pour un forage sous le fleuve Saint-Laurent et malheureusement, des fois, les ingénieurs ont des termes un petit peu inquiétants.

4855 Quand il parlait d'un forage à haut risque, il faisait référence au fait que la probabilité de succès du forage, techniquement, n'était pas garantie à cent pour cent (100 %), en fait était plus ou moins probable.

Donc ils ont utilisé «haut risque», mais c'est pas «haut risque» dans le sens que ça va causer un problème pendant l'exploitation du pipeline.

4860 Alors c'était dans ce sens-là que le terme était utilisé.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4865 Et si je peux me permettre, monsieur Bergeron! Je pense que pour les gens, des fois, il y a une petite confusion. Là, vous parlez bien du forage directionnel horizontal qui avait été envisagé initialement?

PAR M. LOUIS BERGERON :

4870 Qui n'a pas été retenu.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Et là, la solution que vous avez, c'est un tunnel.

4875 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

C'est exact. Moi aussi, je suis fatigué, j'escamote un peu.

PAR LE PRÉSIDENT :

4880 Merci monsieur Boucher.

PAR M. JACQUES BOUCHER :

4885 Est-ce que je peux ajouter?

PAR LE PRÉSIDENT :

4890 Juste un moment, je vais appeler les deux (2) derniers intervenants! À la salle ici, monsieur Benoît Chevalier, et dans la salle ici, il y a une seule personne qui va rester pendante. Cette personne-là, si elle veut venir demain matin, elle aura priorité sur toutes les autres personnes qui s'inscriraient.

4895 À la salle de Laval, il va en rester cinq (5). Et ces personnes-là, si elles arrivaient également demain matin tôt, elles vont avoir priorité sur les autres.

Donc c'est monsieur Benoît Chevalier à Lévis et Dominic Girard à Laval. Dominic Girard a quitté?

4900 **PAR Mme MARIE DURAND :**

Il sera là demain matin. Alors je propose que ce soit monsieur Alain Brunelle qui prenne ma place ce soir.

4905 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alain Brunelle et les autres personnes viendront demain?

PAR Mme MARIE DURAND :

4910 Si elles le peuvent.

PAR LE PRÉSIDENT :

4915 D'accord. Merci à vous.

4920

BENOÎT CHEVALIER

4925 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors allez-y, monsieur Chevalier.

4930 **PAR M. BENOÎT CHEVALIER :**

Merci monsieur le Président. Madame et monsieur les Commissaires! Mon nom est Benoît Chevalier, je suis conseiller stratégique à la Direction générale de la Ville de Lévis.

4935 L'alimentation en eau potable de la population de Lévis repose sur trois (3) prises d'eau, celle de Charny dans la rivière Chaudière, et deux (2) dans le fleuve à Saint-Romuald et à Lévis.

4940 Ces trois (3) prises d'eau potable sont situées en aval de l'oléoduc projeté Énergie Est. Il y a deux (2) ans, lors de la tragédie de Lac-Mégantic, on en a parlé tantôt, la Ville de Lévis a dû fermer complètement sa prise d'eau potable afin d'éviter la contamination de l'usine de filtration et ça a privé d'eau potable une population de cinquante-cinq mille (55 000) personnes.

Je vais vous donner quelques chiffres, parce qu'il en a été question tantôt. La prise d'eau a été fermée, pas pendant quelques heures, pendant soixante-quatorze (74) jours et cinq (5) heures.

4945 Le coût pour faire une conduite temporaire, qui a dû être faite – soit dit en passant, en vingt-huit (28) heures; en vingt-huit (28) heures, les employés de la Ville ont fait une conduite temporaire pour aller chercher de l'eau dans la rivière Beauvillage en amont de la prise d'eau et sur un affluent de la Chaudière.

4950 Et l'autonomie de l'usine de filtration, c'est à peu près de vingt (20) heures. L'eau emmagasinée dans l'usine de filtration, c'est pour répondre aux besoins de la population pendant à peu près vingt (20) heures avec un contingentement de l'eau, et puis cette opération-là en hiver aurait été, selon mes collègues, quasi impossible. Parce que, vous imaginez, on met une conduite temporaire sur le sol, il faut l'isoler, il faut lui mettre un fil chauffant, etc.

4955 Alors la question, parce que c'est pas juste une question de sous, il y a une question aussi d'un drame humain qui doit être géré par la Ville. C'est la Ville qui doit donner l'eau potable à ses citoyens, et tout l'inconfort que ça peut générer, c'est la Ville qui doit le gérer. Et ça, on peut pas mettre un signe de piastre là-dessus! C'est un drame, c'est un stress important pour la Ville.

4960

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y avec votre question.

4965 **PAR M. BENOÎT CHEVALIER :**

4970 Alors la question, c'est en cas de catastrophe majeure, et si une ou plusieurs prises d'eau potable doivent être fermées, comment et par qui la Ville de Lévis sera-t-elle supportée techniquement et financièrement, afin de faire face à cette situation d'urgence qui pourrait perdurer pendant plusieurs mois?

4975 Bon, on a eu une réponse de l'entreprise pour défrayer tous les coûts, mais comme je disais tantôt, ça, c'est un signe de piastre, c'est super important, mais il y a toute une logistique à mettre en place et à anticiper pour faire face à une telle tragédie.

Et ce qu'il faut évidemment éviter, c'est que l'usine soit contaminée. Le docteur en a parlé tantôt. Et si la Ville a fermé son usine, c'était sur avis du ministère de l'Environnement.

4980 Et il faut comprendre aussi que le déversement était à peu près à cent soixante-quinze kilomètres (175 km) de Lévis, à Lac-Mégantic. Et comme je disais tantôt, l'usine a été fermée pendant soixante-quatorze (74) jours et cinq (5) heures.

PAR LE PRÉSIDENT :

4985 D'accord. Je sais que vous avez abordé la question à quelques reprises, mais qu'est-ce qui arriverait ici en cas de catastrophe majeure?

Est-ce que vous avez enclenché des discussions avec les décideurs locaux?

4990 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

4995 Est-ce qu'il y a des ententes avec les décideurs locaux?

PAR M. LOUIS BERGERON :

5000 Nous n'avons pas encore d'ententes. Dans un premier temps, on attend les résultats de l'étude de dispersion sur la rivière Chaudière dans les prochaines semaines, et j'ai convenu avec les gens de la ville qu'on va partager l'information. On va regarder ensemble comment on peut travailler sur un plan B.

5005 C'est l'engagement que j'ai pris avec les gens de la ville.

PAR LE PRÉSIDENT :

5010 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

5015 Ce que je comprends un peu de l'inquiétude de monsieur Chevalier, c'est de dire, au-delà des sous, il va y avoir une équipe en place qui a des moyens X, qui a une ville à gérer et qui, soudainement, va avoir un gros problème à gérer de plus.

5020 Donc est-ce que TransCanada a déjà commencé à penser si elle sera en mesure, il va y avoir le remboursement des coûts, mais est-ce qu'elle sera en mesure d'offrir, s'il y avait un incident majeur, est-ce qu'elle sera en mesure d'offrir une cellule du soutien que j'appellerais, donc un groupe de personnes francophones qui arrivent avec des compétences en gestion d'incident comme ça et qui peuvent au besoin, si c'est souhaité par la ou les municipalités touchées, au besoin venir en renfort pour pallier à ce problème-là vraiment qui est un problème de gestion carrément, de tout ce qu'il y a à faire en lien avec l'événement?

5025 **PAR M. LOUIS BERGERON :**

5030 Madame la Commissaire, j'ai hâte qu'on arrive aux présentations sur les plans d'urgence et tout ça, parce que nous, notre responsabilité, c'est qu'il faut que les premiers répondants, qu'il faut que les gens des municipalités et des villes soient confortables avec tous les plans, avec tout ce qu'on a préparé. On a des plans tactiques, on a une masse d'informations qu'on partage avec les municipalités. On fait l'inventaire des zones sensibles, tous les endroits où il y a des précautions particulières.

5035 Et évidemment, les prises d'eau, c'est un enjeu majeur.

 Alors nous, en ce qui nous concerne, les plans d'urgence, il faut que les gens soient confortables, qu'on a couvert tous les angles.

5040 Et encore une fois, en ce qui concerne la ville de Lévis, on est en train de faire d'autres études actuellement et ce qu'on a convenu, c'est lorsqu'on aura les résultats, on va aller s'asseoir pour partager les résultats. C'est quoi les délais pour que les prises d'eau potable puissent être affectées, c'est quoi les plans, c'est quoi évidemment qu'on doit faire pour intervenir rapidement.

Et si jamais ça prend un plan B, c'est quoi le plan B.

5045 Alors ça, on s'est engagé à le faire.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

5050 Je m'excuse d'insister, monsieur Bergeron, mais plus spécifiquement, j'ai utilisé le terme cellule de gestion, mais c'est pas nécessairement le bon terme, je vais faire un lien que je pense tout le monde va me comprendre! Je pense que tout le monde a en tête l'image de la mairesse de Lac-Mégantic qui a eu à gérer ce qu'on sait, et donc je pense que personne n'a le goût de se retrouver presque seul à gérer un problème pareil.

5055 Donc sur ce point-là?

PAR M. LOUIS BERGERON :

5060 Tout ça, on va élaborer. Si vous voulez, on peut en parler ce soir, mais on va élaborer.

Il y a énormément d'informations qu'on va partager avec vous là-dessus.

PAR LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

5065 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

5070 Docteur Savard, est-ce qu'une population qui vit une situation comme celle-ci de difficulté en termes d'approvisionnement en eau potable, est-ce que votre connaissance de la littérature scientifique vous amène à observer certains effets sur la santé mentale des populations éprouvées?

PAR Dr MICHEL SAVARD :

5075

Sur la santé mentale, c'est peut-être un grand terme, mais des effets psychosociaux, ça, c'est certainement. En passant, il n'y a pas grand sinistre qui a touché l'eau potable sans que j'aie été directement impliqué dedans.

5080

Je fais partie d'un groupe scientifique sur l'eau potable, et je vous dirais qu'en matière de santé, puisqu'on parle d'eau et de santé, on parle beaucoup de cours d'eau; pour moi, un cours d'eau, vous amenez du pétrole dans le cours d'eau, dans le fleuve, c'est un problème environnemental majeur pour le gouvernement, pour la population.

5085

En matière de santé, le danger, c'est de contaminer une usine, comme vous dites là, et si l'usine est contaminée, on la perd pour longtemps.

5090

Moi, je reviens au déversement terrestre. Quand c'est un déversement terrestre qui est près d'une prise d'eau, votre problème est tout autre, est plus important encore que dans le fleuve, pour ces gens-là. Parce que vous contaminez un endroit qui est beaucoup moins mobile, et la contamination va durer à long terme.

5095

Ça fait qu'il faut prendre les deux (2). Le déversement dans l'eau, c'est important, mais le terrestre est bien, avoir l'étendue. Et l'étendue, je prends l'exemple, quelqu'un me demandait, y a-t-il des exemples! Pas plus loin qu'il y a trois (3) ans, au Québec, trois cents (300) personnes ont été privées d'eau de consommation pendant dix-huit (18) mois.

5100

Juste à cause d'une citerne. On suspecte actuellement, soit un dépotoir qui était particulier, soit une station-service qui était pas située à cent-cinq cents mètres (100 m-500 m), qui était située à plus d'un kilomètre (1 km) de distance.

5105

Et au fil des années, bien longtemps après, eux ont fermé depuis des décennies, actuellement le puits est contaminé au benzène.

Le benzène, la norme au Québec, c'est point zéro cinq (0,05 µg). La norme au fédéral, c'est cinq (5 µg). Dans ce puits-là, il y avait quarante (40 µg) et ça montait à quatre-vingts microgrammes (80 µg).

5110

Même si je dis aux gens, inquiétez-vous pas, quatre-vingts microgrammes (80 µg), vous faites ça quand vous faites deux (2) jours sur l'autoroute. C'est pas acceptable. Il y a des normes qui existent et on considère que quand ça dépasse point cinq (0,05 µg) ou cinq (5 µg), c'est une norme, on va agir.

5115 Et penser à trouver une solution. Ils pensaient trouver une solution en six (6) semaines, huit (8) semaines. Le MAMROT est impliqué, le MDDELCC est impliqué, en huit (8) semaines. Ensuite, ils ont dit ah bien non, en trois (3) mois, douze (12) semaines. Et ça a pris un an et demi (1 ½) avant qu'ils trouvent une solution. Et c'était pas un gros réseau. C'était une petite usine.

5120 J'ai été la visiter, des photos, pour corriger la situation, ils ont mis du charbon actif, ils ont mis une barboteuse en plus. C'est une technologie pour distribuer de l'eau quand c'est contaminé par des hydrocarbures.

5125 Quelqu'un qui serait contaminé, il va perdre l'usage pour un bon bout de temps, surtout si c'est un puits terrestre qui alimente un réseau de distribution.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci docteur Savard. Merci monsieur Chevalier.

5130

ALAIN BRUNELLE

PAR LE PRÉSIDENT :

5135

Et enfin, j'appelle monsieur Alain Brunelle à Laval.

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

5140

Oui, bonjour monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires. Je tiens à répéter d'abord en introduction que notre présence ici, je suis de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, notre présence ici évidemment ne signifie pas que nous cautionnons le processus en cours qui se déroule selon l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement alors qu'un projet de pipeline de plus de deux kilomètres (2 km) devrait se dérouler selon l'article 31.1 si l'on respectait les lois du Québec.

5145

PAR LE PRÉSIDENT :

5150

Juste une question, vous craignez que nous l'oublions? Allez-y monsieur! C'est une boutade en fin de soirée, allez-y.

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

5155 Je voudrais quand même attirer votre attention, moi, j'ai été très étonné lors de la séance d'hier de la légèreté, je dirais, avec laquelle TransCanada considère le risque sismique.

5160 Madame McCarthy hier disait par exemple qu'il n'y avait pas de faille au Québec alors que la faille de Logan est le zipper comme dirait un des intervenants entre les terres appalachiennes et le bouclier Laurentien!

5165 Et le Québec, contrairement à ce qu'on croit, est une zone sismique très active. Et j'ai vérifié ici, je vous montre un bouquin de géologie, introduction en géologie, vous avez une liste ici de tous les tremblements de terre importants en termes majeurs qui ont eu lieu au Québec depuis 1534-35. Il y en a à tous les soixante-cinq (65) ans en moyenne, des tremblements de terre de magnitude 7 et 6 à l'échelle de Richter.

PAR LE PRÉSIDENT :

5170 Monsieur Brunelle, juste pour mon information, la faille de Logan se situe où au Québec, au sud ou au nord?

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

5175 Le long du Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT :

Au sud ou au nord?

5180 **PAR M. ALAIN BRUNELLE :**

Au sud du Saint-Laurent. Le long du Saint-Laurent, mais sur la rive sud.

PAR LE PRÉSIDENT :

5185 En fait, juste pour me situer, parce qu'en fait, le pipeline passe au nord, là. Je veux juste comprendre pourquoi vous présentez cette faille-là?

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

5190

C'est simplement parce que madame McCarthy disait qu'il n'y avait pas de faille au Québec alors qu'elle n'a pas parlé de la faille de Logan. Je vous signalais que TransCanada considère le risque sismique d'une manière extrêmement légère.

5195

PAR LE PRÉSIDENT :

Et votre question?

PAR M. ALAIN BRUNELLE :

5200

Je termine juste mon introduction, monsieur. Je sais qu'il est tard, mais c'est très important. Parce que je vous sou mets humblement que le risque majeur, le risque le plus important ici qui est à considérer pour ce pipeline, c'est une rupture de ce pipeline suite à un tremblement de terre majeur de plus de 7 à l'échelle de Richter.

5205

Parce que le grand tremblement de terre de 1663, le professeur Jacques Locat du Département de géologie de l'Université Laval estime que c'est un tremblement de terre à 7,5 à l'échelle de Richter.

5210

Il y a des grands tremblements de terre à tous les soixante-cinq (65) ans en moyenne. Le dernier a eu lieu en 1988. Et ce qui signifie que le prochain aura lieu d'ici 2040-2050, et donc que si ce projet de pipeline est construit, il est quasiment certain – puisque là, j'ai la liste ici de tous les tremblements de terre, c'est pratiquement à tous les soixante (60) ans, effectivement, tous les soixante-cinq (65) ans – c'est quasiment certain qu'il y aura un tremblement de terre majeur qui pourrait être de l'ordre de 7,5 sur l'échelle de Richter.

5215

Alors ma question, c'est : est-ce que TransCanada peut nous garantir que la structure du pipeline Énergie Est pourra résister à un tremblement de terre de magnitude 7,5 à l'échelle de Richter? Ce qui est une possibilité et une probabilité très forte même qui se produise, qu'il y ait un tremblement de terre majeur au cours des prochains quarante (40) ans, puisque le dernier a eu lieu en 88, donc ça fait presque vingt-cinq (25) ans, quoi.

5220

PAR LE PRÉSIDENT :

5225

Monsieur Bergeron.

PAR M. LOUIS BERGERON :

5230 Monsieur le Président, évidemment on a parlé depuis une couple de sessions de tous les aspects normes de conception, CSA, etc. Je voudrais juste clarifier une chose.

Madame McCarthy a dit qu'il n'y avait pas de faille active. Donc il y a des failles, mais il y a pas de faille active.

5235 On a pris un engagement hier de vous donner beaucoup plus de détails sur toute la question où sont les failles. Vous avez posé une question à savoir quels sont les critères d'accélération verticale, etc., etc. Donc on a pris l'engagement de donner une réponse très détaillée, ce qu'on va faire au cours des prochains jours.

5240 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que vous pouvez quand même donner une réponse à monsieur Brunelle, est-ce que la structure du pipeline dans sa portion la plus fragile, pas structurellement, mais en fonction des sols qu'elle traverse, etc., est-ce qu'elle pourrait supporter un séisme d'une magnitude de 7 et plus?

5245

PAR M. LOUIS BERGERON :

5250 L'expérience montre que les trois cents kilomètres (300 km) de pipeline en Amérique du Nord ont résisté à plusieurs séismes, trois cent mille (300 000 km), pardon, de pipeline en Amérique du Nord – en fait il y en a en Californie, il y en a dans plusieurs régions – et ont supporté des tremblements de terre bien supérieurs à ça.

5255 Je pense que la question, si je la comprends bien, c'est à savoir, est-ce qu'en respectant les normes que nous utilisons actuellement, c'est suffisamment sécuritaire. Je pense que c'est ça la question.

PAR LE PRÉSIDENT :

5260 Oui, oui.

PAR M. LOUIS BERGERON :

5265 Et c'est là-dessus qu'on va donner des réponses plus en détail.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord.

5270 **PAR M. ALAIN BRUNELLE :**

Si je peux me permettre, la question, c'est effectivement un tremblement de terre de 7,5 sur l'échelle de Richter. C'est cinquante (50) fois plus puissant que le dernier tremblement de terre de 1988 et c'est une possibilité que ça se reproduise. Ça s'est déjà produit au Québec et ça pourrait se reproduire.

5275

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais monsieur Brunelle, c'est ce que nous venons de demander au promoteur. Merci à vous.

5280

Écoutez, merci de votre patience. Bonne nuit à tout le monde.

Nous serons de retour au poste à neuf heures et demie (9 h ½) demain matin pour la suite de ce thème que nous devrions terminer autour de midi-midi et demi (12 h-12 h ½).

5285

Merci à tout le monde, merci aux experts.

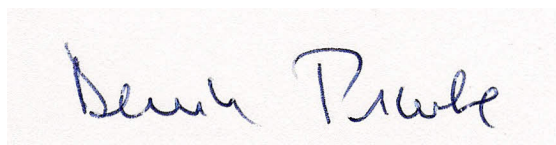
5290

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 MARS 2016 À NEUF HEURES TRENTE (9 H 30)

5295

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5300



DENISE PROULX, s.o.